

Demande d'autorisation environnementale unique concernant le projet suivant : Reprise et extension d'une carrière de sables et graviers

Commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (38)

La demande



CARRIERES FROMANT Les carrières 38680 AUBERIVES EN ROYANS

SOMMAIRE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Lettre de demande

	Note de présentation non technique	
2	Instruction et procédure suivie	
	2.1. Préambule 2.2. Déroulement de la procédure	8
	2.3. Périmètre d'affichage	
	2.4. L'étude d'impact	12
	2.5. Avis sur la remise en état du site	
3	Présentation du pétitionnaire	
	3.1. Identification du demandeur	14
,	Présentation générale du projet	
4	4.1. Contexte et historique	
	4.2. Motivations du projet de demande d'autorisation de reprise et d'extension de la carrière	18
	4.3. Choix de l'emplacement du projet et esquisse des principales solutions de substitution	43
_	4.4. Cohérence avec le schéma Régional des Carrières Auvergne-Rhône-Alpes (SRC AURA)	
5	Conformité du projet aux plans et schémas	
	5.1. Conerence avec le cadrage regional « Materiaux et carrières »	
	5.3. Cohérence avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SD	AGE
	Rhône-Méditerranée)	
	5.4. Cohérence avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluv de la plaine de Valence (SAGE)	70
	5.5. Cohérence avec le schéma de cohérence territoriale de la Grande Région de Grenoble (SCoT de la Grande Région Grenoble)	72
	5.6. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Auver Rhône-Alpes	
6	Localisation du site	
-	6.1. Emplacement du projet	84
	6.2. Délimitation parcellaire de la demande de reprise et d'extension de l'autorisation de la carrière	
_	6.3. Maîtrise foncière	
7	Nature et volume des activités 7.1. Caractéristiques du projet.	
	7.1. Caracteristiques du projet	
	7.3. Valorisation des matériaux	
8	Description de l'exploitation	
	8.1. Généralités	
	8.2. Mesures générales liées à l'exploitation	96
	8.4. Phasage d'exploitation	
	8.5. Traitement des matériaux issus du site	. 100
	8.6. Produits confectionnés à partir du gisement et destination des matériaux extraits du site et valorisés	
	8.7. Plan de gestion des déchets issus de l'extraction du site	
	8.9. Moyens de suivi et de surveillance	. 107
9	Servitudes	
	9.1. Au titre du code de l'urbanisme	
	9.2. Au titre du Code rural et forestier.	
	9.3. Au titre du Code de la Santé	
	9.5. Contraintes archéologiques	
	9.6. Appellation d'Origine Contrôlée	
	9.7. Lignes électriques	
4	9.8. Milieux naturels	
	·	
1	1 Modalités de mise en œuvre des garanties financières	
	11.2. Montant des garanties financières	
	11.3. Délais de constitution	. 124
1	2 Capacités techniques et financières	
	12.1. Capacités techniques	
,	12.2. Capacités financières	
	3 Annexes réglementaires	
1	4 Autres Annexes	
	14.1. Maîtrise foncière	. 144 146
	14.3. Engagement d'assumer les frais relatifs à l'enquête publique et la publication de la décision	
	14.4 Ftat de nollution des sols	150

LISTE DES FIGURES DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Figure 1 – Déroulement de la procédure d'autorisation11
Figure 2 – Cartes de situation géographique
Figure 3 – Consommation de granulats aujourd'hui en France (UNPG – Livre blanc – Carrières & Granulats à l'horizon 2030)
Figure 4 – Consommation de granulats en France (UNPG – Livre blanc)
Figure 5 – Production de granulats primaires en 2018 et 2019 (source : UNPG – L'industrie française des granulats – Edition 2021)
Figure 6 – Répartition toutes branches réunies en 2019 (source : UNPG – L'industrie française des granulats - Edition 2021)
Figure 7 – Corrélation entre consommation de granulats et PIB en Europe (source : UNPG – Livre blanc - Données 2009)
Figure 8 – Volumes et principaux flux (en millions de tonnes) (source : UNPG – L'industrie des carrières e matériaux de construction – Edition 2021)
Figure 9 – Répartition des filières d'usage des matériaux produits en 2017 (source : SRC AURA – Enquête annuelle des carrières (DREAL AURA, MTES)
Figure 10 – Répartition des capacités maximales autorisées par type de carrières (source : Etude CERC « Approvisionnement territorial en matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes » - Avril 2021
Figure 11 – Usages des matériaux extraits dans l'Isère en 2008 (en tonnes) (source : SDC de l'Isère) 25
Figure 12 – Echéance d'autorisations sur le département 38 (source : Etude CERC « Approvisionnemen territorial en matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes » - Avril 2021)
Figure 13 – Capacités moyennes autorisées par année – Filière du BTP (source : Etude CERC « Approvisionnement territorial en matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes » - Avril 2021)
Figure 14 – Capacité maximale autorisée – Filière BTP sur le département de l'Isère (source : Etude CERC « Approvisionnement territorial en matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes » - Avril 2021)
Figure 15 – Capacité maximale des carrières de la filière BTP répartie sur 30 km en 2032 (source : Etude CERC « Approvisionnement territorial en matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes » - Avril 2021)
Figure 16 – Evolution de la production de granulats de recyclage (source : UNPG – L'industrie française des granulats – Edition 2020)
Figure 17 – Quantités de matériaux et déchets issus des chantiers du BTP (Millions de tonnes) (source : PRPGD
Figure 18 – Quantités de déchets issus des chantiers du BTP (Millions de tonnes), après réemploi sur le site (source : PRPGD)
Figure 19 – Modèle de l'économie circulaire (source : Fiche technique « Economie circulaire » - ADEME) 34
Figure 20 – Plateformes de transit, tri et/ou recyclage recevant des déchets inertes en 2016 (source : PRPGD) 35
Figure 21 – Type de traitement par typologie de déchets inertes en 2016 (source : Etude CERC)
Figure 22 – Nombre de carrières ayant accepté des déchets inertes par territoire en 2016 (source : Etude CERC
Figure 23 – Recensement des carrières acceptant les déchets inertes pour leur remise en état (source : PRPGD
Figure 24 – Installations pouvant fermer d'ici les 10 prochaines années (source : Etude CERC Avril 2021 - Données 2020)
Figure 25 – Installations spécialisées dans la gestion des déchets inertes du BTP en Isère (source : Etude CERC Avril 2021 – Données 2020)
Figure 26 – Emplois générés par l'activité de carrière (source : Syndicats des carriers)
Figure 27 – Choix de l'emplacement du projet
Figure 28 – Emprises envisagées pour le site
Figure 29 – Carte des ZNIEFF et des zones humides (source : étude de milieu naturel ARTIFEX)
Figure 30 – Masses d'eau et aquifères stratégiques pour l'alimentation en eau potable (source : SDAGE RM - 2022-2027)
Figure 31 – Cartographie des zones humides proches du projet (source : étude de milieu naturel ARTIFEX) 69
Figure 32 – Zones de sauvegarde de la ressource en eau potable (source : SAGE Molasses miocènes du Bas Dauphiné et Alluvions de la Plaine de Valence)71
Figure 33 – Carte des orientations paysagères du SCoT de la Grande Région grenobloise
Figure 34 – Sites paysagers d'enjeux majeurs pour la Région grenobloise (source : SCoT de la Grande Régior grenobloise)

LISTE DES FIGURES DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Figure 35 – Inventaire des éléments protégés et des paysages ruraux p Région grenobloise)	
Figure 36 – Extrait du SRADDET de la région Auvergne-Rhône-Alpes (s	ource : étude de milieu naturel ARTIFEX)
Figure 37 – SCoT au sein de l'aire d'étude éloignée (source : étude de n	
Figure 38 – Plan cadastral	,
Figure 39 – Plan topographique	
Figure 40 – Vue aérienne du site et de son environnement (source : Miss	
Figure 41 – Vue aérienne zoomée du site (source : Mission IGN – 2016)	
Figure 42 – Vue depuis le Sud-Ouest (source : Mission 4 Vents – 2020)	
Figure 43 – Vue depuis l'Est (source : Mission 4 vents – 2020)	
Figure 44 – Vue depuis l'Ouest (source : Mission 4 vents – 2020)	
Figure 45 – Profil type de l'extraction	99
Figure 46 – Insertion paysagère	101
Figure 47 – Plan de phasage général de l'exploitation	102
Figure 48 – Plan de gestion des déchets en cours d'exploitation	104
Figure 49 – Extrait du PLU de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE	111
Figure 50 – Patrimoine historique	112
Figure 51 – Entités archéologiques connues (source : Rapport de pr Chavagne	
Figure 52 – Cartographie de l'aléa retrait-gonflement de l'argile (source :	BRGM) 115
Figure 53 - Appellations d'origine contrôlée (source : Rapport de présenta	ation PLU – St-Bonnet-de-Chavagne) 116
Figure 54 – Localisation des lignes électriques	118
Figure 55 – Fiche de calcul des garanties financières	125
Figure 56 – Garanties financières – phase quinquennale n°1	126
Figure 57 – Garanties financières – phase quinquennale n°2	127
Figure 58 – Garanties financières – phase quinquennale n°3	128
Figure 59 – Garanties financières – phase quinquennale n°4	129
Figure 60 – Garanties financières – phase quinquennale n°5	130
Figure 61 – Garanties financières – phase quinquennale n°6	131
Figure 62 – Extrait K-Bis de l'Entreprise	134
Figure 63 – Organigramme de l'Entreprise	135
Figure 64 – Liste du matériel appartenant à la société CARRIERES FRC	MANT136
Figure 65 – Liasse fiscale 2021	
Figure 66 – Carte de localisation au 1/25 000ème	
Figure 67 – Plan au 1/2 500ème des abords du site	
Figure 68 – Plan de détails des aménagements projetés au 1/2 500ème	142



carrières fromant

sables - graviers

livraisons - location engins T.P.

AUBERIVES Tél. 04 76 36 03 59 Fax 04 76 36 02 34 PlzAnçon Tél. 04 75 72 04 53

E-mail: carrieres.fromant1@orange.fr

www.carrieresfromant.fr

Monsieur le Préfet Préfecture de l'Isère DDPP/Préfecture Isère 22 avenue Louis Weil (1^{er} Etage) 38000 GRENOBLE

<u>Objet</u>: Demande d'autorisation environnementale concernant les projets

suivants:

Reprise d'une carrière de sables et graviers et extension en surface Commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (38),

lieu-dit principal « Le Cumin »

Référence : Code de l'environnement – Titre VIII du Livre 1er

Monsieur le Préfet,

En application du Code de l'Environnement, Titre VIII du Livre 1^{er}, et conformément aux dispositions du chapitre « Autorisation environnementale » de ce code, je soussignée :

Marlène GLENAT, agissant en qualité de Gérante de :

CARRIERES FROMANT 295 route des Carrières 38 680 AUBERIVES-EN-ROYANS

Code APE : 0812 Z

N° SIRET : 067 502 815 00011

Téléphone : 04 76 36 03 59

N° registre du commerce de Grenoble : 067 502 815

.../...

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation :

- de reprendre une carrière de sables et graviers, hors d'eau, située sur le territoire de la commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (38), au lieu-dit principal « Le Cumin »;
- de l'étendre en surface.

La demande d'autorisation de la carrière couvre une superficie globale d'environ 105 847 m². La surface réellement exploitable est d'environ 52 670 m².

L'autorisation est sollicitée pour une durée de 30 ans.

La nature et le volume des activités que je me propose d'exercer ainsi que les rubriques de la nomenclature dans lesquelles l'installation doit être rangée dans le cadre du présent projet, sont indiqués dans le tableau joint à la présente demande.

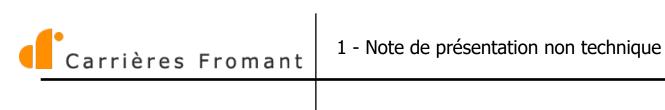
Les dangers et inconvénients résultant de cette activité sont : le bruit, la poussière, les vibrations, la pollution des eaux, l'impact général sur le milieu naturel, l'incidence paysagère, le transport (voir l'Etude d'impact).

Enfin, pour des raisons de commodité et de lisibilité, je sollicite l'autorisation de substituer au plan d'ensemble à l'échelle du 1/200° prévu par l'article D 181.15.2. 9° du code de l'environnement, un plan à l'échelle du 1/2 500°.

Je vous prie d'agréer, *Monsieur le Préfet*, l'assurance de ma haute considération.

Fait à AUBERIVES-EN-ROYANS, Le 03/08/2022

> Marlène GLENAT La Gérante,



LA DEMANDE 1.	NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE
---------------	------------------------------------

On trouvera ci-joint un résumé non technique de la présente demande, de l'étude d'impact et de l'étude des dangers ci-jointes. On s'y reportera.

Nous présentons synthétiquement ci-dessous seulement le demandeur et le projet.

PRESENTATION DU DEMANDEUR

Raison sociale	:	CARRIERES FROMANT
Forme juridique	:	Sarl au capital de 40 000 €
Téléphone	:	04 76 36 03 59
Siège social	:	295 route des Carrières 38680 AUBERIVES-EN-ROYANS
Registre du commerce	:	067 502 815 RCS Grenoble
N° SIRET	:	067 502 815 00011
Code APE	:	0812 Z

> Signataire de la demande

Nom – Prénom	:	GLENAT Marlène
Nationalité	:	Française
Qualité	:	Gérante
Domicile	:	Pont-en-Royans

PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société des CARRIERES FROMANT a été créée en 1947 à AUBERIVES-EN-ROYANS où elle exploite une terrasse fluivo-glaciaire. Elle exploite d'autre part une carrière de calcaires massifs à Rencurel depuis 1999.

La société des CARRIERES FROMANT est une importante entreprise locale spécialisée dans l'exploitation de toutes carrières de matériaux ou construction, le transport de marchandises, la location d'engins et le terrassement.

Les moyens matériels de l'entreprise sont présentés au § 12.1 en fin de document.

Tous les matériaux extraits de la carrière d'AUBERIVES-EN-ROYANS sont :

- traités dans une installation de traitement :
- valorisés dans différentes activités de Travaux publics de la région, la préfabrication, la maçonnerie, le BPE, etc.;
- commercialisés dans un rayon de 30 km.

PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Pour la réalisation des diverses activités locales de travaux publics, la société CARRIERES FROMANT a besoin de granulats dans ce secteur géographique. Aujourd'hui, sa source d'approvisionnement direct en sables et graviers est sa carrière d'AUBERIVES-EN-ROYANS, à environ 8 km du projet à vol d'oiseau. Elle possède des installations de traitement sur ce site.

La société CARRIERES FROMANT souhaite rouvrir l'ancienne carrière de Saint-Bonnet-de-Chavagne fermée en 1996 pour :

- assurer l'indépendance de la société dans le domaine de l'approvisionnement en granulats ;
- développer sa gamme de matériaux.

Le site d'ouverture projeté correspond à la zone carrière prévue au PLU de la commune.

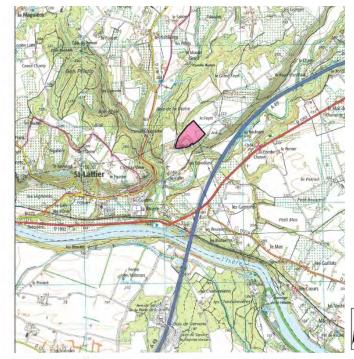
L'ouverture d'un site d'exploitation de carrière alluvionnaire à SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE constitue un fort enjeu pour le développement économique de la société, dans un avenir proche. Les matériaux extraits sur la carrière d'Auberives-en-Royans sont beaucoup plus calcaires qu'à SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE. Les matériaux présents à SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE présentent une qualité exceptionnelle pour par exemple la confection de granulats pour les travaux routiers. C'est pourquoi la société CARRIERES FROMANT dépose aujourd'hui une demande d'autorisation pour reprendre la carrière de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE.

La demande porte sur une durée de 30 ans, afin d'apporter à l'entreprise une visibilité sur le long terme et permettre d'assurer la pérennité de l'approvisionnement en matériaux de qualité exceptionnelle.

On trouvera ci-dessous des cartes de localisation du projet.









Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale unique concerne :

 la demande d'autorisation de reprendre l'exploitation d'un site de carrière de sables et graviers, à ciel ouvert et hors eau.

Plan cadastral

NATURE ET EXPLOITABILITE DU GISEMENT Limite de l'autorisation demandée Limite d'exploitation 11 15 76 74 66

La demande d'autorisation de la carrière couvre une superficie globale d'environ 105 847 m^2 . La surface réellement exploitable est d'environ 52 670 m^2 .

Cet écart de surface s'explique par le fait que la société CARRIERES FROMANT a décidé d'éviter tout le secteur de l'ancienne carrière qui présente des enjeux pour la biodiversité. Ce secteur ne sera pas exploité en carrière mais conservé en zone naturelle. A ce titre, une convention de gestion écologique de ce secteur a été signée ente la société CARRIERES FROMANT et l'association ENI (voir annexe 10 du document des annexes).

L'exploitation est prévue pour une durée de 30 ans, comprenant l'extraction du tonnage autorisé et la remise en état coordonnée.

Les matériaux seront majoritairement traités dans des installations de traitement fixes présentes à Auberives-en-Royans et appartenant à l'entreprise. Une partie des matériaux pourra être traitée dans les installations mobiles situées sur la plateforme technique de l'entreprise située à Chatuzange-le-Goubet (26).

Nature des matériaux	: Sables et graviers
Superficie exploitable	: 52 670 m ²
Épaisseur moyenne de la découverte	: 0,5 m
Epaisseur moyenne exploitable	: 18 m
Epaisseur maximale exploitable	: 24 m
Volume des réserves	: 1 500 000 tonnes
Production annuelle moyenne	: 40 000 t/an
Production annuelle maximale	: 50 000 t/an
Volume des terres de découverte	: 26 500 m ³
Volume estimé de stériles (lentilles argileuses)	70 000 m ³
Niveau NGF minimum de l'exploitation	: 206 m NGF

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

CONDITIONS D'EXPLOITATION

L'exploitation comportera les phases suivantes :

- le décapage de la terre végétale ;
- l'extraction des matériaux bruts par la pelle mécanique ;
- l'acheminement des matériaux bruts par camion jusqu'aux installations de traitement fixes présentes à Auberives-en-Royans (pour 70%) ou à Chatuzange-le-Goubet (26) (pour 30%) ;
- la commercialisation des matériaux ;
- la remise en état du site.

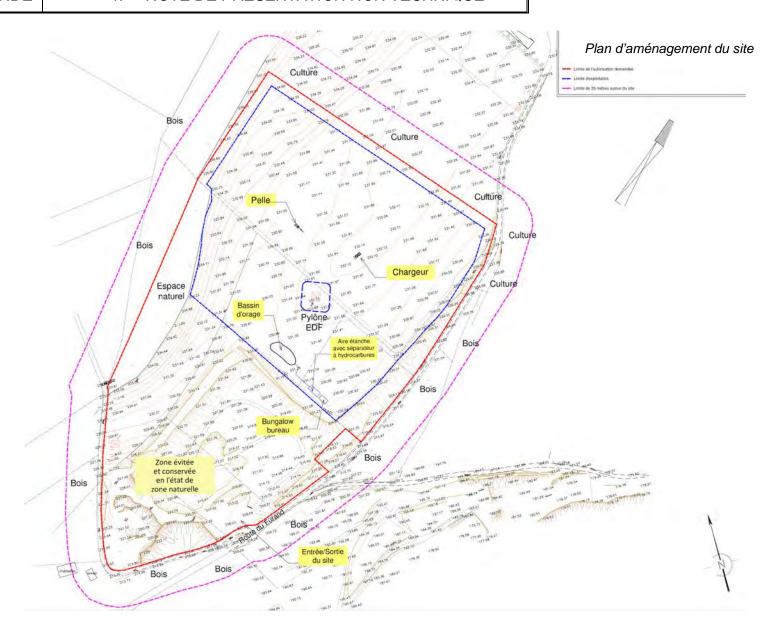
TRAITEMENT DES MATERIAUX

Matériaux issus du site

Les matériaux issus du site seront traités dans les installations fixes de la société CARRIERES FROMANT à Auberives-en-Royans ou à Chatuzange-le-Goubet (26) dans des installations mobiles.

On trouvera page suivante un plan de l'aménagement projeté du site.

1. NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE





2 - Instruction et Procédure suivie

2.1.PREAMBULE

2.1.1. Notion de projet

L'article L122-1 du code de l'environnement dispose que « *les projets* » qui par leur nature sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement sont soumis à une évaluation environnementale.

Ce même code dispose également que « lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble (...) afin que ses incidences sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité »

Le **projet global**, présenté par la société CARRIERES FROMANT sur la commune de Saint-Bonnet-de-Chavagne (38) et développé dans les différents fascicules cijoints, est constitué de l'activité suivante :

• l'extraction de sables et graviers au sein de la carrière.

Les matériaux issus du site seront traités dans des installations de concassagecriblage-lavage qui appartiennent à l'entreprise et qui sont situées à Auberives-en-Royans (38). Une petite partie des matériaux sera traitée sur la plateforme technique de la société à Chatuzange-le-Goubet (26). L'impact lié au trafic a été pris en compte dans l'Etude d'impact ci-jointe, **les installations de traitement** étant indirectement liées au projet d'exploitation de carrière.

Le projet présenté vise donc la reprise d'une exploitation de carrière de sables et graviers, hors d'eau, sur le territoire de la commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (38), au lieu-dit principal « Le Cumin ».

2.1.2. Constitution du dossier

Le niveau de production maximum de la carrière sollicité s'établit à **50 000 tonnes** par an, avec une production annuelle moyenne fixée à **40 000 tonnes**.

L'autorisation demandée est prévue pour une durée de 30 ans.

Ce dossier est constitué en application du Titre VIII du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement et tout particulièrement des articles R 181-1 à R 181-15 et D 181-15-2 du dit code. Il comprend :

- la demande d'autorisation (présent document) présentant le demandeur et l'objet de la demande : dénomination de l'entreprise, qualité du signataire, emplacement du projet, nature et volume des activités, rubriques de la nomenclature dans lesquelles l'installation doit être rangée, procédés de fabrication et matières premières utilisés, produits fabriqués, capacités techniques et financières de l'exploitant;
- les plans réglementaires (joints dans le chapitre 13 en fin de document) : une carte de localisation de l'installation au 1/25 000ème, un plan des abords de l'installation au 1/2 500ème et un plan d'ensemble des installations projetées au 1/200ème (échelle réduite pouvant être accordée par l'administration) ;

2. INSTRUCTION ET PROCEDURE SUIVIE

- l'étude d'impact (jointe au dossier) présentant successivement l'analyse de l'état initial du site et de son environnement, l'analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation sur l'environnement, les raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu, les mesures envisagées pour supprimer, limiter et si possible compenser les inconvénients de l'installation ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes et enfin, les conditions de remise en état du site après exploitation. Afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude, celle-ci fait l'objet d'un résumé non technique (joint au dossier en pièce séparée);
- l'étude des dangers (jointe au dossier) présentant successivement l'origine et les conséquences des accidents potentiels, les mesures prises pour maintenir au plus bas la probabilité et les répercussions d'un accident et enfin, la nature et l'organisation des moyens de secours dont le demandeur dispose ou dont il s'est assuré le concours en vue de combattre les effets d'un éventuel sinistre. L'étude des dangers comporte un résumé non technique explicitant la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels, ainsi qu'une cartographie des zones de risques significatifs (ce résumé non technique est joint au dossier en pièce séparée avec celui du projet et de l'étude d'impact de sorte à disposer dans un seul et même document la synthèse de l'intégralité du dossier);
- dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau (ce qui est le cas ici puisque le site a cessé d'être exploité), l'avis du (ou des) propriétaire(s), lorsqu'il(s) n'est (ne sont) pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (l'avis du Maire est joint dans le chapitre 14 en fin de document, les terrains appartenant à CARRIERES FROMANT à l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation).

2.2.DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

En application du Titre VIII du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement et du décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale, cette activité est soumise à étude d'impact et à enquête publique.

2.2.1. Phase d'examen

Le Préfet délivre un accusé de réception au dépôt de la demande d'autorisation lorsque le dossier comprend les pièces exigées.

La phase d'examen de la demande d'autorisation environnementale est de 4 mois lorsque l'instruction fait apparaître que le dossier est complet.

Le dossier est adressé pour **avis** aux différents services administratifs concernés (qui ont 45 jours pour répondre).

2.2.2. Enquête publique

Suivant l'article R 181-35 du Code de l'Environnement, **ce dossier** est soumis à **enquête publique**. Elle est organisée selon les modalités du chapitre III du titre II du livre 1^{er}.

Le Préfet saisi le **Tribunal Administratif** en vue de désigner le commissaire enquêteur.

Les avis recueillis lors de la phase d'examen sont joints au dossier mis à l'enquête.

Le dossier est adressé au **Maire** de chaque commune intéressée par le rayon d'affichage (voir ci-après), en vue de recueillir l'avis du **conseil municipal**.

Au vu du dossier de l'enquête publique, de l'avis du Commissaire Enquêteur et de la consultation administrative, et conformément à l'article R 181-39 du Code de l'Environnement, le Préfet transmet les documents présentés à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

Le Préfet statue dans les 2 mois (sauf prorogation motivée) à compter du jour de réception du dossier de l'enquête publique.

La procédure administrative, précisée aux articles R 18116 à R 181-44 du Code de l'Environnement, est schématisée page suivante.

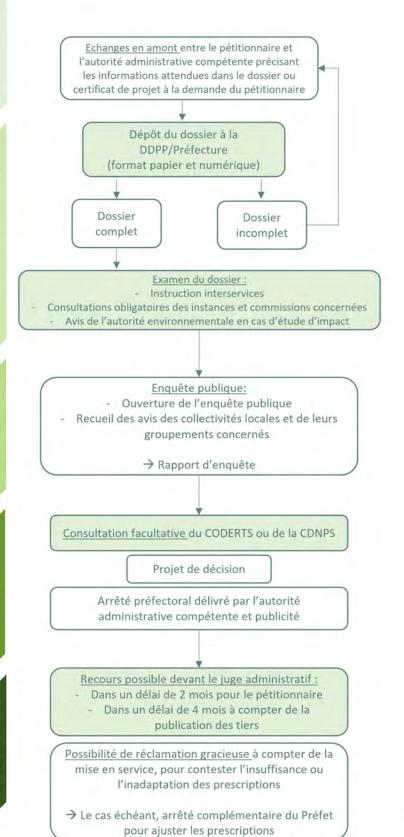
2.3. PERIMETRE D'AFFICHAGE

Le périmètre d'affichage de l'avis au public correspond, au minimum, au rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées par la rubrique concernée la plus importante.

Ce rayon d'affichage, d'une dimension de 3 000 m, touche (voir la **Figure 66**) :

- la commune concernée par l'exploitation de la carrière, en l'occurrence, la commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE, située dans le département de l'Isère ;
- les communes intéressées et concernées par le rayon d'affichage sont les suivantes :
 - la commune de **Montagne** (38);
 - la commune de Saint-Hilaire-du-Rosier (38);
 - la commune de Saint-Nazaire-en-Royans (26);
 - la commune de La Baume d'Hostun (26) ;
 - la commune d'Eymeux (26);
 - la commune de Saint-Lattier (38).

Figure 1 – Déroulement de la procédure d'autorisation





2.4.L'ETUDE D'IMPACT

L'Etude d'impact jointe dans le présent dossier a été rédigée par le Cabinet CEM – Z.A. des Boudras – 265 Chemin de Bellevue – 26120 UPIE (Téléphone : 04.75.84.39.00).

Le rédacteur de l'Etude d'impact est Amandine GERARD-TALVARD, Chargée d'études, diplômée de l'université Paris-Sud XI, faculté d'Orsay (Master 2 Environnement et Géologie).

En complément à l'Etude d'impact les études suivantes ont été réalisées.

NATURE DE L'ETUDE	INTERVENANT ET COORDONNEES
Étude du milieu naturel	ARTIFEX
	15 avenue J. Kennedy
Notice d'incidences Natura 2000	26200 Montélimar
volice a incidences Natura 2000	(Téléphone : 04 58 17 67 91)
	SAGE Ingénierie
	SOCIETE ALPINE DE GEOTECHNIQUE
Étudo of stockolouious	2 rue de la Condamine
Étude géotechnique	BP17
	38610 GIERES
	(Téléphone : 04 76 44 75 72)
	ORFEA acoustique – 28 rue Paul Henri Spaak –
Etude acoustique	26000 VALENCE
·	(Téléphone : 04 75 25 50 18)

2.5. AVIS SUR LA REMISE EN ETAT DU SITE

Conformément au paragraphe 11° de l'article D 181-15-2 du Code de l'Environnement, l'avis :

- du Maire de la commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (38);
- et des propriétaires des terrains ;

a été sollicité pour ce qui concerne l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

On trouvera l'avis du Maire en annexe 14.2 de la présente demande.

La société CARRIERES FROMANT sera propriétaire des parcelles du projet à l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation (voir l'annexe 14.1 en fin de document).



3 - Présentation du pétitionnaire

LA DEMANDE	3. PRESENTATION DU PETITIONNAIRE
------------	----------------------------------

3.1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Raison sociale	:	CARRIERES FROMANT
Forme juridique	:	Sarl au capital de 40 000 €
Téléphone	:	04 76 36 03 59
Siège social		295 route des Carrières 38680 AUBERIVES-EN-ROYANS
Registre du commerce	:	067 502 815 RCS Grenoble
N° SIRET	:	067 502 815 00011
Code APE	:	0812 Z

> Signataire de la demande

Nom – Prénom	:	GLENAT Marlène
Nationalité		Française
Qualité	:	Gérante
Domicile	:	Pont-en-Royans

3.2. Presentation de la societe CARRIERES FROMANT

La société des CARRIERES FROMANT a été créée en 1947 à AUBERIVES-EN-ROYANS où elle exploite une terrasse fluivo-glaciaire. Elle exploite d'autre part une carrière de calcaires massifs à Rencurel depuis 1999.

La société des CARRIERES FROMANT est une importante entreprise locale spécialisée dans l'exploitation de toutes carrières de matériaux ou construction, le transport de marchandises, la location d'engins et le terrassement.

Les moyens matériels de l'entreprise sont présentés au § 12.1 en fin de document.

Tous les matériaux extraits de la carrière d'AUBERIVES-EN-ROYANS sont :

- traités dans une installation de traitement ;
- valorisés dans différentes activités de Travaux publics de la région, la préfabrication, la maçonnerie, le BPE, etc.;
- commercialisés dans un rayon de 30 km.

On se reportera au chapitre 12 ci-après qui présente les capacités techniques et financières de l'entreprise.



4 - Présentation générale du projet

4.1.CONTEXTE ET HISTORIQUE

4.1.1. Historique de la carrière

La carrière a été ouverte en 1981 au nom de la SARL Carra Serge. Un changement d'exploitant est autorisé en 1988 au bénéfice de la Société des Carrières de la Roche-de-Glun.

En 1989, l'arrêté du 3 novembre autorise la société GUINTOLI à exploiter des installations de concassage sur les parcelles du lieu-dit « Les Maulles », pour le chantier de l'A49.

En 1990, la Société des Carrières de la Roche-de-Glun est autorisée à poursuivre l'exploitation de la carrière. Un dossier de notification de fin de travaux est déposé en 1996 par la société Granulats Rhône-Alpes.

On trouvera une copie de ces arrêtés préfectoraux en annexe 1 du document des annexes.

4.1.2. Le futur du site

L'ancien site de carrière de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE présente une qualité exceptionnelle de matériaux pour la réalisation notamment de travaux routiers. La carrière d'Auberives-en-Royans présente des matériaux beaucoup plus calcaires qu'à SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE, moins propices aux travaux routiers.

Aujourd'hui, la source d'approvisionnement direct de la société en sables et graviers est sa carrière d'AUBERIVES-EN-ROYANS, à environ 8 km du projet à vol d'oiseau. Elle possède des installations de traitement sur ce site.

La société CARRIERES FROMANT souhaite donc développer ses sites d'extraction pour :

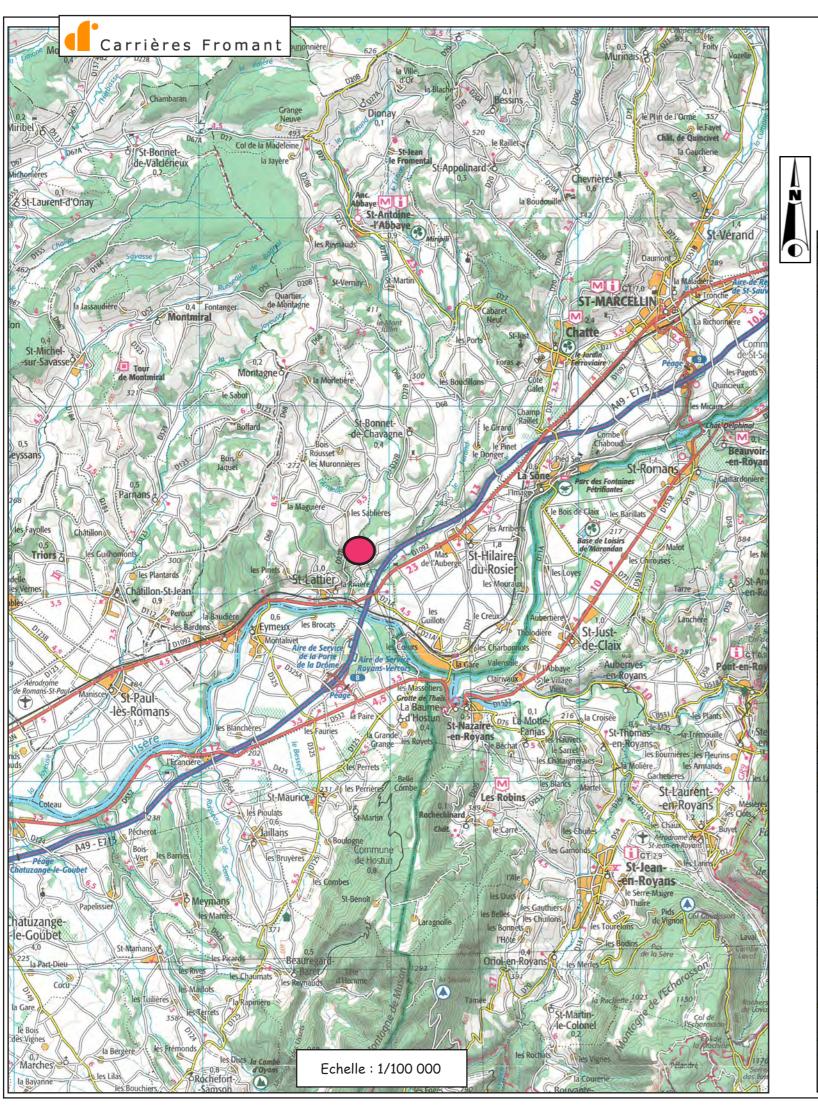
- assurer l'indépendance de la société dans le domaine de l'approvisionnement en granulats;
- développer sa gamme de matériaux.

Il s'agit d'un simple site d'extraction car les matériaux seront traités dans les installations de l'entreprise à Auberives-en-Royans ou bien sur sa plateforme technique de Chatuzange-le-Goubet (26).

C'est pourquoi la société CARRIERES FROMANT dépose aujourd'hui une demande d'autorisation pour reprendre la carrière de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE.

La demande porte sur une durée de 30 ans, afin d'apporter à l'entreprise une visibilité sur le long terme et permettre d'assurer la pérennité de l'approvisionnement en matériaux de qualité exceptionnelle.

On se reportera aux cartes de la page suivante qui localisent le site du projet.

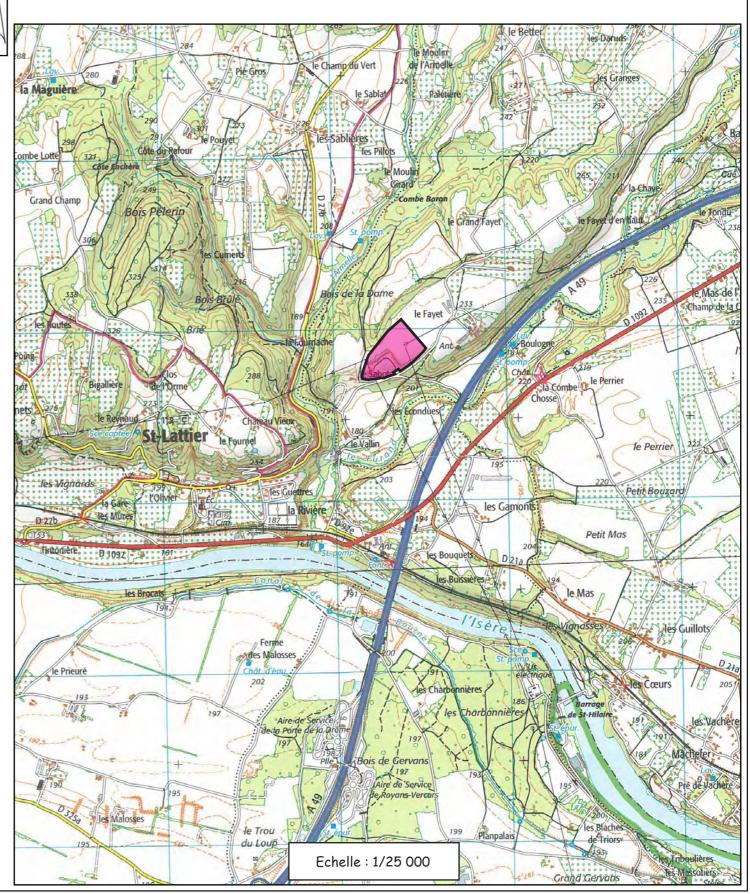


CARRIERES FROMANT
Commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (38)

Cartes de situation géographique



Limite de l'autorisation demandée



4.2.MOTIVATIONS DU PROJET DE DEMANDE D'AUTORISATION DE REPRISE ET D'EXTENSION DE LA CARRIERE

4.2.1. Généralités

Depuis toujours, l'homme utilise des matériaux naturels pour la construction de son habitat et l'aménagement de son environnement. De ces deux nécessités premières découlent aujourd'hui 3 grands secteurs d'activités que sont les industries de carrières et matériaux de construction, le bâtiment et les travaux publics.

Aujourd'hui, les granulats utilisés en France proviennent de deux sources :

- des carrières (de roches meubles ou de roches massives);
- · du recyclage.

La consommation de granulats aujourd'hui en France peut se résumer par le schéma suivant :

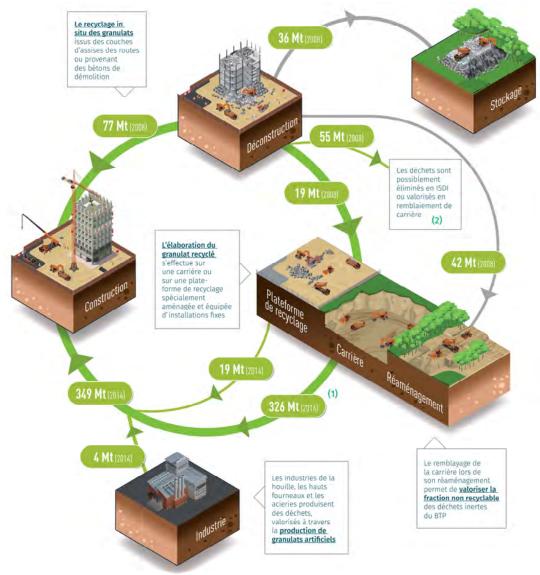


Figure 3 – Consommation de granulats aujourd'hui en France (UNPG – Livre blanc – Carrières & Granulats à l'horizon 2030)

La demande de la société CARRIERES FROMANT est motivée par la volonté :

- de développer la production de sables et graviers de la société, ayant de bonnes qualités intrinsèques pour les travaux routiers, afin de pérenniser son accès direct à la ressource;
- d'exploiter et valoriser au maximum la ressource présente (reprise d'un ancien site de carrière au sein duquel se trouve encore du gisement exploitable);
- de favoriser l'insertion finale du site dans le paysage ;
- de limiter, par la réouverture de cette exploitation, la circulation des poidslourds venant d'autres sites et les sources de pollution sur les routes locales.

4.2.2. Bilan de l'exploitation de granulats à l'échelle nationale

4.2.2.1 Production actuelle de granulats

La France produit chaque année de l'ordre de 400 millions de tonnes de granulats (primaires et de recyclage). Avec en moyenne 5,5 tonnes par an et par habitant (données UNICEM 2019), les granulats sont une ressource minérale de grande consommation (2ème ressource naturelle consommée par les Français après l'eau).

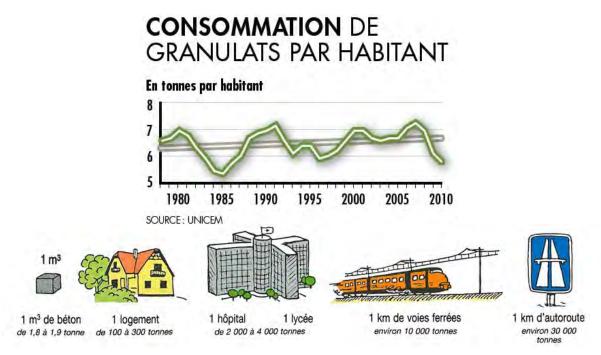


Figure 4 – Consommation de granulats en France (UNPG – Livre blanc)

La production des industries extractives ne peut se faire qu'en fonction des gisements présents et des bassins de consommation. En effet les granulats sont des produits pondéreux à faible valeur ajoutée qui se transportent sur des distances relativement courtes. On compte en France 4 000 sites d'extraction de granulats. Ce chiffre montre bien qu'il s'agit d'une activité très dispersée sur le territoire national.

4.2.2.2 Ressource primaire

Comme on le voit sur l'illustration ci-après les **granulats primaires** représentent un volume de production de **325,7 millions de tonnes en France en 2019**, soit 2 % de plus qu'en 2018.

(en millions de tonnes)	2018	2019	% 2019/18	Structure en %
Roches meubles	124,2	126,7	+ 2,0	39
Alluvionnaires	97,6 ^(r)	99,5	+ 1,9	30
Granulats marins*	5,4	5,5	+ 1,9	2
Autres sables	21,2	21,7	+ 2,4	7
Roches massives	195,1	199,0	+ 2,0	61
Roches calcaires	99,3	99,6	+ 0,3	31
Roches éruptives	95,8	99,4	+ 3,8	30
TOTAL	319,3	325,7	+ 2,0	100

^(r)Révisé

Figure 5 – Production de granulats primaires en 2018 et 2019 (source : UNPG – L'industrie française des granulats – Edition 2021)

Cette production se répartit sur le territoire national en 2019 entre roches meubles (39 %) et roches massives (61 %). En 2019, les matériaux sont principalement utilisés pour la construction et les travaux publics, comme le montre le schéma suivant

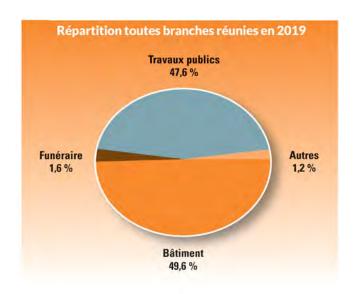


Figure 6 – Répartition toutes branches réunies en 2019 (source : UNPG – L'industrie française des granulats – Edition 2021)

^{*} Production de granulats marins réalisée à partir de concessions maritimes françaises

4.2.2.3 Les besoins d'ici 2030

Les besoins en granulats devraient rester soutenus à l'horizon 2030 (source : UNPG – Livre Blanc Carrières & Granulats à l'horizon 2030 – année 2016), compte tenu de :

- la croissance démographique,
- l'évolution des modes de vie,
- les nouvelles exigences environnementales dans la construction,
- et l'entretien des infrastructures existantes.

D'après une étude menée dans 23 pays d'Europe, il existe une corrélation entre la consommation de granulats par habitant et le PIB par habitant. On peut raisonnablement penser que la consommation par habitant poursuivra son augmentation, certes lente, mais continue.

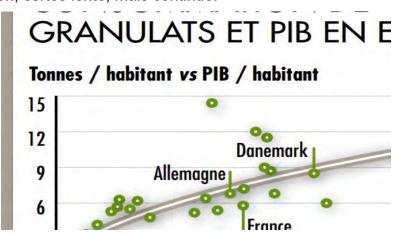


Figure 7 – Corrélation entre consommation de granulats et PIB en Europe (source : UNPG – Livre blanc – Données 2009)

4.2.2.4 Importation de granulats

La France importe plus qu'elle n'exporte en 2019 (12,2 millions de tonnes contre 10,3 millions de tonnes) traduisant ainsi un besoin en matériaux qui n'est pas satisfait à l'échelle nationale.

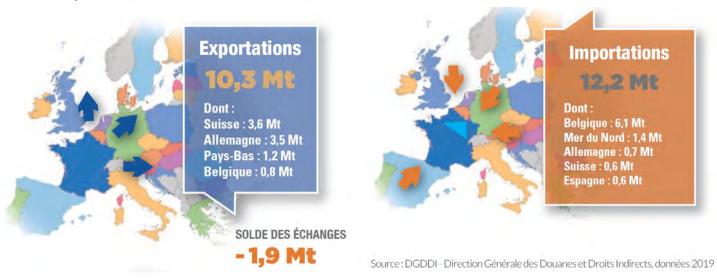


Figure 8 – Volumes et principaux flux (en millions de tonnes) (source : UNPG – L'industrie des carrières et matériaux de construction – Edition 2021)

4.2.3. Bilan de l'exploitation de granulats à l'échelle régionale

4.2.3.1 Production actuelle de granulats

La région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) a représenté en 2018 une production de 49 millions de tonnes de granulats de toutes natures dont 39,8 millions de tonnes pour l'ancienne région Rhône-Alpes.

Dans cette ancienne région les roches meubles représentaient presque 60% de la production globale.

On constate donc une situation inversée par rapport à la situation nationale avec un fort déficit en production de granulats provenant de carrières de roches massives.

Le Schéma Régional des Carrières (SRC) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, approuvé le 8 décembre 2021, indique que la région compte 556 carrières en fonctionnement en 2019 dont 140 sont des carrières alluvionnaires hors d'eau dont la filière principale est les granulats, comme la future carrière de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE.

4.2.3.2 Utilisation des granulats produits

En volumes, la production est essentiellement destinée aux **granulats destinés** à la filière BTP (terrassement, béton et enrobés routiers).

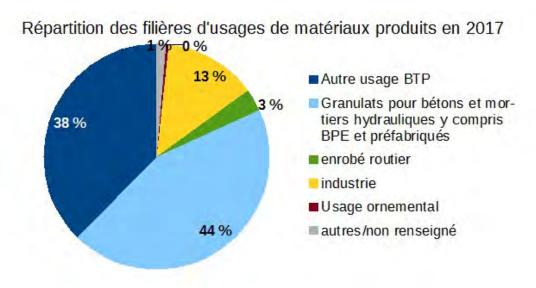


Figure 9 – Répartition des filières d'usage des matériaux produits en 2017 (source : SRC AURA – Enquête annuelle des carrières (DREAL AURA, MTES)

Les produits confectionnés à partir du gisement de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE serviront à la confection de revêtements routiers, aux travaux de terrassement et à la confection de béton (voir le § 8.6.).

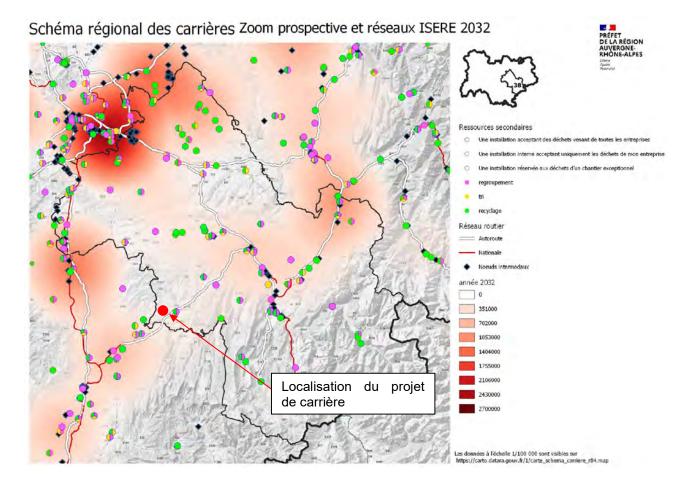
4.2.3.3 Perspectives à court et moyen terme

Compte-tenu des échéances des arrêtés préfectoraux d'autorisation des carrières de la région :

- 26% des capacités moyennes de production disparaîtraient à 5 ans ;
- 41% à 10 ans.

A 12 ans les capacités de production de la région ne permettent plus de répondre aux besoins quantitatifs en matériaux.

La carte ci-dessous montre qu'en 2032, la densité de production maximum sera nulle au niveau du secteur de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE.



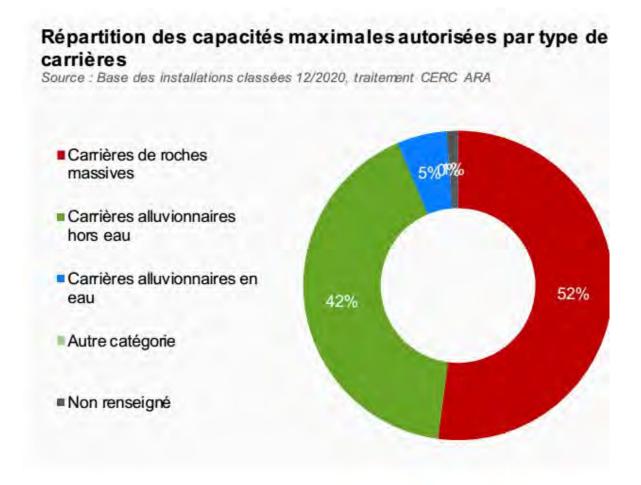
4.2.4. Le contexte départemental de l'Isère

4.2.4.1 Production actuelle de granulats

D'après les données de l'étude de la CERC « Approvisionnement territorial en matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes » d'avril 2021, 76 carrières sont présentes dans le département de l'Isère en 2020. 42 sont des carrières alluvionnaires hors d'eau, comme celle projetée par la société CARRIERES FROMANT à SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE, représentant environ 42% de la production autorisée du département.

On se reportera à la figure de la page suivante, extraite de l'étude de la CERC.

La production annuelle autorisée dans le département de l'Isère est de 22 515 000 tonnes en 2020.



Type de carrières	Nombre de sites	Produ autori
Source : Base des installations classées	12/2020, traitement CERC ARA	
Carrières de roches massives	25	11
Alluvionnaires hore eau	42	a

Figure 10 – Répartition des capacités maximales autorisées par type de carrières (source : Etude CERC « Approvisionnement territorial en matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes » - Avril 2021

4.2.4.2 Utilisation des granulats produits

Les matériaux extraits en Isère sont principalement des granulats pour bétons ou mortiers, des matériaux de travaux publics et des produits utilisés pour l'industrie, comme le montre le schéma ci-dessous.

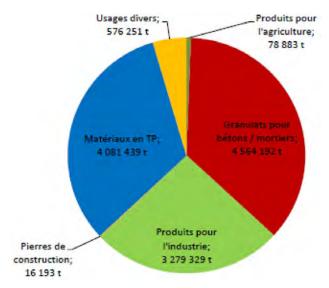


Figure 11 – Usages des matériaux extraits dans l'Isère en 2008 (en tonnes) (source : SDC de l'Isère)

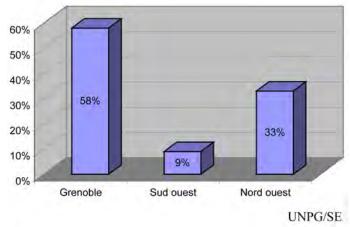
4.2.4.3 Les besoins du département de l'Isère

Avec une population municipale d'environ 1 200 000 habitants répartie entre :

- arrondissement de Grenoble : 745 000 habitants ;
- arrondissement de la Tour du Pin : 250 000 habitants ;
- arrondissement de Vienne : 205 000 habitants ;

le département de l'Isère est un gros consommateur de granulats.

Dans le département et comme le montre le graphique ci-après <u>la zone Sud-Ouest du département (dont fait partie le projet) représente 9% de la consommation en granulats (soit environ 1,9 millions de tonnes)</u>.



Répartition des besoins courants de granulats sur les grandes zones de consommation

Les besoins annuels du département en matériaux pour le BTP sont de 4,8 Mt d'après l'étude de la CERC d'avril 2021, soit un ratio d'environ 3,8 t/an/hab de matériaux nécessaires pour la filière du BTP.

Sur la moyenne de 2017 à 2019, l'étude de la CERC indique qu'environ 1 422 000 t/an de matériaux ont été exportés du département pour la filière du BTP et qu'environ 441 000 t/an de matériaux ont été importés d'autres départements. Ceci montre bien le déficit du département en granulats. Ces chiffres sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Déficit moyen annuel	- 799 000 tonnes	
Besoin annuel du département de l'Isère en matériaux pour la filière BTP	4 800 0000 tonnes	
	4 001 000 tonnes	
dans le département, pour le BTP	441 000 tonnes =	
Volume moyen de matériaux à disposition	1 422 000 tonnes +	
	4 982 000 tonnes –	
Importation annuelle moyenne (moyenne sur 2017 et 2019) pour la filière du BTP	441 000 tonnes	
Exportation annuelle moyenne (moyenne sur 2017 et 2019) pour la filière du BTP	1 422 000 tonnes	
Volume de matériaux extraits en 2019 pour le BTP	4 982 000 tonnes	

Une production répartie entre alluvionnaire et roche dure

Pour couvrir ces besoins, la production de carrières est répartie de manière assez uniforme entre matériaux alluvionnaires et roches dures. Ainsi les besoins du département sont assurés de la façon suivante (statistiques année 2020):

- alluvionnaires: 10,4 millions de tonnes;
- roches massives et éboulis : 11,7 millions de tonnes.

Ces granulats sont utilisés :

- pour la fabrication de bétons hydrauliques : environ 40%
- pour les enrobés et produits hydrocarburés : environ 10%
- autres emplois du BTP : environ 50%

Perspectives

La carte ci-après localise les différentes carrières du département, selon la filière d'usage principale, et selon la date d'échéance de l'autorisation d'exploiter.

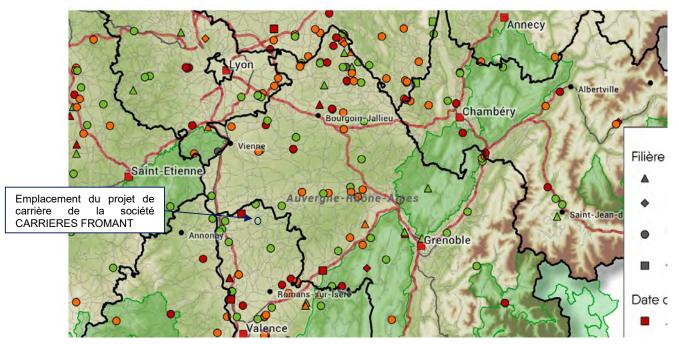


Figure 12 – Echéance d'autorisations sur le département 38 (source : Etude CERC « Approvisionnement territorial en matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes » - Avril 2021)

Plusieurs constats sont faits:

- Il n'y a pas de carrière à usage BTP dans le département de l'Isère à proximité du projet de la société CARRIERES FROMANT. Les plus proches se trouvent dans le département de la Drôme et ont une date d'échéance d'autorisation proche (avant 2025 ou bien entre 2025 et 2030);
- Les carrières dans le département se répartissent principalement le long de l'Isère, en partie centrale du département et dans le secteur Nord (où l'on trouve principalement des carrières produisant des minéraux industriels);
- Le long de l'Isère, dans le secteur où le projet de la société CARRIERES FROMANT va s'implanter, la moitié des carrières autorisées ont une date d'échéance comprise entre 2025 et 2030.

Comme nous l'avons vu précédemment, les besoins annuels du département en matériaux pour le BTP sont de 4,8 Mt. Compte-tenu des autorisations arrivant à échéance, les besoins du département en granulats pour le BTP ne seront plus satisfaits en 2034, en tenant compte des moyennes autorisées par années, comme le montre le graphique suivant :

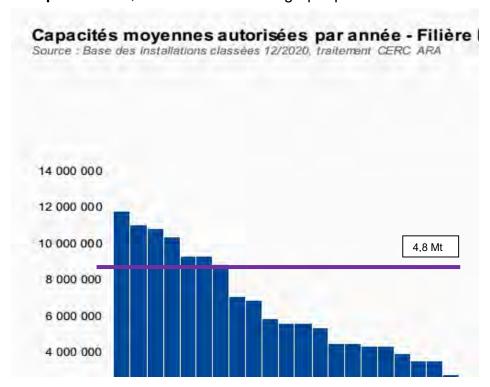


Figure 13 – Capacités moyennes autorisées par année – Filière du BTP (source : Etude CERC « Approvisionnement territorial en matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes » - Avril 2021)

Par ailleurs, comme le montrent les chiffres de l'UNICEM, il existe une grande disparité territoriale entre l'arrondissement de la Tour du Pin largement excédentaire, et qui exporte sa production vers l'agglomération lyonnaise, et l'arrondissement grenoblois, deuxième consommateur régional, qui n'arrive pas à satisfaire sa demande et qui comptait en 2008 un déficit de près de 1 million de tonnes.

4.2.4.4 Le Sud-Ouest de l'Isère

Les grands secteurs de production sont en adéquation avec les secteurs de consommation, dans la mesure où le granulat est une matière pondérale et à faible valeur ajoutée dont le prix double tous les 25 kilomètres de distance de transport.

Les carrières sont donc étroitement associées aux lieux de consommation.

Le Sud-Ouest de l'Isère est alimenté en granulats par des carrières de proximité. L'approvisionnement de ce secteur est donc directement dépendant des productions de ces carrières locales.

Comme le montre la carte suivante, le Sud-Ouest de l'Isère, et particulièrement le secteur du projet, compte peu de carrières et peu de carrière ayant une grande capacité autorisée.

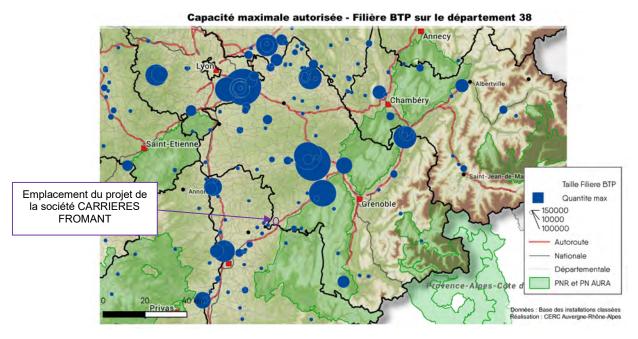


Figure 14 – Capacité maximale autorisée – Filière BTP sur le département de l'Isère (source : Etude CERC « Approvisionnement territorial en matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes » - Avril 2021)

La carte suivante montre qu'à partir de 2032, la capacité maximale des carrières sur 30 km sera faible au niveau du secteur du projet (et même deux fois moindre qu'en 2021).

Capacité maximale Carrières BTP répartie sur 30 km en 2032 - Départ

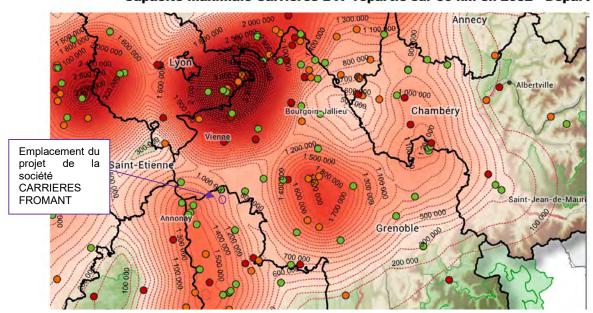


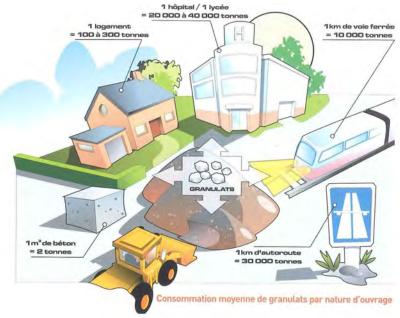
Figure 15 – Capacité maximale des carrières de la filière BTP répartie sur 30 km en 2032 (source : Etude CERC « Approvisionnement territorial en matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes » - Avril 2021)

Afin de maintenir un approvisionnement local en matériaux destinés au BTP, la poursuite ou l'ouverture de carrière est primordiale dans le secteur Sud-Ouest du département de l'Isère.

4.2.5. Le site de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE

4.2.5.1 Les besoins en matériaux

Actuellement, l'aménagement du territoire requiert chaque année environ 5,5 tonnes de granulats par habitant. Le département de l'Isère en requiert 3,8 t/an/hab.



La zone de chalandise de la carrière de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE s'étendra sur un rayon d'environ 30 km autour du site.

Il n'y a pas, dans ce secteur de la vallée de l'Isère, de carrière permettant l'exploitation de matériaux d'une telle qualité. La carrière de La Sône exploitait depuis toujours cette qualité de matériaux siliceux pour les revêtements routiers. Aujourd'hui, le gisement de la Sône est épuisé, nécessitant de faire venir ce type de matériaux depuis des carrières situées à plus de 50 km, ce qui représente un grave impact pour le bilan carbone. La réouverture du site de Saint-Bonnet-de-Chavagne permettra de retrouver ce granulat de qualité à proximité des chantiers d'application.

4.2.5.2 Un ancien site d'extraction

La carrière de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE a été ouverte en 1981 et fermée en 1996.

Les matériaux extraits étaient destinés principalement aux entreprises de maçonnerie, du bâtiment et des travaux publics et routiers.

La société CARRIERES FROMANT est une entreprise d'exploitation et de valorisation de granulats, comme nous l'avons vu précédemment.

Le site de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE lui permettra de développer sa gamme de produits avec l'accès à des sables et graviers de qualité exceptionnelle pour la réalisation notamment de travaux routiers.

Nous rappelons qu'il n'y a pas, dans ce secteur de la vallée de l'Isère, de carrière permettant l'exploitation de matériaux d'une telle qualité. La carrière de La Sône exploitait ce type de matériaux mais le gisement est épuisé. Ce type de matériaux vient maintenant de carrières situées à plus de 50 km, ce qui représente un fort impact sur le bilan carbone. La réouverture du site de Saint-Bonnet-de-Chavagne permettra de retrouver ce granulat de qualité à proximité des chantiers d'application.

La demande en matériaux est présente dans ce secteur isérois. Les matériaux permettront notamment d'alimenter les chantiers locaux (riverains, collectivités, etc.), ainsi que des chantiers à proximité.

La carrière de Saint-Bonnet-de-Chavagne permettra de fournir un volume annuel moyen de 40 000 tonnes de matériaux à destination du BTP. Cette exploitation participera donc à l'approvisionnement local en matériaux, réduisant :

- le déficit connu en granulats dans le département de l'Isère ;
- les émissions de gaz à effet de serre puisque les matériaux seront transportés de moins loin.

4.2.6. Les besoins en matière de recyclage

4.2.6.1 A l'échelle nationale

Comme on le voit sur l'illustration ci-après (données 2018), les granulats de recyclage représentent un volume de production de 31,9 millions de tonnes en **France en 2018**, soit 9% de la production nationale totale de granulats.

Le volume de production de granulats de recyclage a augmenté de 15,2 % par rapport à 2017, confirmant que cette activité est en pleine croissance.

(en millions de tonnes)	2017	2018	% 2018/17
Granulats issus de déchets inertes du BTP, produits sur des plateformes équipées d'installation de traitement fixe	23,6	27,3	+ 15,7*
Granulats artificiels Laitiers MIDND**	4,1 1,7 1,4	4,6 2,0 1,4 1,2	+ 12,2 + 17,6 0
Schistes	1,0	1,2	+ 20,0
TOTAL	27,7	31,9	+ 15,2

^{*} L'évolution de la production de granulats de recyclage entre 2017 et 2018 est en partie imputable à un élargissement du périmètre des plateformes enquêtées (plateformes équipées d'une installation de traitement fixe)
** Machefers d'incinération de déchets non dangereux

Figure 16 - Evolution de la production de granulats de recyclage (source : UNPG - L'industrie française des granulats - Edition 2020)

4.2.6.2 A l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Comme nous l'avons vu précédemment la région Auvergne-Rhône-Alpes a représenté en 2018 une production de 49 millions de tonnes dont 39,8 millions de tonnes pour l'ancienne région Rhône-Alpes.

Dans cette ancienne région les granulats de recyclage représentaient 11% de la production globale.

La région Auvergne-Rhône-Alpes a adopté le 19 décembre 2019 son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Ses trois grands axes prioritaires sont :

- réduire la production de déchets ménagers de 12 % d'ici à 2031 (soit -50 kg par an et par habitant);
- atteindre une valorisation matière (déchets non dangereux) de 65 % en 2025 et 70 % d'ici à 2031 ;
- réduire l'enfouissement de 50 % dès 2025.

Ce plan s'intègre maintenant au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Etat des lieux de la gestion des déchets issus du bâtiment et des travaux publics

(Les données et chiffres suivants sont extraits du PRPGD de 2019)

Le PRPGD de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'intéresse à une quantité de déchets de l'ordre de 33 millions de tonnes, dont :

- 1 million de tonnes de déchets dangereux ;
- 7,2 millions de tonnes de déchets non dangereux ;
- 25 millions de tonnes de déchets de chantier.

D'après l'étude régionale « Analyse des filières de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics en Auvergne-Rhône-Alpes » publiée en 2018 sur des données de 2016 :

• 27 millions de tonnes de matériaux et déchets ont été produits par les entreprises du bâtiment et des travaux publics pour une activité correspondant à un chiffre d'affaires de 20,7 milliards d'euros.

L'étude « les déchets du bricolage et du bâtiment » publiée par Amorce en 2011 indique que 44 % des déchets inertes reçus en déchèteries proviennent de chantiers des particuliers.

Les quantités de matériaux et déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics représentent un volume d'environ 27,2 millions de tonnes, composé ainsi :

Composition d'après étude CERC (Millions de tonnes)	Matériaux et déchets inertes	Déchets non dangereux	Déchets Dangereux	Total Ensemble des déchets
Travaux publics	21,8	0,2	0,1	22,1
Bâtiment - Gros œuvre	2,0	0,8	0,2	3,0
Bâtiment - Second œuvre	0,53	1,1	0,3	1,9
Déchets inertes des chantiers des ménages	0,2			0,2
TOTAL	24,5	2,1	0,6	27,2

Figure 17 – Quantités de matériaux et déchets issus des chantiers du BTP (Millions de tonnes) (source : PRPGD)

Matériaux réemployés sur le site même

6,5 millions de tonnes, soit 30 % des matériaux inertes des chantiers TP **sont réemployés sur le même site**. Ce réemploi peut être réalisé avec ou sans traitement au préalable.

La composition des matériaux réemployés est la suivante :

- 71 % de terres et matériaux meubles, soit 4,6 Mt;
- 14,8 % de graves et matériaux rocheux, soit 970 kt;
- 7,6 % de mélanges d'inertes, soit 500 kt ;
- 3 % de déchets d'enrobés, soit 200 kt;
- 3,4 % de déchets de béton, soit 220 kt;
- 0,2 % de briques et tuiles, soit 10 kt.

Le tableau ci-dessous décrit les quantités de déchets, tous matériaux confondus, produits en 2016 par les chantiers du BTP, après réemploi sur site :

Composition d'après étude CERC (Millions de tonnes)	Déchets inertes	Déchets non dangereux	Déchets Dangereux	Total Ensemble des déchets
Travaux publics	15,2	0,2	0,1	15,5
Bâtiment - Gros œuvre	2,0	0,8	0,2	3,0
Bâtiment - Second œuvre	0,5	1,1	0,3	1,9
Déchets inertes des chantiers des ménages	0,22			0,2
TOTAL	18,0	2,1	0,6	20,6

Figure 18 – Quantités de déchets issus des chantiers du BTP (Millions de tonnes), après réemploi sur le site (source : PRPGD)

<u>Matériaux réutilisés sur d'autres chantiers ou bien utilisés pour des</u> aménagements

Au moins 1,6 millions de tonnes (arrondi au dix millième), sont réutilisés sur d'autres chantiers / aménagements :

- 0,9 millions de tonnes sont réutilisés sans passer par une installation ;
- 0,7 millions de tonnes transitent par une installation (?).

Modèle d'économie circulaire

La prévention des déchets fait partie intégrante de la transition d'un modèle économique linéaire vers une économie circulaire. Le schéma ci-dessous rappelle les grands axes à développer pour changer de modèle :

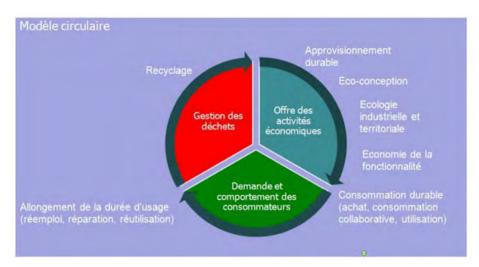


Figure 19 – Modèle de l'économie circulaire (source : Fiche technique « Economie circulaire » - ADEME)

Différents acteurs, à chaque étape d'un projet de construction, peuvent agir sur la prévention des déchets. Les entreprises du BTP peuvent agir, lors de la réalisation du chantier, en :

- triant les déchets dangereux, afin d'éviter qu'ils ne soient mélangés avec d'autres déchets et les contaminent;
- recourant au traitement des matériaux sur place pour permettre leur réemploi (concassage).

> Etat des lieux des installations de transit, tri et recyclage existantes

Les déchets inertes issus des chantiers peuvent :

- transiter par des installations de transit, tri (déchèteries ou plateformes) pour être ensuite traités vers une autre filière ;
- être envoyés en aménagement urbain dans le respect des procédures d'autorisations d'urbanisme ;
- être envoyés directement vers des installations de traitement (tri, recyclage, valorisation ou élimination).

489 plateformes de transit, tri et/ou recyclage ont été identifiées en 2016 au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

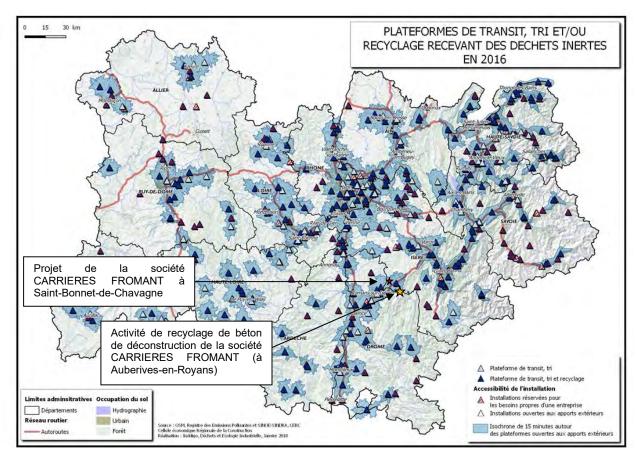


Figure 20 – Plateformes de transit, tri et/ou recyclage recevant des déchets inertes en 2016 (source : PRPGD)

La plupart sont concentrées au sein des grandes agglomérations et le long des principales voies d'accès.

Une partie de ces installations est couplée à une autre activité :

- 84 plateformes de transit, tri et/ou recyclage sont couplées avec une activité de carrière;
- 17 plateformes de transit, tri et/ou recyclage sont couplées avec une activité d'ISDI.

D'après l'étude CERC, 24 % des déchets inertes recyclés ont été recyclés par une plateforme attenante à une carrière.

Au moins 5 millions de tonnes de déchets inertes ont été recyclées sur les plateformes des déchets inertes (source : Etude CERC).



29% des déchets et matériaux inertes recyclés par les installations

Près de la moitié des déchets et matériaux inertes utilisés en remblai de carrière

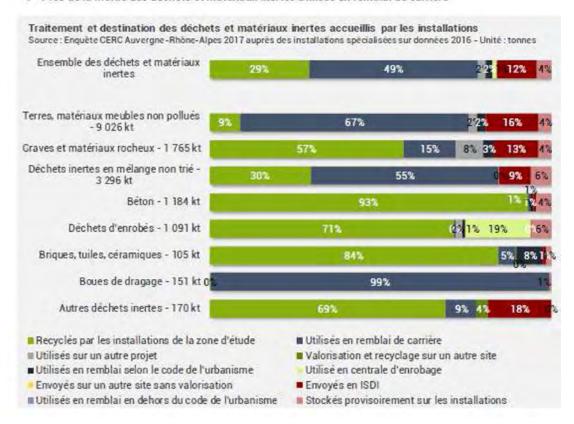


Figure 21 – Type de traitement par typologie de déchets inertes en 2016 (source : Etude CERC)

Le PRPGD précise : « Les plateformes sont nécessaires au développement d'une économie circulaire. Bien qu'elles paraissent nombreuses, il apparait un enjeu de pérenniser ces installations, notamment celles proches des zones urbaines denses. Elles sont également importantes en zones moins urbaines permettant de jouer leur rôle de stockage en attente des matériaux et qu'ils puissent être réutiliser sur d'autres chantiers avec ou sans traitement. »

Etat des lieux des carrières autorisées à remblayer avec des matériaux inertes extérieurs pour leur remise en état

Bien que la capacité globale paraisse satisfaire les besoins régionaux, la situation recouvre une forte disparité au niveau des territoires.

En 2016, 185 carrières ont été identifiées comme ayant accepté des déchets inertes issus de chantiers pour leur réaménagement. Les carrières sont situées sur l'ensemble des territoires. L'Isère est le département qui possède le plus de carrière acceptant des déchets inertes, avec 38 carrières recensées en 2016.

Nombre de carrière acceptant	t des déchets inertes pa
Ain	
Allier	
Ardeche	
Cantai	
Drôme	
Isère	
Loire	
Haute-Loire	
Puy-de-Dôme	

Figure 22 – Nombre de carrières ayant accepté des déchets inertes par territoire en 2016 (source : Etude CERC)

8,4 millions de tonnes de déchets inertes ont été reçues par ces installations en 2016.

La carte ci-après représente la localisation des installations (carrières et ISDI) de stockage de déchets inertes. Les carrés orange représentent les carrières possédant un arrêté préfectoral autorisant le remblaiement en 2018.

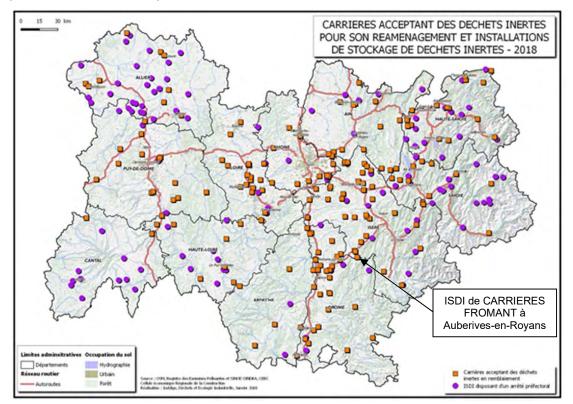


Figure 23 – Recensement des carrières acceptant les déchets inertes pour leur remise en état (source : PRPGD)

La société CARRIERES FROMANT exploite une ISDI sur son site d'Auberivesen-Royans (voir le § 4.2.6.4 ci-après).

Objectif de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets de chantiers

Les enjeux sont liés à l'augmentation de la réutilisation/recyclage par rapport au remblaiement de carrières et à l'élimination. Les objectifs du taux de valorisation des déchets du BTP sont (selon les approches de calcul) :

à l'horizon 2025 :

- un taux de valorisation des déchets inertes de 75 à 78 %, dont 52 à 37 % de recyclage,
- o un taux de valorisation matière des déchets non dangereux de 65 %,

à l'horizon 2031 :

- un taux de valorisation des déchets inertes de 75 à 78 %, dont 59 à 42 % de recyclage,
- o un taux de valorisation matière des déchets non dangereux de 70%.

4.2.6.3 A l'échelle du département de l'Isère

D'après l'étude de la CERC « Approvisionnement territorial en matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes » d'avril 2021, en 2020 le département de l'Isère comptait 108 installations accueillant des déchets inertes (contre 54 en moyenne par département en région Auvergne-Rhône-Alpes).

Les types d'installations se répartissent ainsi (source : étude CERC d'avril 2021) :

Type d'installation	Nombre d
Source : Suivi des filières de gestion de dé	chets du BTP 2020, CER
Sites spécialisés Déchets du BTP	115
Sites accueillant des déchets inerte	s 108
Plateformes de recyclage	64
Carrières accueillant en remblai	37
ISDI	11

Environ 4,8 Mt de déchets inertes ont été reçus sur les installations, soit 24% des déchets inertes reçus dans les installations à l'échelle de la région. Environ 91% sont recyclés, réutilisés ou valorisés en carrière.

Les sites spécialisés dans la gestion des déchets inertes

D'ici les 10 prochaines années, ce sont environ 2 066 000 t/an de déchets inertes qu'il faudra réorienter du fait de la fermeture de plusieurs installations :

Installations	Nombre de site	Tonnage d'inerte à réorienter*		
Source : Suivi des filières de gestion de déchets du BTP 2020, CERC ARA				
Carrières acceptant pour remblai	18	1 663 kt/an		
ISDI	9	328 kt/an		
Autre installation reçevant des inertes	5	76 kt/an		
Toutes installations reçevant des inerte	30	2 066 kt/an		

Figure 24 – Installations pouvant fermer d'ici les 10 prochaines années (source : Etude CERC Avril 2021 – Données 2020)

La carte présentée ci-après montre la localisation des différentes installations recevant des déchets inertes. On constate un nombre important de plateformes de transit, tri et recyclage. Elles sont bien réparties sur l'ensemble des zones urbaines et montagneuses. Les carrières qui intègrent des déchets du BTP dans leur remise en état se trouvent principalement en Nord Isère et en partie centrale du département.

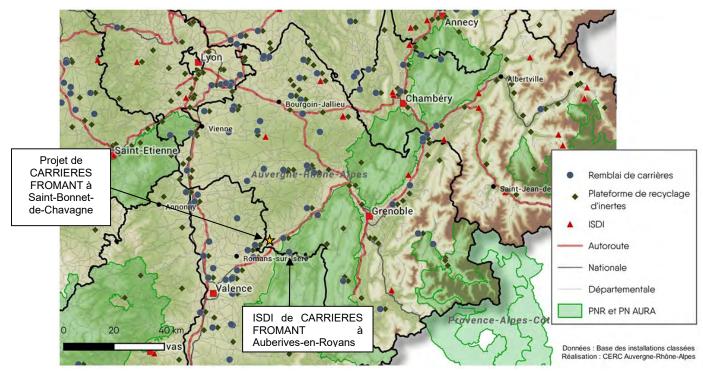


Figure 25 – Installations spécialisées dans la gestion des déchets inertes du BTP en Isère (source : Etude CERC Avril 2021 – Données 2020)

On constate qu'à proximité du projet de la société CARRIERES FROMANT à Saint-Bonnet-de-Chavagne, il existe plusieurs carrières autorisées à être remblayées et plusieurs plateformes de recyclage de déchets inertes (à moins de 5 km pour la plus proche).

La prospective des gisements en 2016 et les objectifs du plan

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de Chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Isère a été révisé en 2015. Les données et chiffres suivants sont extraits de ce document.

La prospective des gisements de matériaux inertes du BTP

Le Plan retient pour le secteur des travaux publics, une augmentation de la production des déchets inertes en fonction de la variation de population (et en tenant compte de la prévention) de plus de 8,8 % en 2026 par rapport à 2011.

Les objectifs du Plan concernant les matériaux inertes

Les objectifs du Plan pour les déchets inertes sont :

- réemployer les déchets inertes sur le chantier lui-même ;
- réutiliser les déchets inertes ;
- recycler ces matériaux afin de préserver la ressource naturelle. L'objectif de recyclage est une augmentation de 136 000 tonnes en 2026 par rapport à 2011.

Pour les déchets inertes n'ayant pas pu être réemployés, réutilisés ou recyclés, l'objectif est de privilégier le remblaiement de carrières par rapport au stockage en ISDI.

Le Plan préconise que les capacités de remblaiement des carrières puissent être exploitées au maximum dans le cadre du statut carrières (dans le respect du Code de l'Environnement et du Cadre régional des matériaux et carrières).

Le Plan recommande aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises du BTP de privilégier le remblaiement de carrières au stockage en ISDI. La recherche du double fret (apport de matériaux - évacuation des déblais non réemployables, non réutilisables) renforce l'intérêt de cette filière.

4.2.6.4 Les activités de recyclage et valorisation de la société CARRIERES FROMANT

La société CARRIERES FROMANT n'a pas prévu la mise en place d'une activité de recyclage de matériaux inertes extérieurs sur le site de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE pour des raisons techniques, économiques et environnementales :

- le site est exiguë et il n'y aura pas la place de réaliser une activité de recyclage en toute sécurité;
- il existe plusieurs carrières autorisée à être remblayées et plusieurs plateformes de recyclage de déchets inertes à proximité du projet (environ 5 km à vol d'oiseau au plus proche), comme le montre la Figure 25 ciavant);
- la mise en place d'une activité de recyclage impliquerait des nuisances environnementales (poussières et bruit dus aux installations de concassage-criblage et aux camions).

> Stockage permanent de déchets inertes non valorisables

La société CARRIERES FROMANT exploite une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) à Auberives-en-Royans, à côté de ses installations de traitement et de sa carrière.

Ces dernières années, les volumes suivants de déchets inertes non recyclables en granulats ont été stockés dans cette installation :

Année	Volume stocké (tonne)
2019	17 000
2020	28 000
2021	38 000

Cette installation constitue une solution de stockage local pérenne.

4.2.6.5 L'emploi

A l'échelle régionale, l'ensemble des carrières compte 2 000 emplois directs qui sont principalement situés en zone rurale et non délocalisables étant liés à la ressource géologique.

2 personnes seront affectées au site de carrière.

Reprendre l'exploitation du site permettra de créer ces emplois directs et des emplois indirects au sein de l'entreprise (chauffeurs de camions, etc.).

D'autre part l'industrie des granulats par ses relations avec les fabricants de matériel, les prestations d'études ou de contrôle, les transports, les industries de transformation, etc. concourt au maintien de multiples activités.

On estime que l'industrie du granulat génère pour un emploi direct environ 4 fois plus d'emplois indirects, qui touchent plusieurs corps de métiers, à l'échelle communale et régionale :

- commerçants et entreprises de services de la région ;
- transporteurs routiers;
- services de maintenance, etc.

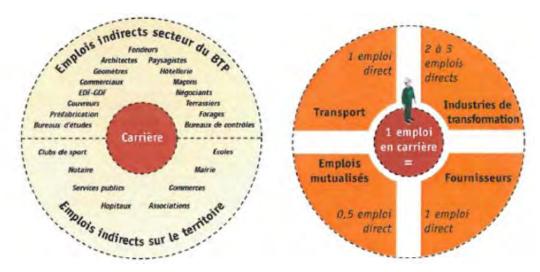


Figure 26 – Emplois générés par l'activité de carrière (source : Syndicats des carriers)

4.2.7. Raisons environnementales

4.2.7.1 Implantation locale

La carrière approvisionnera des chantiers locaux et favorisera les circuits courts.

L'extraction se fera en dépression par rapport au terrain naturel et le site sera peu visible depuis l'extérieur.

4.2.7.2 Le transport

La reprise du site de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE assurera de moins longs transports entre les sources d'approvisionnement et les chantiers, ce qui impliquera moins :

- de dépenses énergétiques ;
- de nuisances sur l'environnement ;
- de nuisances sur la qualité du réseau routier (trafic, distances).

4.3.CHOIX DE L'EMPLACEMENT DU PROJET ET ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION

Pour satisfaire au besoin du marché de granulats de l'Isère, et plus particulièrement du secteur du Sud-Ouest du département de l'Isère, la société CARRIERES FROMANT souhaite développer son activité d'extraction avec la carrière de sables et graviers de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE, en reprenant et étendant l'autorisation d'exploiter.

Le choix de l'emplacement de ce futur projet a été réalisé en analysant les différentes contraintes économiques, sociales et environnementales dans le secteur.

4.3.1. Utilisation de matériaux recyclés

La société CARRIERES FROMANT souhaite trouver une source pérenne de matériaux destinés à la confection de revêtements routiers, aux travaux de terrassement, etc.

Elle pourrait utiliser des matériaux recyclés sur des plateformes de recyclage locales pour la confection de ses granulats.

Toutefois, les matériaux recyclés ne présentent pas toutes les qualités physiques et chimiques pour la réalisation de tous les produits de CARRIERES FROMANT. La société doit donc maintenir un accès direct à la ressource naturelle.

D'autant plus que le gisement de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE présente, nous le rappelons, une qualité exceptionnelle pour la confection de matériaux routiers.

4.3.2. Les carrières de la société CARRIERES FROMANT

La société CARRIERES FROMANT exploite une carrière de sables et graviers à Auberives-en-Royans (où elle a son siège social). La carrière est autorisée pour une durée de 30 ans (jusqu'en 2043) et pour un tonnage maximal de 220 000 t/an.

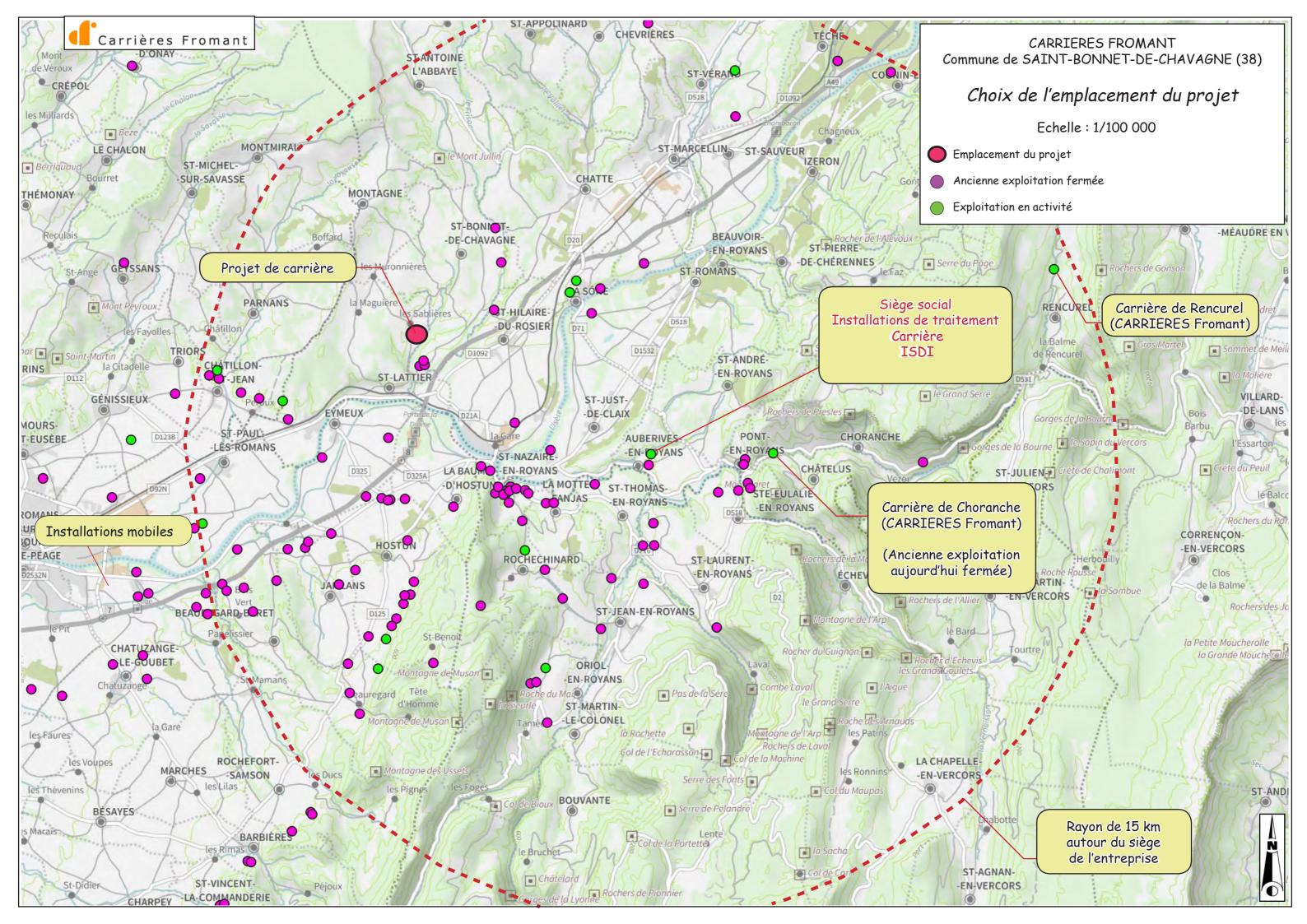
La société exploite également une carrière de roches dures à Rencurel.

On trouvera page suivante la localisation des carrières de l'entreprise, ainsi que des carrières exploitées aujourd'hui dans le secteur.

Les besoins de l'entreprise en granulats, notamment en sables et graviers, sont croissants et les matériaux recyclés ne peuvent pas être utilisés pour tous les produits qu'elle confectionne.

La carrière d'Auberives-en-Royans, bien qu'autorisée jusqu'en 2043, ne pourra pas satisfaire le marché sur le long terme et la qualité des matériaux extraits est moins bonne pour la confection de matériaux routiers que les gisements de la vallée de l'Isère.

CARRIERES FROMANT a donc cherché un autre site de carrière à ouvrir ou à reprendre.



4.3.3. La recherche de site

Les principales contraintes qui ont été prises en compte sont :

- la nature du gisement : la société, qui possède déjà une carrière de roches dures et une carrière de sables et graviers, souhaite développer l'exploitation de sables et graviers à destination des travaux routiers. Le gisement à exploiter doit présenter toutes les caractéristiques physiques et chimiques pour les usages auxquels il est destiné;
- la proximité entre le gisement, les installations de traitement et le siège social de l'entreprise (où se trouvent les installations annexes) pour limiter l'impact environnemental des transports. Le périmètre de recherche s'est limité à un rayon de 15 km autour du siège social de l'entreprise ;
- un site en dehors de protection environnementale forte ;
- un site en dehors des zones urbanisées.

Compte-tenu du gisement recherché, les investigations ont été menées dans la plaine de l'Isère.

Les voies routières principales du secteur sont la RD 1 092 et la RD 1 532, qui longent l'autoroute A49. Le réseau routier secondaire est bien développé et dessert les différentes villes.

CARRIERES FROMANT souhaitait trouver un site à proximité de la RD 1 092 ou de la RD 1 532 pour limiter au maximum la circulation sur le réseau secondaire.

Le site doit être à proximité des installations de traitement de l'entreprise à Auberives-en-Royans (la mise en place de nouvelles installations sur un nouveau site représente un coût économique important et un impact environnemental) ou de la plateforme technique de Chatuzange-le-Goubet (26).

La société CARRIERES FROMANT souhaitait limiter l'impact environnemental d'un éventuel futur site de carrière et a donc :

- exclu de sa recherche les zones Natura 2000 et les secteurs urbanisés;
- axé sa recherche sur la reprise d'un ancien site de carrière (accès aménagé, terrains déjà ouverts, etc.) avec un gisement au potentiel intéressant.

Plusieurs secteurs d'extraction ont été définis, les niveaux de contrainte ont été hiérarchisés pour aboutir à l'emplacement du projet sur la commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE, au lieu-dit « Le Cumin ».

4.3.1. Reprise de la carrière de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE

4.3.1.1 Géologie du secteur

La carrière de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE était exploitée dès 1981 pour approvisionner les entreprises de maçonnerie, du bâtiment et des travaux publics et routiers.

La carrière a été utilisée pour la réalisation de l'autoroute A 49.

L'analyse de la carte géologique du secteur montre qu'il existe le même gisement que celui anciennement exploité, au Nord-Est de l'ancienne carrière.

Un premier périmètre d'autorisation a donc été défini. Il est reporté en jaune sur la carte de la page suivante.

La route et les bâtiments constituent des obstacles limitant pour l'extension du site. Les boisements présents au Nord ont été évités.

4.3.1.2 Milieux naturels

Une étude des milieux naturels a été réalisée par le bureau d'étude ARTIFEX en partenariat avec l'association ENI (Espace Nature Isère), au droit du site. Cette étude (reproduite intégralement en annexe 9 du document des annexes) a mis en évidence la présence d'enjeux concernant la biodiversité sur l'ancien site de carrière. La société CARRIERES FROMANT a donc décidé d'éviter l'ancien site de carrière et de le laisser en zone naturelle. Une convention de gestion de cette zone a été signée avec l'association ENI (voir l'annexe 10 du document des annexes).

Le périmètre de l'autorisation demandée a donc été réduit en conséquence (voir le périmètre n°2 en blanc sur le plan ci-après).

La limite d'extraction sur le site a été ajustée en fonction de ces enjeux liés à la biodiversité.

4.3.1.3 Paysage

Les terrains du projet s'insèrent dans une plaine agricole où les vues sont limitées du fait de la topographie.

Pour maintenir un écran visuel végétal en partie Sud du site, et pour des raisons également liées à la biodiversité, les boisements situés au Sud du projet et au niveau des fronts de l'ancienne carrière ont été évités.

Le périmètre d'extraction a donc été réduit au périmètre n°3 en orange sur la Figure 28.

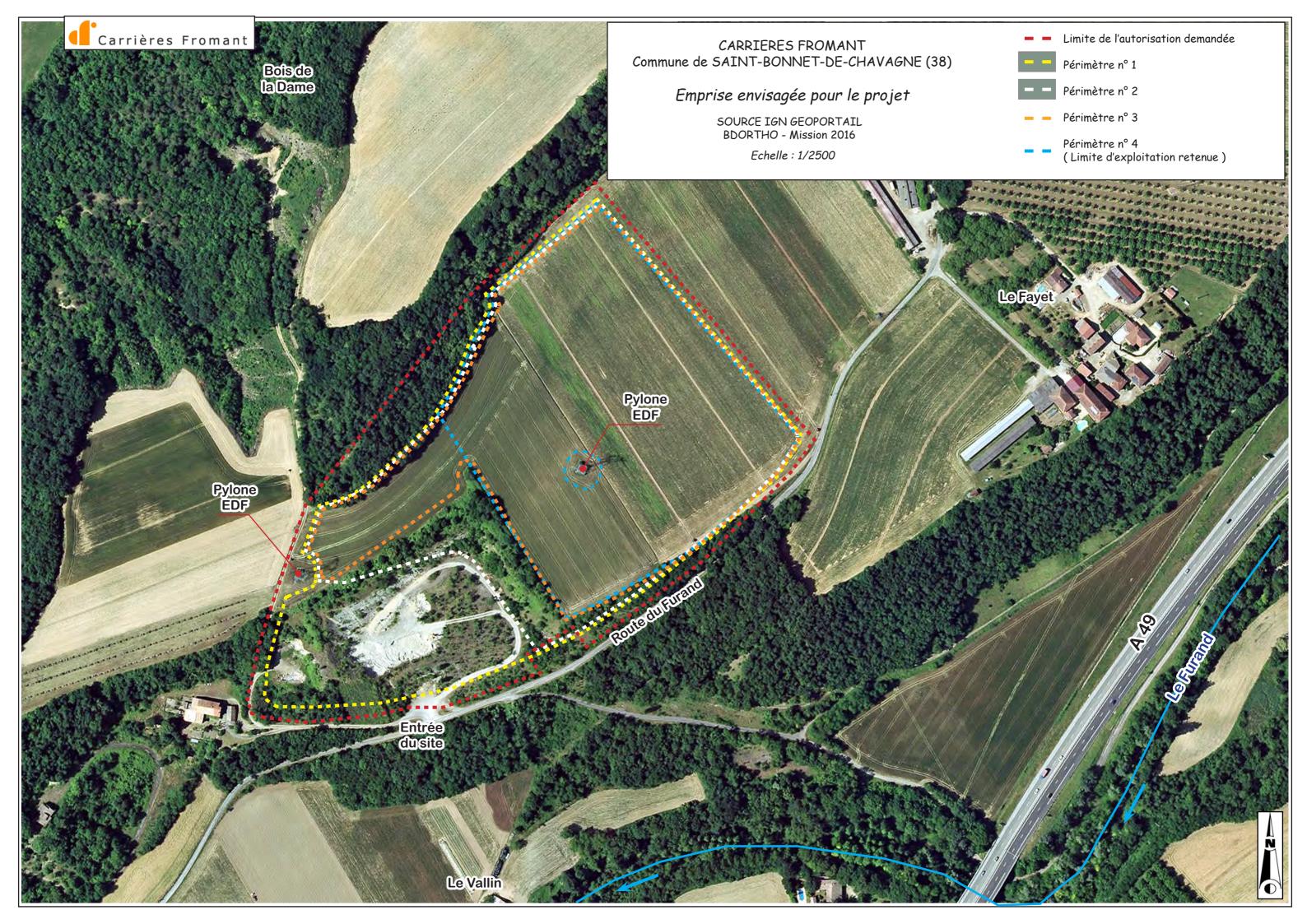
4.3.1.4 Le choix du projet d'exploitation

Pour des raisons techniques et sécuritaire, les terrains agricoles situés au Nord de l'ancienne carrière ont été écartés du projet. En effet, l'extraction de cette zone aurait engendré un carreau étroit et le volume de gisement extrait aurait été limité.

Le périmètre d'extraction final retenu est dessiné en bleu sur le plan ci-avant.

Le mode d'exploitation retenu sera en fosse, ce qui limitera la visibilité depuis l'extérieur du site.

Des mesures seront prises concernant l'impact environnemental. On se reportera à l'étude d'impact ci-jointe.



4.3.1.5 Le choix de la remise en état des lieux

Le choix de la remise en état du site (restitution d'une zone agricole) réside dans ses contextes géographique, topographique, géotechnique mais surtout environnemental.

Cette remise en état du site sera réalisée de manière coordonnée à l'exploitation, au fur et à mesure des zones dégagées de toute activité ou utilité pour l'exploitation de la carrière.

4.3.1.6 Maîtrise foncière - Servitudes

La société CARRIERES FROMANT bénéficie de la maîtrise foncière des terrains envisagés pour l'exploitation de son site (voir l'annexe 14.1 en fin de document). Le PLU de la commune autorise l'activité de carrière sur les terrains du projet.

Deux lignes électriques haute tension passent au-dessus du site du projet. Un pylône se trouve en limite Ouest du site et un second se trouve au milieu des terrains du projet. On se reportera au § 9.7 ci-après. Le projet respectera cette servitude.

4.4.COHERENCE AVEC LE SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES AUVERGNE-RHONE-ALPES (SRC AURA)

La loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 a confié au préfet de région l'élaboration et l'approbation du schéma régional des carrières.

Ce schéma définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région (art.L515-3 du code de l'environnement).

Les documents du Schéma Régional des Carrières sont approuvés depuis décembre 2021. Les objectifs, orientations et mesures du schéma sont les suivants :

- I : Limiter le recours aux ressources minérales primaires :
 - o Promouvoir des projets peu consommateurs en matériaux ;
 - Renforcer l'offre de recyclage en carrières ;
 - Maintenir et favoriser les implantations de regroupement, tri, transit et recyclage des matériaux et déchets valorisables s'insérant dans une logistique de proximité des bassins de consommation;
 - o Optimiser l'exploitation des gisements primaires ;
- II : Privilégier le renouvellement et/ou l'extension des carrières autorisées sous réserve des orientations VI, VII et X du schéma
- III : Préserver la possibilité d'accéder aux gisements dits « de report » et de les exploiter :
 - Hors zone de sensibilité majeure (voir orientation VII);
 - Hors alluvions récentes (voir orientation X);
 - Hors gisements d'intérêts national ou régional (traités à l'orientation XII);

- IV : Approvisionner les territoires dans une logique de proximité ;
- V : Respecter un socle commun d'exigences régionales dans la conception des projets, leur exploitation et leur remise en état ;
- VI : Ne pas exploiter les gisements en zone de sensibilité rédhibitoire ;
- VII : Eviter d'exploiter les gisements de granulats en zone de sensibilité majeure, sauf dans les cas ci-dessous :
 - En fonction de la situation d'approvisionnement du territoire, les modalités d'évitement des enjeux majeurs se traduisent conformément aux tableaux du schéma;
 - o Gestion potentielle des effets cumulés ;
- VIII : Remettre en état les carrières en assurant leur réversibilité dans l'objectif de ne pas augmenter l'artificialisation nette des sols ;
- IX : Prendre en compte les enjeux agricoles dans les projets ;
- X : Préserver les intérêts liés à la ressource en eau
 - Compatibilité des projets avec le SDAGE ;
 - o Eviter et réduire l'exploitation d'alluvions récentes ;
 - Cas particuliers dans les départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire;
- XI : Inscrire dans la durée et la gouvernance locale la restitution des sites au milieu naturel :
 - Expérimenter et promouvoir les dispositifs permettant d'inscrire dans la drée la restitution au milieu naturel;
 - Expérimenter un cadre d'autorisation permettant des options de remise en état concertées au fil du temps ;
- XII : Permettre l'accès effectif aux gisements d'intérêt nationaux et régionaux.

Le projet de la société CARRIERES FROMANT est en cohérence avec le projet de Schéma Régional des Carrières comme démontré ci-après.

4.4.1. Limiter le recours aux ressources minérales primaires

4.4.1.1 Recyclage de déchets inertes extérieurs

CARRIERES FROMANT n'a pas prévu la mise en place d'une activité de recyclage de matériaux inertes extérieurs sur le site de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE pour des raisons techniques, économiques et environnementales :

- le site est exiguë et il n'y aura pas la place de réaliser une activité de recyclage en toute sécurité ;
- il existe plusieurs carrières autorisée à être remblayées et plusieurs plateformes de recyclage de déchets inertes à proximité du projet (environ 5 km à vol d'oiseau au plus proche), comme le montre la Figure 25 ciavant);
- la mise en place d'une activité de recyclage impliquerait des nuisances environnementales (poussières et bruit dus aux installations de concassage-criblage et aux camions).

4.4.1.2 Utilisation noble des matériaux

Les matériaux extraits de la carrière seront destinés à la confection de revêtements routiers, aux travaux de terrassement et à la confection de béton.

4.4.1.3 Ré-utilisation des stériles d'exploitation

Les stériles d'exploitation (lentilles marneuses) seront stockés sur le site et utilisés pour sa remise en état. Ils seront talutés sur les fronts résiduels ou sur le carreau résiduel avant le régalage de la terre de découverte.

4.4.2. Privilégier le renouvellement et/ou l'extension des carrières autorisées sous réserve des orientations VI, VII et X du schéma

Le projet de la société CARRIERES FROMANT prévoit de ré-ouvrir une ancienne carrière de sables et graviers et de l'étendre vers l'Est.

En effet, l'ancien site de carrière de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE présente une qualité exceptionnelle de matériaux pour la réalisation notamment de travaux routiers.

4.4.3. Préserver la possibilité d'accéder aux gisements dit « de report » et de les exploiter hors zones de sensibilité majeure, hors alluvions récentes et hors gisement d'intérêts national ou régional

4.4.3.1 Gisement dit « de report »

D'après la cartographie du SRC disponible, les terrains du projet se trouvent au sein d'un gisement dit « de report » (alluvions anciennes : terrasse en hauteur sans cours d'eau).

4.4.3.2 Zone de sensibilité majeure

D'après les tableaux et les cartes du SRC, les terrains du projet ne se trouvent pas en zone de sensibilité majeure.

4.4.3.3 Alluvions récentes

Le projet ne prévoit pas d'exploiter des alluvions récentes, mais les alluvions fluviatiles de la terrasse de Saint-Marcellin. Il s'agit de sables et cailloutis. Ces alluvions dérivent directement des moraines würmiennes.

4.4.3.4 Gisement d'intérêt national à régional

Le gisement de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE n'est pas répertorié comme gisement d'intérêt national à régional.

4.4.4. Approvisionner les territoires dans une logique de proximité

Les matériaux qui seront extraits sur les terrains de la carrière seront valorisés dans les installations de traitement de l'entreprise, situées à Auberives-en-Royans ou sur sa plateforme technique de Chatuzange-le-Goubet (26).

La zone de chalandise s'étendra sur un rayon d'environ 30 km autour du site. Étant donnée la distance qui sépare le site d'exploitation des zones de commercialisation le transport par route est le seul adapté.

Aucun autre transport alternatif ne peut être envisagé : il n'y a pas de voie d'eau navigable ou de voie ferrée adaptées à proximité de la carrière et de ses zones de commercialisation.

4.4.5. Respecter un socle commun d'exigences régionales dans la conception des projets, leur exploitation et leur remise en état

Le projet de la société CARRIERES FROMANT respecte le socle commun d'exigences régionales.

Le projet a fait l'objet d'une Etude d'impact qui analyse l'ensemble des thématiques et enjeux visés par l'annexe 1 du SRC.

Plusieurs études environnementales accompagnent l'Etude d'impact :

- une étude de milieu naturel (voir l'annexe 9 du document des annexes) avec convention de gestion de l'ancienne carrière avec l'association ENI (voir l'annexe 10 du document des annexes);
- une notice d'incidences Natura 2000 (voir l'annexe 9 du document des annexes);
- une étude paysagère avec simulations des perceptions visuelles du site (voir les § 3.2, 4.1 et 9.1 de l'Etude d'impact);
- une étude géotechnique préalable (voir l'annexe 3 du document des annexes) ;
- une étude hydrogéologique (voir les § 3.3, 3.4, 4.10 et 9.9 de l'Etude d'impact);
- une étude acoustique (voir l'annexe 4 du document des annexes);
- une étude agricole (voir l'annexe 6 du document des annexes) et une convention avec la Chambre d'agriculture.

Toutes ces études ont permis :

- d'analyser les effets du projet sur son environnement (en phase d'exploitation et en phase de remise en état) ;
- et de proposer des mesures adaptées, en appliquant la démarche ERC : éviter, réduire et compenser.

Les mesures prises par la société CARRIERES FROMANT dans le cadre de son projet sont détaillées au chapitre 9 de l'Etude d'impact ci-jointe.

Le projet de reprise et d'extension de carrière, tel qu'il a été conçu et tel qu'il est présenté par la société CARRIERES FROMANT est abouti.

4.4.5.1 Les milieux naturels

Le projet a fait l'objet d'une étude des milieux naturels et d'une notice d'incidences Natura 2000. Le rapport contenant les 2 volets est inséré en annexe 9 du document des annexes.

L'étude du milieu naturel, réalisée en partenariat avec l'association ENI (Espace Nature Isère), a permis d'évaluer l'impact du site sur les milieux naturels. Différentes mesures permettront d'éviter et réduire ces impacts. On se reportera à cette étude et à l'Etude d'impact pour plus de détails.

« Dans un rayon de 5 kilomètres autour du site, on compte 1 Parc naturel régional, 9 ZNIEFF de type I et 4 ZNIEFF de type II, 18 zones humides et 3 roselières ponctuelles, 4 périmètres de plans nationaux d'actions, et 1 périmètre LIFE (GYPCONNEXT). Le site d'étude n'est directement concerné que par le Plan national d'actions concernant les chiroptères et se situe à l'écart de l'ensemble des autres zonages.

Par ailleurs, le site d'étude est éloigné de plus de 5 km des zonages suivants : Arrêtés de Protection de Biotope (APB), Espaces Naturels Sensibles (ENS), Zones compensatoires de projets ICPE, Terrains du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), Parcs Nationaux (PN), Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserves Naturelles Régionales (RNR), Sites Natura 2000.

Le site, en contexte rural et assez distant des enveloppes urbaines, est perméable à la circulation des espèces, il n'est toutefois pas pointé comme un réservoir de biodiversité ou un corridor de déplacement des espèces par le SRADDET ou le SCoT. »

« La moitié de l'aire d'étude est occupée par des monocultures intensives de peu d'intérêt écologique.

Les pentes naturelles et artificielles de l'aire d'étude et les espaces délaissés sont dominés par des boisements, des coupes forestières, des formations arbustives (fruticées et ronciers), des friches, des pelouses sèches relictuelles et des pelouses secondaires rudéralisées plus ou moins envahies par le Robinier faux-acacia et le Faux-vernis du Japon.

Seules les pelouses sèches et pelouses rudéralisées peu envahies par des arbres exotiques envahissants présentent un intérêt écologique local modéré. »

La notice d'incidences Natura 2000 montre que le projet n'aura aucune incidence sur les sites Natura 2000 proches.

4.4.5.2 L'atmosphère

L'impact du projet sur l'atmosphère sera limité à la présence des engins et camions (poussières et rejets gazeux).

Il n'y aura pas d'installation de traitement ou de recyclage sur le site.

L'impact du projet sur l'atmosphère sera faible et des mesures seront prises :

- pour réduire les émissions de poussières conséquentes du mode d'exploitation;
- pour limiter les émissions de poussières à la source.

Les mesures sont détaillées au § 9.6 de l'Etude d'impact.

CHAMBARANS l'orletière 0,6 St-Bonnet-200 400 m -de-Chavagne Saint-Bonnet-de-Chavagne Bois Rousset les Muronnières la Maguière les Arribe Saint-Hilaire-du-Rosier 1,9 St-Hilaire du-Rosie les Pinets les Mouraux t-Jean PELOUSE ET BOISEMENTS les le Creux Guillots ZONE FONCTIONNELLE DE LA RIVIERE ISERE A L'AVAL DE MEYLAN Grotte de Tha La Ba La Baume-d'Ho les Fauries da Grande Sources: ©IGN AdminExpress 2020, BD Alti et Scan 100 - INPN Site d'étude **ZNIEFF** Aire d'étude de type I éloignée (5 km) de type II

Figure 29 - Carte des ZNIEFF et des zones humides (source : étude de milieu naturel ARTIFEX)

4.4.5.3 Les paysages et le patrimoine culturel

Le projet a fait l'objet d'une étude paysagère (détaillée dans l'Etude d'impact).

Les limites du projet ont été définies de manière à limiter au maximum l'impact paysager et à l'insérer dans son environnement.

Le mode d'exploitation se fera en fosse pendant toute l'exploitation.

La remise en état se fera de manière coordonnée à l'extraction.

Le merlon végétalisé existant déjà en périphérie du site sera conservé et sera prolongé en périphérie de l'extension.

Les impacts paysagers potentiels seront maîtrisés, comme montré dans l'Etude d'impact et la remise en état finale permettra une bonne insertion paysagère du site dans son environnement.

La remise en état du site a fait l'objet d'une concertation et d'une réflexion commune entre l'exploitant, le paysagiste, l'écologue et le monde agricole. La remise en état a fait l'objet d'une étude paysagère et d'une étude du milieu naturel. La remise en état du site sera agricole, écologique et paysagère, de manière à l'insérer harmonieusement dans son environnement.

4.4.5.4 Les milieux aquatiques

Le site n'est traversé par aucun cours d'eau.

Il n'y aura pas de prélèvement d'eau dans un cours d'eau ou dans une nappe souterraine pour l'exploitation du site.

Des précautions strictes seront prises pendant toute la durée de l'extraction, afin de préserver les milieux aquatiques de tout risque de pollution accidentelle (voir le § 9.9 de l'Etude d'impact).

Aucune eau de pluie s'abattant sur le site ne pourra en sortir. L'eau sera dirigée par gravité vers le bassin d'orage du site ou naturellement elle s'infiltrera et/ou s'évaporera.

Les terrains du projet ne sont pas situés dans un périmètre de captage AEP.

4.4.5.5 Le bruit

Le bruit sur le site proviendra des engins (utilisés pour l'extraction) et des camions (utilisés pour la commercialisation). Le projet a fait l'objet d'une étude acoustique que l'on trouvera en annexe 4 du document des annexes.

Des mesures seront prises sur le site pour réduire les bruits liés à l'exploitation. On se reportera au § 9.5 de l'Etude d'impact.

Un suivi acoustique sera régulièrement réalisé, au droit des habitations les plus proches du site.

4.4.6. Ne pas exploiter les gisements en zone de sensibilité rédhibitoire

D'après les documents du SRC, les terrains du projet ne se trouvent pas en zone de sensibilité rédhibitoire.

4.4.7. Eviter d'exploiter les gisements de granulats en zone de sensibilité majeure, sauf dans les cas ci-dessous

4.4.7.1 Selon la situation d'approvisionnement du territoire, le renouvellement, l'extension et la création de carrières sont interdits ou limités en zones d'enjeux majeurs, selon des modalités décrites ci-dessous

D'après les documents du SRC, les terrains du projet ne se trouvent pas en zone de sensibilité majeure.

4.4.7.2 Gestion potentielle des effets cumulés

Les effets cumulés du projet de la société CARRIERES FROMANT avec d'autres projets sont décrits au chapitre 5 de l'Etude d'impact.

4.4.8. Remettre en état les carrières en assurant leur réversibilité dans l'objectif de ne pas augmenter l'artificialisation nette des sols

Le réaménagement d'une carrière doit conduire à faire oublier à terme que le site a été l'objet d'une extraction. L'ancien site de carrière doit s'insérer dans l'environnement paysager existant et doit récupérer une fonction d'usage.

S'agissant d'une carrière alluvionnaire hors d'eau qui s'insère dans un milieu agricole, la remise en état du site visera à reconstituer des terrains agricoles.

La remise en état du site se fera de manière coordonnée à l'exploitation (voir le chapitre 10 de l'Etude d'impact ci-jointe).

Les principes généraux de réaménagement qui seront respectés dans le cadre du projet sont les suivants :

- la remise en état sera réalisée au fur et à mesure de l'exploitation et du remblaiement :
- la remise en état consistera à créer un espace à vocation agricole ;
- le décapage exécuté sélectivement permettra à la terre végétale de conserver toutes ses propriétés agronomiques;
- le stockage de la terre végétale se fera sur une courte durée et sur une hauteur ne dépassant pas 2 m pour éviter l'appauvrissement en azote et en matière organique par effet de lixiviation ou d'érosion.

Le plan de la remise en état est présenté en Figure 46.

Le réaménagement agricole se fera en concertation avec la Chambre d'agriculture. Une convention a été signée entre la société CARRIERES FROMANT et la Chambre d'agriculture de l'Isère en ce sens. On se reportera à l'annexe 6 du document des annexes.

Après remise en état, l'ensemble du site revêtira un caractère agricole et paysager. Il n'y aura pas d'artificialisation du site.

4.4.9. Prendre en compte les enjeux agricoles dans les projets

Les terrains qui seront exploités en carrière sont aujourd'hui des terrains agricoles. Une surface d'environ 52 670 m² de terres agricoles seront détruites, de manière progressive, par l'exploitation. Une surface d'environ 28 545 m² sera réhabilitée en terrains agricoles dans le cadre du projet (soit environ 54 % de la surface « consommée »). Le reste sera constitué de talus enherbés.

Le projet a fait l'objet d'une étude agricole, réalisée par la Chambre d'agriculture de l'Isère. On trouvera ce document en annexe 6 du document des annexes.

Par ailleurs, la société CARRIERES FROMANT et la Chambre d'agriculture ont signé une convention qui est également jointe en annexe 6.

Un comité de concertation agricole se réunira annuellement.

Des mesures seront prises par la société CARRIERES FROMANT pour éviter, limiter et compenser les impacts agricoles du projet. Ces mesures sont détaillées au § 9.4 de l'Etude d'impact.

4.4.10. Préserver les intérêts liés à la ressource en eau

4.4.10.1 Compatibilité des projets avec le SDAGE et les SAGE

Compatibilité du projet avec le SDAGE Rhône-Méditerranée

Le projet est compatible avec le SDAGE comme démontré au § 5.3 ci-après.

Compatibilité du projet avec le SAGE Molasses miocènes du Bas Dauphiné et alluvions de la Plaine de Valence

Le projet est compatible avec le SDAGE comme démontré au § 5.4 ci-après.

4.4.10.2 Eviter et réduire l'exploitation d'alluvions récentes

Le projet n'exploite pas d'alluvions récentes.

4.4.11. Inscrire dans la durée et la gouvernance locale la restitution des sites au milieu naturel

Comme décrit au § 4.4.8 la remise en état du site consiste à réhabiliter les terrains à vocation agricole.

Aujourd'hui, les terrains du projet sont exploités par deux agriculteurs. Une fois la carrière terminée d'être exploitée, les terrains seront restitués au monde agricole (de manière coordonnée à l'exploitation).

La société CARRIERES FROMANT a pris attache avec les deux agriculteurs et avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère. Une convention d'engagement volontaire a été signée entre la société et la Chambre d'Agriculture (voir l'annexe 6 du document des annexes). Le phasage de l'exploitation a été réalisé en concertation avec les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture.

4.4.12. Permettre l'accès effectif aux gisements d'intérêt nationaux et régionaux

Le gisement qui sera exploité par la société CARRIERES FROMANT n'est pas répertorié comme gisement d'intérêt national ou régional.



5 - Conformité du projet aux plans et schémas

5.1. COHERENCE AVEC LE CADRAGE REGIONAL « MATERIAUX ET CARRIERES »

5.1.1. Généralités

Les Préfets de département ont validé le 20 février 2013, en Commission de l'Administration Régionale, un cadre régional « matériaux et carrières » et ses orientations.

Il a vocation à orienter la gestion des matériaux à l'échelle de la région en intégrant notamment les enjeux du recyclage des déchets du BTP.

Les différentes orientations du cadrage sont les suivantes :

- assurer un approvisionnement sur le long terme des bassins régionaux de consommation par la planification locale et la préservation des capacités d'exploitation des gisements existants;
- veiller à la préservation et à l'accessibilité des gisements potentiellement exploitables d'intérêt national ou régional;
- maximiser l'emploi de matériaux recyclés, notamment par la valorisation des déchets du BTP, y compris en favorisant la mise en place de nouvelles filières pouvant émerger notamment pour l'utilisation dans les bétons;
- garantir un principe de proximité dans l'approvisionnement en matériaux ;
- réduire l'exploitation des carrières en eau ;
- garantir les capacités d'exploitation des carrières de roches massives et privilégier leur développement en substitution aux carrières alluvionnaires ;
- intensifier l'usage des modes alternatifs à la route dans le cadre d'une logistique d'ensemble de l'approvisionnement des bassins de consommation ;
- orienter l'exploitation des gisements en matériaux vers les secteurs de moindres enjeux environnementaux et privilégier dans la mesure du possible l'extension des carrières sur les sites existants;
- orienter l'exploitation des carrières et leur remise en état pour préserver les espaces agricoles à enjeux et privilégier l'exploitation des carrières sur des zones non agricoles ou de faible valeur agronomique;
- garantir une exploitation préservant la qualité de l'environnement et respectant les équilibres écologiques;
- favoriser un réaménagement équilibré des carrières en respectant la vocation des territoires.

Le projet de la société CARRIERES FROMANT a pris en compte les différentes orientations du cadrage régional comme nous allons le voir ci-après.

5.1.2. Prise en compte des différentes orientations du cadrage dans le projet

5.1.2.1 Assurer un approvisionnement sur le long terme des bassins régionaux de consommation

Cette orientation du cadrage régional vise à identifier des secteurs de développement potentiel de carrières, en accord avec les objectifs de protection des patrimoines naturels et des activités économiques (notamment agricoles).

Les gisements doivent être valorisés au mieux dans la durée, en complément des efforts faits sur le recyclage.

Les documents d'urbanisme doivent identifier des sites de carrière dans le respect du principe de proximité.

Cette orientation précise qu'à l'échelle des territoires il doit être tenu compte de l'intérêt général de la substitution des carrières alluvionnaires en eau par la création de carrières en roches massives.

Le projet de la société CARRIERES FROMANT a bien pris en compte cette orientation, comme nous le verrons en détail dans les paragraphes suivants. En effet, il s'agit d'une exploitation de carrière de sables et graviers hors d'eau.

De plus, les produits confectionnés sur le site seront utilisés dans un rayon d'environ 30 km autour du site.

5.1.2.2 Veiller à la préservation et à l'accessibilité des gisements potentiellement exploitables d'intérêt national ou régional

Le gisement de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE ne fait pas partie des gisements de matériaux qui ont une importance régionale ou nationale.

5.1.2.3 Maximiser l'emploi des matériaux recyclés

Cette orientation vise à développer la valorisation des déchets du BTP, qui constituent un gisement de proximité, lorsque cela est techniquement et économiquement possible.

Elle vise notamment le développement de plates-formes de traitement des matériaux combinées avec des sites de carrières afin de mutualiser les coûts de transport et limiter les nuisances.

CARRIERES FROMANT n'a pas prévu la mise en place d'une activité de recyclage de matériaux inertes extérieurs sur le site de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (voir le § 4.4.1.1 ci-avant).

5.1.2.4 Garantir un principe de proximité dans l'approvisionnement en matériaux

L'exploitation de la carrière permettra de fournir en matériaux le secteur de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE.

Le rayon de chalandise s'étend sur environ 30 km autour de la carrière. Il s'agit d'un site de proximité.

Étant donnée la faible distance qui sépare le site d'exploitation du site des installations et des zones de commercialisation, le transport par route est le plus adapté. Les trajets seront courts et l'impact sera réduit sur le milieu.

Aucun autre transport alternatif ne peut être envisagé. La voie ferrée et la voie fluviale ne sont pas adaptées à une activité de transport des matériaux.

5.1.2.5 Réduire l'exploitation des carrières en eau

L'objectif au niveau régional est de réduire de 50 % en 10 ans les capacités de production des carrières en eau. Cela passe par à une réduction homogène des capacités de production maximale autorisées de l'ordre de 3 % par an dès 2013, pour les projets de renouvellement et d'extension de carrière.

L'extension de la carrière de la société CARRIERES FROMANT à SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE permettra la poursuite d'une exploitation de carrière de sables et graviers existante et <u>hors d'eau</u>. Le projet n'est pas concerné par une réduction de la production.

Notons dès à présent que le projet a fait l'objet d'une étude agricole, réalisée par la Chambre d'agriculture de l'Isère. Ce document se trouve en intégralité en annexe 6 du document des annexes.

L'exploitation de la carrière sera à l'origine de la « consommation » d'environ 52 670 m² de terrains agricoles. La remise état du site prévoit une réhabilitation agricole d'environ 28 545 m². Le reste sera constitué de talus enherbés.

Le phasage et les conditions de remise en état du site ont fait l'objet d'une convention signée entre la société CARRIERES FROMANT et la Chambre d'agriculture. Cette convention est jointe en annexe 6 du document des annexes.

Les alluvions qui seront exploités ne sont pas le siège d'une nappe phréatique. Des mesures seront prises en matière d'évitement, prévention, détection, surveillance et protection des eaux. On se reportera au chapitre 9.9 de l'Etude d'impact ci-jointe.

5.1.2.6 Garantir les capacités d'exploitation des carrières de roches massives et privilégier leur développement en substitution aux carrières alluvionnaires

CARRIERES FROMANT exploite une carrière de calcaires à RENCUREL depuis 1999. Elles sont nécessaires à l'intégration des constructions dans le parc du Vercors.

5.1.2.7 Intensifier l'usage des modes alternatifs à la route dans le cadre d'une logistique d'ensemble de l'approvisionnement des bassins de consommation

Comme nous l'avons vu au paragraphe « Garantir un principe de proximité dans l'approvisionnement en matériaux » ci-avant, le transport par route est le plus adapté pour le site de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE.

5.1.2.8 Orienter l'exploitation des gisements en matériaux vers les secteurs de moindres enjeux environnementaux et privilégier dans la mesure du possible l'extension des carrières sur les sites existants

L'emprise du projet de réouverture de carrière et le projet de création d'une nouvelle piste d'accès sont distants de tout espace naturel répertorié.

5. CONFORMITE DU PROJET AUX PLANS ET SCHEMAS

La première zone humide répertoriée est distante d'environ 500 mètres au Nord-Ouest du projet de réouverture de carrière. La rivière du Furand n'est pas répertoriée dans cet inventaire départemental.

Les ZNIEFF sont toutes distantes de plus de 700 mètres des deux projets. Les sites Natura 2000 sont tous distants de plus de 4,8 km des deux projets. Le PNR du Vercors est distant de 1,5 à 2 km des projets. Les autres zonages sont distants de plus de 9 km des deux projets.

On se reportera aux cartes du § 4.6.2.1 ci-avant.

Le projet a fait l'objet d'une étude de milieux naturels et d'une notice d'incidences Natura 2000, réalisées sur le site par le cabinet ARTIFEX. Les impacts sur le milieu naturel ont été définis et des mesures seront mises en place <u>pour éviter</u>, <u>réduire et compenser ces impacts</u>. Des suivis seront mis en place. On se reportera à l'annexe 9 du document des annexes et au § 9.2 de l'Etude d'impact.

De plus, des mesures seront prises pour préserver la ressource en eau, comme décrit au paragraphe « Réduire l'exploitation des carrières en eau » ci-avant.

5.1.2.9 Orienter l'exploitation des carrières et leur remise en état pour préserver les espaces agricoles à enjeux et privilégier l'exploitation des carrières sur des zones non agricoles ou de faible valeur agronomique

Le projet de carrière concerne des parcelles agricoles, exploitées par deux agriculteurs. La surface « consommée » sera d'environ 52 670 m². La destruction de ces terrains agricoles ne sera que temporaire pour la majeure partie, car la remise en état prévoit de réhabiliter environ 28 545 m² de terrains en zone agricole. Le reste de la surface sera composée de talus enherbés car la remise en état agricole se fera en dessous du terrain naturel.

On se reportera au plan du § 8.3.5 ci-après et au chapitre 10 de l'Etude d'impact.

5.1.2.10 Garantir une exploitation préservant la qualité de l'environnement et respectant les équilibres écologiques

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact et d'une étude paysagère. Elles mettent en avant les impacts attendus du projet et les mesures qui seront prises par la société CARRIERES FROMANT pour éviter, supprimer, réduire, et/ou compenser ces impacts.

Les effets cumulés potentiels avec d'autres carrières ou projets ont été pris en compte.

Préserver les milieux naturels

Les inventaires « milieux naturels » ont été réalisés pendant les périodes favorables.

Les impacts liés au projet ont été définis et les mesures à prendre également.

Ainsi, le secteur de l'ancienne carrière qui présente des enjeux pour la biodiversité sera évité et conservé en zone naturelle. A ce titre, une convention de gestion écologique de ce secteur a été signée ente la société CARRIERES FROMANT et l'association ENI (voir annexe 10 du document des annexes).

Minimiser les émissions de poussières

Des mesures de réduction et de limitation seront prises concernant les poussières. On se reportera au § 9.6 de l'Etude d'impact.

> Limiter le bruit

Des mesures de réduction, de limitation et de prévention seront prises pendant toute la durée de l'exploitation. On se reportera au § 9.5 de l'Etude d'impact.

5.1.2.11Favoriser un réaménagement équilibré des carrières en respectant la vocation des territoires

Le réaménagement d'une carrière doit conduire à faire oublier à terme que le site a été l'objet d'une extraction. L'ancien site de carrière doit s'insérer dans l'environnement paysager existant et doit récupérer une fonction d'usage.

S'agissant d'une carrière alluvionnaire hors d'eau qui s'insère dans un milieu agricole, la remise en état du site visera à reconstituer des terrains agricoles. On se reportera au plan du § 8.3.5 ci-après et au chapitre 10 de l'Etude d'impact.

5.2. COHERENCE AVEC LE SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES (SRC AURA)

On se reportera au § 4.4 ci-avant.

Le projet de la société CARRIERES FROMANT, de reprise et d'extension de la carrière de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE, est en cohérence avec le SRC.

5.3. COHERENCE AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE (SDAGE RHONE-MEDITERRANEE)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône – Méditerranée entré en vigueur le 18 mars 2022 vise, de manière générale :

- la préservation des écosystèmes aquatiques ;
- la protection de toute pollution et la restauration de la qualité des eaux ;
- le développement et la protection de la ressource en eau ;
- la valorisation de l'eau comme ressource économique.

Il précise par ailleurs les masses d'eaux souterraines à préserver en totalité ou au sein desquelles des ressources sont à préserver et restent à délimiter.



CARRIERES FROMANT Commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (38)

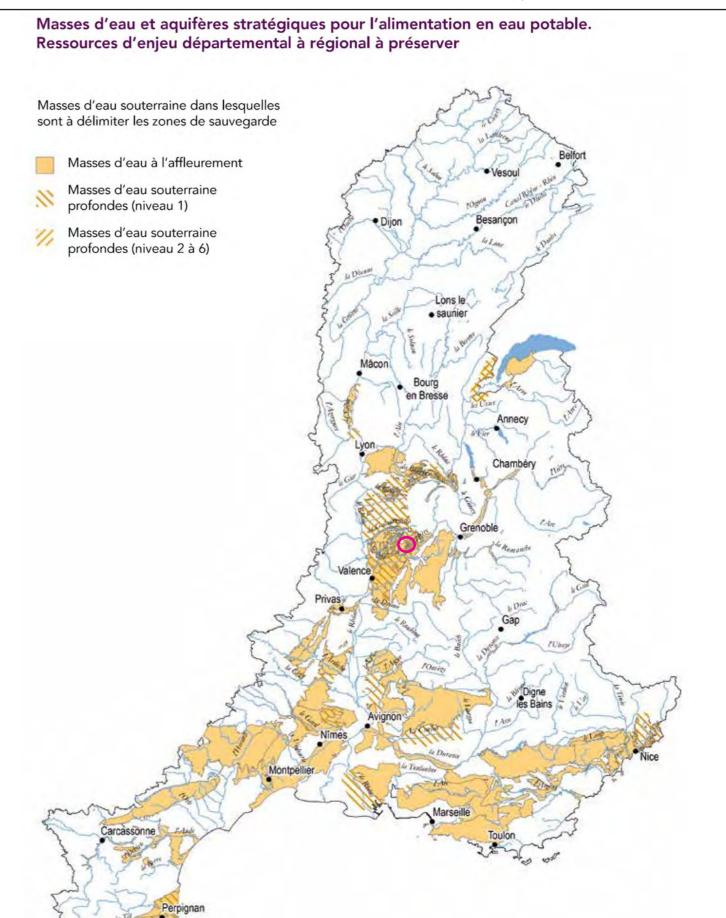
Masses d'eau et aquifères stratégiques pour l'alimentation en eau potable

Source : SDAGE 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée

Emplacement du projet

Masses d'eau et aquifères stratégiques pour l'alimentation en eau potable. Ressources d'enjeu départemental à régional à préserver







Le projet se situe au-dessus d'une masse d'eau souterraine dans laquelle des zones de sauvegarde sont à délimiter pour l'alimentation en eau potable (entité 521AU00 Formations molassiques du Bas-Dauphiné).

Nous allons examiner dans le présent chapitre la situation du projet de réouverture de carrière, vis-à-vis des orientations du SDAGE Rhône-Méditerranée.

Orientations fondamentales		Mesures prises par la société CARRIERES FROMANT
0	S'adapter aux effets du changement climatique	Le projet de reprise et d'extension de la carrière de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE a pris en compte le changement climatique et des mesures sont et seront prises sur le site. On se reportera aux § 4.3 et 9.3 de l'Etude d'impact ci-jointe pour prendre connaissance des effets et des mesures prises.
1	Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	Le projet a fait l'objet d'une étude hydrogéologique que l'on trouvera aux § 3.5, 4.10 et 9.9 de l'Etude d'impact ci-jointe. Les mesures de prévention qui seront mises en place par la société CARRIERES FROMANT en matière d'eau y sont décrites. L'exploitation sera réalisée hors d'eau. Les alluvions exploitées ne sont pas le siège d'une nappe phréatique, comme le montrent les sondages réalisés sur le site (voir l'annexe 3 du document des annexes). Le projet n'induira pas de modification de la composition des eaux de la nappe. Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau dans la nappe. Le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP (voir la carte ci-après) et en dehors de toute aire d'alimentation de captage.
2	Concrétiser la mise en œuvre du principe de non- dégradation des milieux aquatiques	Le projet a fait l'objet d'une étude hydrogéologique insérée dans l'Étude d'impact. Celle-ci décrit les impacts du projet sur les eaux superficielles et souterraines (§ 4.10) et les mesures mises en place par la société CARRIERES FROMANT (§ 9.9). Les mesures en place et prévues suivent la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » (ERC). Il n'y aura pas de rejet d'eaux industrielles ou d'eaux usées domestiques dans un cours d'eau ou dans la nappe. En effet, il n'y aura pas d'eau industrielle sur le site (pas d'installation de lavage) ni d'eaux usées (pas d'installations sanitaires, seulement des WC chimiques). Les eaux utilisées pour l'abattage des poussières (si besoin) proviendront d'un camion-citerne (alimenté en eau par le réseau d'irrigation local) et seront dirigées vers le bassin d'orage. Le seul risque de pollution de la nappe est lié à un déversement accidentel d'hydrocarbures par les engins du site. Toutefois, les mesures de prévention qui seront mises en œuvre permettront de fortement limiter de tels accidents (voir l'Etude d'impact ci-jointe, § 9.9). Si une panne ou un accident se produisait (en particulier une fuite d'hydrocarbures), un programme d'urgence sera immédiatement appliqué pour récupérer et éviter toute pollution prolongée dans la nature : • traitement local de la pollution par mise en place de matières absorbantes ou de dispositifs de confinement (barrages flottants, etc.). Un kit antipollution sera ainsi toujours disponible sur le site durant la phase d'activité de la carrière ; • le décapage immédiat et l'évacuation des matériaux souillés par un organisme habilité, vers des centres de traitement spécialisés ; • la réalisation d'un pompage de dépollution. En fonction de la concentration du polluant, les eaux pompées seront éventuellement traitées avant rejet. Cette opération sera effectuée par un organisme

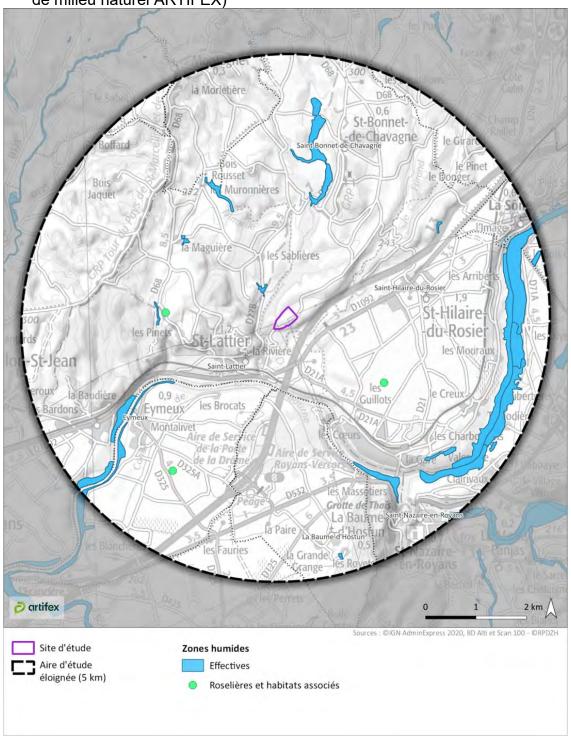
	Orientations fondementales Mesures prises par la société CARRIERES FROMANT			
fondamentales		compétent ;		
		 l'injection, si nécessaire, de bactéries permettant l'épuration des eaux, par un organisme compétent. 		
3	Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau Renforcer la gouvernance locale de l'eau	Non concerné. La commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE est concernée par le SAGE Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence. On se reportera au § 5.4 ci-après.		
4	pour assurer une gestion intégrée des enjeux			
		5A – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle	Les eaux de ruissellement du site s'infiltreront directement dans les terrains, comme c'est le cas aujourd'hui. Un bassin d'orage pourra se créer naturellement au point bas du site. Les eaux s'y décanteront et s'y infiltreront/évaporeront. Il n'y aura aucun rejet d'eau vers l'extérieur du site. Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau dans la	
		5B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques	Non concerné.	
5	Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	5C – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses	La société CARRIERES FROMANT respectera ces prescriptions dans le domaine des matières en suspension (MES) et d'hydrocarbures (il s'agit des deux risques principaux du projet sur les eaux). Les mesures qui seront prises par la société en faveur des eaux souterraines pour éviter et réduire la présence de MES et d'hydrocarbures sur les terrains de la carrière sont : • l'extraction se fait hors nappe ; • il n'y a pas de pompage d'eau souterraine sur le site ; • il n'y a pas d'installation de traitement des matériaux sur le site de la carrière. Il n'y a donc pas d'eaux de process sur la carrière ; • il n'y aura pas de stockage d'hydrocarbures sur le site ; • les engins seront régulièrement contrôlés ; • le ravitaillement des engins se fera au-dessus d'une aire étanche, munie d'un séparateur-débourbeur à hydrocarbures (régulièrement pompé par une société spécialisée). Les eaux traitées seront dirigées vers un réseau d'épandage ; • le gros entretien et la réparation des engins sera réalisé hors site ; • le petit entretien des engins se fera sur le site de la carrière, au-dessus de bacs étanches amovibles ;	

	Orientations Mesures prises par la société CARRIERES FROMANT		
f	ondamentales	Mesure	le personnel sera formé au respect des consignes d'intervention et de protection ;
			le site sera fermé en dehors des heures d'ouverture :
			 le réaménagement se fera de manière coordonnée à l'exploitation, à l'aide des stériles et terres de découverte issus du site; un programme d'urgence sera établi en cas de panne ou d'accident.
			Les eaux s'infiltreront directement dans les sols, come aujourd'hui. En cas de fortes pluies, un bassin d'orage naturel pourra se former au point bas du site, par gravité. Le bassin d'orage qui réceptionnera naturellement, par gravité, les eaux de ruissellement du site qui ne se seront pas infiltrées a été dimensionné au § 4.10 de l'Etude d'impact. Il permettra de collecter une pluie d'occurrence décennale.
			Il n'y aura pas d'eau de process sur le site. Il n'y aura pas de prélèvement d'eau superficielle ou souterraine. Il n'y aura pas d'eau sanitaire : WC chimique régulièrement vidé et eau de boisson embouteillée.
			Un kit antipollution sera disponible en permanence sur le site (dans un engin de chantier).
			La société CARRIERES FROMANT mettra en place des mesures (certaines sont déjà en place) pour éviter, réduire et prévenir les effets sur les eaux souterraines. On se reportera au § 9.9 de l'Etude d'impact ci-jointe.
		5D – Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles	Non concerné.
		5E – Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine	Le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP et en dehors de toute aire d'alimentation de captage. L'ensemble des mesures prises sur le site en matière d'eau sont détaillées au § 9.9 de l'Etude d'impact ci-jointe. On s'y reportera pour plus de détails.
6	Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides	6A – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	Non concerné.
		6B – Préserver, restaurer et gérer les zones humides	D'après l'inventaire des zones humides de l'Isère et comme le montre la carte suivante, le projet se trouve en dehors de toute zone humide. Par ailleurs l'étude de milieu naturel réalisée dans le cadre

5. CONFORMITE DU PROJET AUX PLANS ET SCHEMAS

Orientations fondamentales		Mesures prises par la société CARRIERES FROMANT			
			du projet n'est pas relevé la présence de zone humide sur le site d'extraction (voir l'annexe 9 du document des annexes).		
		6C -Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau	Des mesures seront prises par la société CARRIRES FROMANT concernant les espèces exotiques envahissantes. On se reportera au § 9.2 de l'Etude d'impact.		
7	Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	Non concerné.			
8	Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	La commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE n'est pas concernée par un plan de prévention du risque inondation. Le projet se trouve en dehors de toute zone inondable. Les eaux de ruissellement du site seront gérées en interne. Elles ne pourront pas sortir du site.			

Figure 31 – Cartographie des zones humides proches du projet (source : étude de milieu naturel ARTIFEX)



5.4. COHERENCE AVEC LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX MOLASSES MIOCENES DU BAS-DAUPHINE ET ALLUVIONS DE LA PLAINE DE VALENCE (SAGE)

La commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE fait partie du périmètre du SAGE Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence, qui a été approuvé le 23 décembre 2019.

Les dispositions du SAGE sont les suivantes :

- orientation A : consolider et améliorer les connaissances ;
- orientation B : assurer une gestion quantitative durable et équilibrée permettant la satisfaction des usages dans le respect des milieux ;
- orientation C : maintenir ou restaurer la qualité de la ressource et des milieux ;
- orientation D : conforter la gouvernance partagée et améliorer l'information.

Les enjeux sont :

- lutter contre les pollutions diffuses ;
- préserver l'équilibre quantitatif, préparer et garantir les développements futurs du territoire;
- préserver les milieux aquatiques connectés ;
- améliorer la connaissance ;
- assurer une gouvernance efficace;
- informer et communiquer.

Le projet est concerné par certains groupes d'enjeux. Nous les avons repris ci-après.

5.4.1. Lutter contre les pollutions diffuses

Comme décrit ci-avant, l'ensemble des eaux de ruissellement qui s'abattront sur le site seront entièrement infiltrées (aucune eau ne sera dirigée vers l'extérieur du site).

Des mesures seront prises sur le site, pendant toute la durée de son exploitation, pour éviter et limiter les impacts sur l'eau. On se reportera au § 9.9 de l'Etude d'impact ci-jointe.

5.4.2. Préserver l'équilibre quantitatif, préparer et garantir les développements futurs du territoire

Les activités futures du site ne nécessitent pas d'eau. Il n'y aura aucun prélèvement d'eau dans la nappe ou un cours d'eau dans le cadre du projet. Le projet ne modifiera donc pas la quantité d'eau souterraine ou superficielle.

Les terrains du projet se trouvent en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP comme le montre la **Erreur! Source du renvoi introuvable.** et se trouvent en dehors de toute aire d'alimentation de captage.

5.4.3. Préserver les milieux aquatiques connectés

Les terrains du projet ne sont traversés par aucun cours d'eau.

Aucune eau de pluie qui s'abattra sur le site ne sera dirigée vers l'extérieur.

Il n'y aura pas de prélèvement d'eau souterraine ou superficielle dans le cadre du projet.

Le projet se situe au-dessus d'une masse d'eau souterraine dans laquelle des zones de sauvegarde sont à délimiter pour l'alimentation en eau potable (entité 521AU00 Formations molassiques du Bas-Dauphiné) d'après le SDAGE.

Le SAGE a délimité les zones de sauvegarde de son territoire. Comme le montre la carte ci-après, les terrains du projet ne se trouvent pas au sein d'une zone de sauvegarde.

Emplacement du projet Richonnière Vulnérabilité Nulle Faible Moyenne Forte Très forte Zones de sauvegarde du bassin Rhône-Mediterranée Zone de sauvegarde exploitée st-Hilaire du-Rosie zone de sauvegarde non exploitée St-Just s: Orthophotos et Scaniff O. IGN SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence

Figure 32 – Zones de sauvegarde de la ressource en eau potable (source : SAGE Molasses miocènes du Bas Dauphiné et Alluvions de la Plaine de Valence)

5.4.4. Améliorer la connaissance

Une étude géotechnique préalable a été réalisée dans le cadre du projet. Elle se trouve en annexe 3 du document des annexes.

Les sondages mécaniques et électriques n'ont pas montré la présence d'eau souterraine au niveau du site. De ce fait, il n'est pas prévu l'implantation de piézomètres de contrôle sur le site.

5.5.COHERENCE AVEC LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA GRANDE REGION DE GRENOBLE (SCOT DE LA GRANDE REGION DE GRENOBLE)

La commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE fait partie du territoire du SCoT de la Grande Région de Grenoble, approuvé en 2012.

Dans sa partie 1 « Préserver et valoriser durablement les ressources naturelles, la trame verte et bleue, les conditions de développement de l'activité agricole et sylvicole », section 5 « Promouvoir une exploitation raisonnée des carrières », le DOO précise les modalités d'intervention qui concernent les projets de carrière. Nous allons les étudier ci-après.

De même, dans sa partie 2 « Améliorer les qualités du cadre de vie, en intégrant les exigences environnementales, paysagères, de sécurité et de santé dans l'aménagement du territoire », section 2.1.1 « Protéger et valoriser les sites paysagers remarquables », le DOO précise les modalités d'intervention.

5.5.1. Préserver la capacité de production des carrières pour l'avenir

Le projet est compatible avec le PLU de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE, comme décrit au § 9.1.

Le projet concerne la reprise et l'extension, sur des terrains agricoles. Il respecte les préconisations du Schéma des Carrières, comme démontré au § 4.4.

Le projet prévoit la mise en œuvre de mesures environnementales pour éviter, réduire ou compenser les éventuels impacts. On se reportera à l'étude d'impact cijointe.

Par ailleurs, la remise en état finale du site prévoit une réhabilitation agricole des terrains agricoles « consommés » pendant l'exploitation, à une hauteur inférieure à leur hauteur actuelle, créant ainsi des talus enherbés.

Le projet a fait l'objet d'une concertation avec la Mairie de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE, la Chambre d'agriculture de l'Isère, les agriculteurs et l'association Espace Nature Isère (ENI).

5.5.2. Favoriser les matériaux issus du recyclage

CARRIERES FROMANT n'a pas prévu la mise en place d'une activité de recyclage de matériaux inertes extérieurs sur le site de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE afin de limiter l'impact environnemental du projet.

5.5.3. Favoriser des projets partagés de réaménagement des carrières

Le réaménagement du site se fera sous forme de terrains agricoles sur les terrains aujourd'hui à l'état agricole.

5. CONFORMITE DU PROJET AUX PLANS ET SCHEMAS

Un suivi « milieux naturels » sera mis en place pendant la durée de l'exploitation du site qui intégrera le suivi de la remise en état et des aménagements pour les espèces.

Le projet a fait l'objet d'une convention avec la Chambre d'agriculture de l'Isère que l'on trouvera en annexe 6 du document des annexes. Un comité de concertation agricole se réunira annuellement pour suivre l'avancée de l'exploitation des terrains et la remise en état coordonnée.

Le projet fera l'objet d'un diagnostic agricole au début de son exploitation, comme mentionné dans la conevntion. Un plan de phasage d'exploitation et de remise en état coordonnée a été défini. Il permet une exploitation cohérente des terrains agricoles.

Des mesures seront prises par la société CARRIERES FROMANT pour réduire et compenser les impacts du projet sur l'agriculture. On se reportera à l'Etude d'impact ci-jointe (§ 9.4).

5.5.4. Promouvoir les modes de transport des mieux adaptés

Les matériaux extraits seront en partie traités dans les installations de l'entreprise à Auberives-en-Royans (à environ 15 km) et sur la plateforme technique de Chatuzange-le-Goubet (à environ 12 km).

Le rayon de chalandise s'étendra sur environ 30 km autour de la carrière. Il s'agira d'un site de proximité.

Étant donnée la faible distance qui sépare le site d'exploitation du site des installations et des zones de commercialisation, le transport par route est le plus adapté. Les trajets seront courts et l'impact sera réduit sur le milieu.

Aucun autre transport alternatif ne peut être envisagé. La voie ferrée et la voie fluviale ne sont pas adaptées à une activité de transport des matériaux.

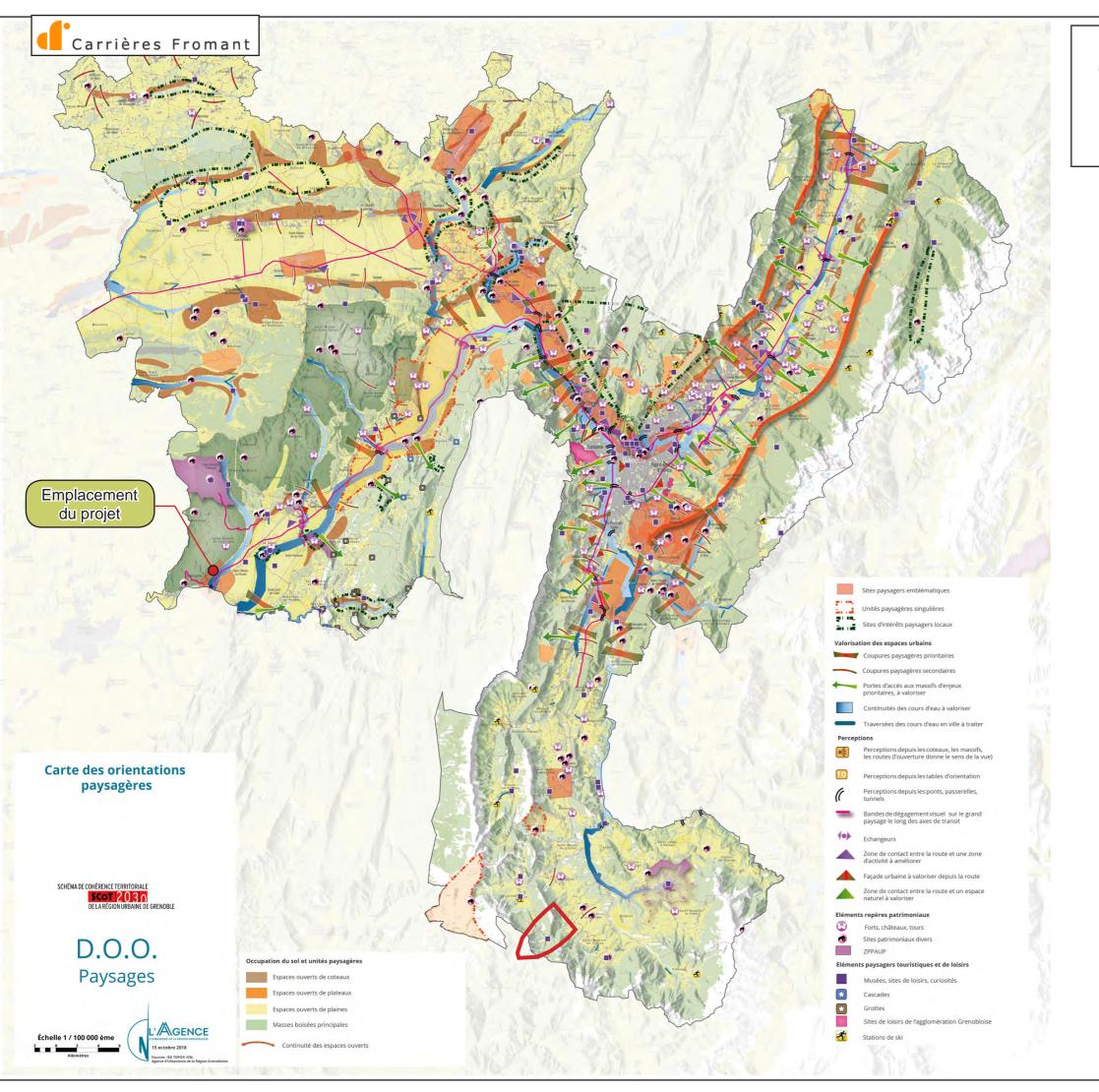
5.5.5. Valoriser l'identité des territoires et les rapports entre les environnements urbains et naturels

La carte des orientations paysagères du SCoT est insérée page suivante. On constate que les terrains du projet se trouvent au sein d'un site paysager emblématique.

14 sites d'enjeux majeurs composent le paysage de ce SCoT. Comme le montre la carte ci-après, les terrains du projet s'inscrivent à proximité du site d'enjeu majeur n°12, correspondant à l'entrée Sud-Ouest de la région grenobloise (viaduc de l'A49 au-dessus de l'Isère). L'objectif est de préserver les vues depuis le viaduc.

Compte-tenu de la topographie vallonnée du secteur du projet, de la présence d'écrans visuels (boisements notamment), et du mode d'exploitation en fosse du site, il n'y aura pas de vue du projet depuis le viaduc de l'A49 au-dessus de l'Isère.

On se reportera au § 4.1 de l'Etude d'impact ci-jointe). Seul le front Nord de l'ancienne carrière est visible depuis le viaduc.



CARRIERES FROMANT
Commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (38)

Carte des orientations paysagères du SCOT de la grande région grenobloise





CARRIERES FROMANT Commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (38)

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS SCOT DE LA RÉGION GRENOBLOISE

Sites paysagers d'enjeux majeurs pour la Région grenobloise



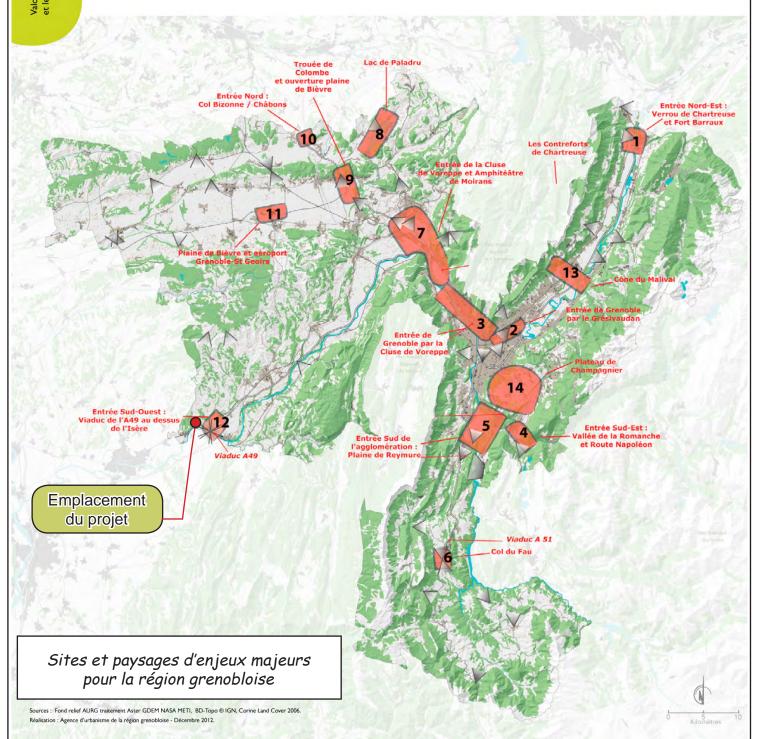
Sites d'enjeux majeurs pour la RUG



Panoramas

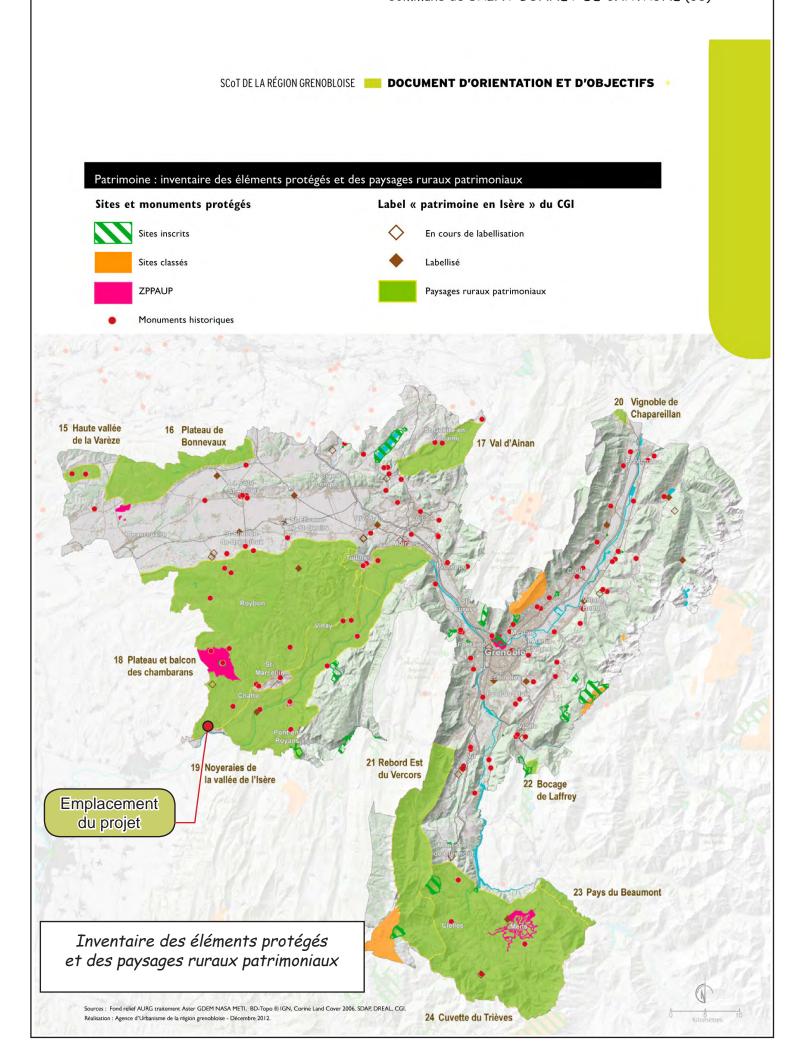


Points de vue





CARRIERES FROMANT Commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (38)



Les terrains du projet font partie du paysage rural patrimonial « Plateau et balcon des Chambarans », comme le montre la carte ci-après. L'objectif est de préserver les terres les plus aptes à l'agriculture et un mode de gestion basé sur la coexistence entre agriculture et sylviculture pour éviter l'enfrichement et la fermeture des paysages. Il convient de veiller à l'intégration paysagère des projets. Le projet de CARRIERES FROMANT prévoit d'exploiter des terrains aujourd'hui à l'état agricole. La remise en état permettra de réhabiliter l'ensemble des terrains « consommés » en terrains agricoles, de manière coordonnée à l'exploitation. On se reportera aux § 9.4 et 10 de l'Etude d'impact ci-jointe.

5.6.LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) AUVERGNE-RHONE-ALPES

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020. Il s'agit d'un document stratégique transversal, recouvrant des questions d'aménagement du territoire, de mobilité, d'infrastructures de transport, d'environnement et de gestion des déchets.

Le SRADDET vient se substituer à compter de son approbation aux schémas préexistants suivants : schéma régional climat air énergie (SRCAE), schéma régional de l'intermodalité, plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Nous avons repris ci-après les thèmes et les règles associées qui concernent le projet de la société CARRIERES FROMANT.

Nous allons voir comment la future activité à SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE est en cohérence avec le SRADDET.

5.6.1. Aménagement du territoire et de la montagne

5.6.1.1 Règle n°4 – Gestion économe et approche intégrée de la ressource foncière

Les terrains de la demande se trouvent au sein d'une zone autorisée pour l'exploitation de carrière au Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (voir le § 9.1).

5.6.1.2 Règle n°8 – Préservation de la ressource en eau

Le projet est compatible avec le SDAGE Rhône-Méditerranée et le SAGE des Molasses miocènes du Bas Dauphiné et de la Plaine de Valence comme le montrent les § 5.3 et 5.4.

En l'absence d'exploitation directe du gisement dans l'eau, les effets sur les eaux sont essentiellement liés aux risques de pollution de surface ruisselant sur le sol ou percolant à travers le sol jusqu'à l'eau.

Des mesures sont et seront prises par la société CARRIERES FROMANT pour prévenir et limiter l'impact sur les eaux souterraines et superficielles. On se reportera au § 9.9 de l'Etude d'impact ci-jointe.

5.6.2. Climat, air, énergie

5.6.2.1 Règle n°23 – Performance des projets d'aménagement

La société CARRIERES FROMANT exploite une ISDI à Auberives-en-Royans.

CARRIERES FROMANT n'a pas prévu la mise en place d'une activité de recyclage de matériaux inertes extérieurs sur le site de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE pour des raisons techniques, économiques et environnementales :

- le site est exiguë et il n'y aura pas la place de réaliser une activité de recyclage en toute sécurité;
- il y a déjà des activités de recyclage ou de stockage permanent des déchets inertes à proximité immédiate du projet (environ 5 km);
- la mise en place d'une activité de recyclage impliquerait des nuisances environnementales (poussières et bruit dus aux installations de concassage-criblage et aux camions).

5.6.2.2 Règle n°24 – Trajectoire neutralité carbone

Potentiel de végétalisation

Les éléments suivants sont extraits de l'étude de milieu naturel jointe en annexe 9 du document des annexes.

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle 2 » a fait émerger un nouvel outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité, la Trame Verte et Bleue (TVB). La TVB représente un ensemble de continuités écologiques terrestre (trame verte) et aquatique (trame bleue) composées de :

- « Réservoirs de biodiversité », accueillant une biodiversité riche et diversifiée, et permettant la dispersion d'individus vers d'autres espaces ;
- « Corridors écologiques », assurant une liaison entre milieux naturels et permettant la migration ou la dispersion des espèces.

La TVB a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles.

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

A l'échelle régionale, la TVB se traduit par la co-élaboration par l'État et la Région d'un Schéma de Cohérence Écologique (SRCE). Il s'agit d'un outil de mise en cohérence des politiques existantes qui dresse un cadre pour la déclinaison des TVB locales. Le SRCE assure la cohérence des dispositifs existants et les complète par son approche en réseaux puisqu'il est considéré à grande échelle, afin de mettre en évidence les grands axes et réservoirs écologiques.

La TVB régionale

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020. Il vient se substituer à compter de son approbation aux schémas préexistants suivants : schéma régional climat air énergie (SRCAE), schéma régional de l'intermodalité, plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Une illustration de la trame verte et bleue du SRADDET est présentée ci-après, ciblant l'aire d'étude éloignée (rayon de 5 km).

Au niveau de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée compte de nombreux espaces agricoles, ainsi que des réservoirs boisés (le long de la Bourne et de l'Isère en amont du barrage de Saint-Hilaire), des réservoirs humides (également le long de la Bourne et de l'Isère en amont du barrage de Saint-Hilaire, mais aussi à proximité de l'étang de Saint-Bonnet-de-Chavagne en amont du ruisseau du Vernay, et dans un méandre du Merdaret en contrebas du lieu-dit le Mont-Rond) et sept ensembles de réservoirs ouverts. Les cours d'eau signalés par le SRADDET dans l'aire d'étude éloignée sont l'Isère et la Bourne en amont de leur confluence, le Merdalon (petit affluent de la Joyeuse) et le Furand et certains de ses affluents : le Merdaret et le ruisseau de Pépin. Un corridor surfacique de milieux ouverts est signalé en partie Est de l'aire d'étude éloignée, entre Saint-Hilaire-du-Rosier et la Sône.

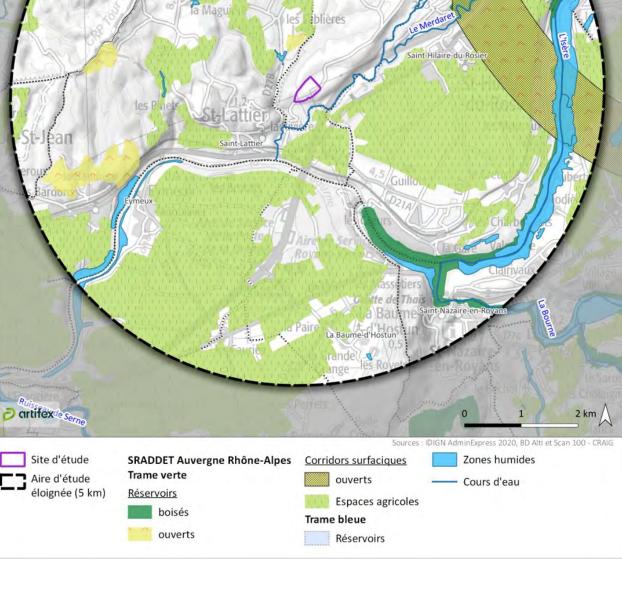
Le site d'étude n'est directement concerné par aucun élément du SRADDET.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Les documents d'urbanisme constituent un des outils essentiels pour la mise en œuvre de la TVB, avec l'obligation de « prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique » (selon le code de l'environnement) et de « préservation et remise en bon état des continuités écologiques » (selon le code de l'urbanisme). Pour un document d'urbanisme, il s'agit donc à la fois d'intégrer les enjeux régionaux identifiés dans le SRCE (lorsqu'il existe), mais aussi de s'intéresser aux enjeux de continuités écologiques propres au territoire de la collectivité.

La TVB du SCoT

La Trame Verte et Bleue du SCoT est définie sur la base des milieux naturels et agricoles qui composent le territoire et qui forment la matrice sur laquelle existe la biodiversité. La commune de Saint-Bonnet-de-Chavagne est intégrée au SCoT de la Grande Région de Grenoble. Ce dernier a été approuvé par délibération du Comité syndical le 23 octobre 2018 et constitue le document de référence pour l'aménagement et l'urbanisme à l'échelle des 261 communes qui le composent.



Au niveau du site d'étude

L'aire d'étude éloignée comprend plus d'une dizaine de réservoirs de biodiversité et plusieurs zones humides. Deux « connexions naturelles d'intérêt écologique et/ou soumises à pression urbaine » sont signalées à l'Est du site d'étude, elle intègre notamment des coteaux boisés et des ripisylves... Le Furand, le Merdaret et la Bourne sont identifiés en tant que « cours d'eau reconnus comme réservoirs de biodiversité ». Le site d'étude, à l'écart des espaces potentiels de développement, se situe hors des principaux réservoirs de biodiversité et hors des corridors pour assurer et garantir la fonctionnalité écologique du territoire.

Diminution des GES

Les effets directs du projet sur le climat sont les émissions de gaz à effet de serre, par la présence des engins de chantier et des camions liés au transport pour valorisation et commercialisation. Ces effets sont temporaires et à court terme.

On se reportera au § 4.3 de l'Etude d'impact ci-jointe pour prendre connaissance des impacts du projet sur le climat et au § 9.3 pour prendre connaissance des mesures qui seront prises.

5.6.2.3 Règle n°32 – Diminution des émissions de polluants dans l'atmosphère

Une exploitation de carrière peut être à l'origine de l'émission de plusieurs polluants atmosphériques tels que les poussières PM10.

L'orientation prévoit dans un premier temps une amélioration de la connaissance sur les émissions de poussières, puis la mise en place de mesures pour diminuer ces émissions.

La station de mesure de qualité de l'air la plus proche de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE est celle de Romans-sur-Isère. Il s'agit d'une zone urbaine. Les paramètres mesurés sur cette station sont : le dioxyde d'azote, le monoxyde d'azote, les particules PM10 et l'ozone. Les valeurs attendues dans le secteur du projet seront plus faibles car celui-ci s'insère dans un environnement rural.

Des mesures seront prises pendant l'exploitation de la carrière pour réduire et limiter les émissions de poussières. Des campagnes de mesures de poussières seront réalisées périodiquement sur le site conformément au code du travail. On se reportera au § 9.6 de l'Etude d'impact ci-jointe pour plus de détails.

5.6.2.4 Règle n°33 – Réduction de l'exposition de la population aux polluants atmosphériques

On se reportera au § 9.6 de l'Etude d'impact ci-jointe.

Site d'étude Aire d'étude éloignée (5 km) Légende de la trame verte et bleue du SCoT de la Grande Région de Grenoble Carte de la Trame verte et bleue Trame verte Réservoirs de biodiversité pour préserver les richesses du territoire Réservoirs de biodiversité (reconnus par un statut de protection, de gestion ou d'inventaire national) Réservoirs de biodiversité complémentaires (enjeux de biodiversité identifiés par des expertises et inventaires locaux) Corridors pour assurer et garantir la fonctionnalité écologique du territoire Connexions naturelles d'intérêt écologique et/ou soumises à pression urbaine Périmètres de projet pour le maintien et la remise en bon état des continuités écologiques (ex: « Couloirs de vie ») Trame bleue Zones humides identifiées par l'inventaire départemental (Avenir, 2010) Cours d'eau et tronçons de cours d'eau reconnus comme réservoirs de biodiversité Cours d'eau et tronçons de cours d'eau de la BD Carthage (permanent et temporaire) précision 1/50 000 Espaces potentiels du développement à long terme de la carte des limites pour la préservation des espaces naturels, agricoles La Baume-d'Hostun ortifex Sources : SCoT de la Grande Région de Grenoble-IGN

Figure 37 – SCoT au sein de l'aire d'étude éloignée (source : étude de milieu naturel ARTIFEX)



6.1.EMPLACEMENT DU PROJET

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale unique concerne :

• la demande d'autorisation de reprendre l'exploitation d'un site de carrière de sables et graviers, à ciel ouvert et hors eau.

Le projet se situe dans le département de l'Isère (38), sur la commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE, au lieu-dit principal « Le Cumin ».

6.2. DELIMITATION PARCELLAIRE DE LA DEMANDE DE REPRISE ET D'EXTENSION DE L'AUTORISATION DE LA CARRIERE

Les terrains, objets du présent dossier, sont cadastrés sous les références parcellaires suivantes.

SECTION	LIEU-DIT	NUMERO DE PARCELLE	SUPERFICIE CADASTRALE	SUPERFICIE CONCERNEE PAR L'AUTORISATION		
	Le Cumin	11 pp	23 335 m ²	18 237 m²		
		12	7 831 m²	7 831 m²		
		13	6 783 m²	6 783 m²		
ZA		14	16 105 m²	16 105 m²		
		16	7 052 m ²	7 052 m²		
		17	2 591 m ²	2 591 m²		
		18	9 308 m ²	9 308 m²		
		19 pp	103 444 m²	37 940 m²		
Total105 847 m ²						

pp: pour partie

6.2.1. Synthèse

La surface globale de la demande d'autorisation est de 105 847 m².

La surface réellement exploitée en carrière est d'environ 52 670 m².

Cet écart de surface s'explique par le fait que la société CARRIERES FROMANT a décidé d'éviter tout le secteur de l'ancienne carrière qui présente des enjeux pour la biodiversité. Ce secteur ne sera pas exploité en carrière mais conservé en zone naturelle. A ce titre, une convention de gestion écologique de ce secteur a été signée ente la société CARRIERES FROMANT et l'association ENI (voir annexe 10 du document des annexes).

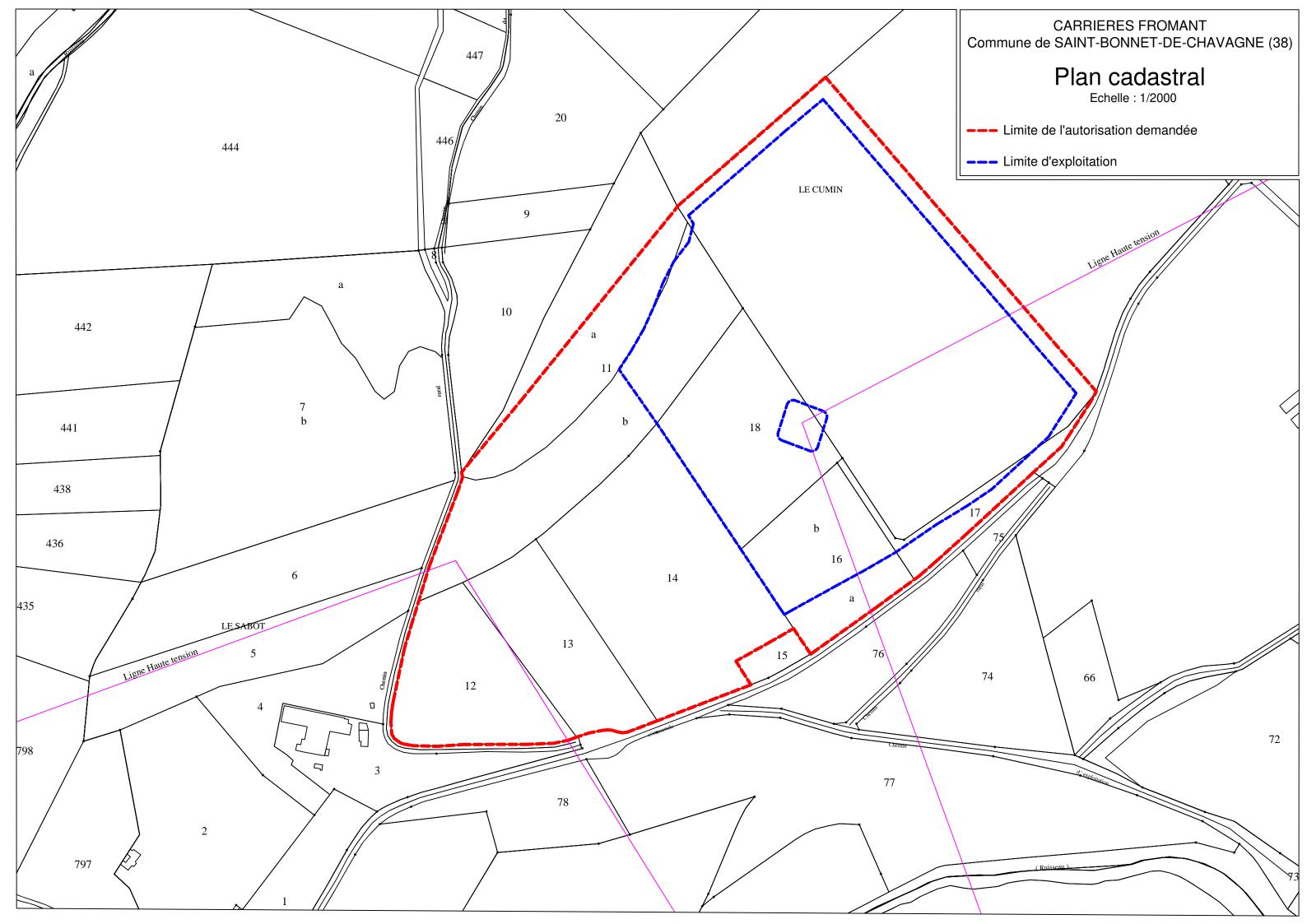
6.2.2. Cartographie

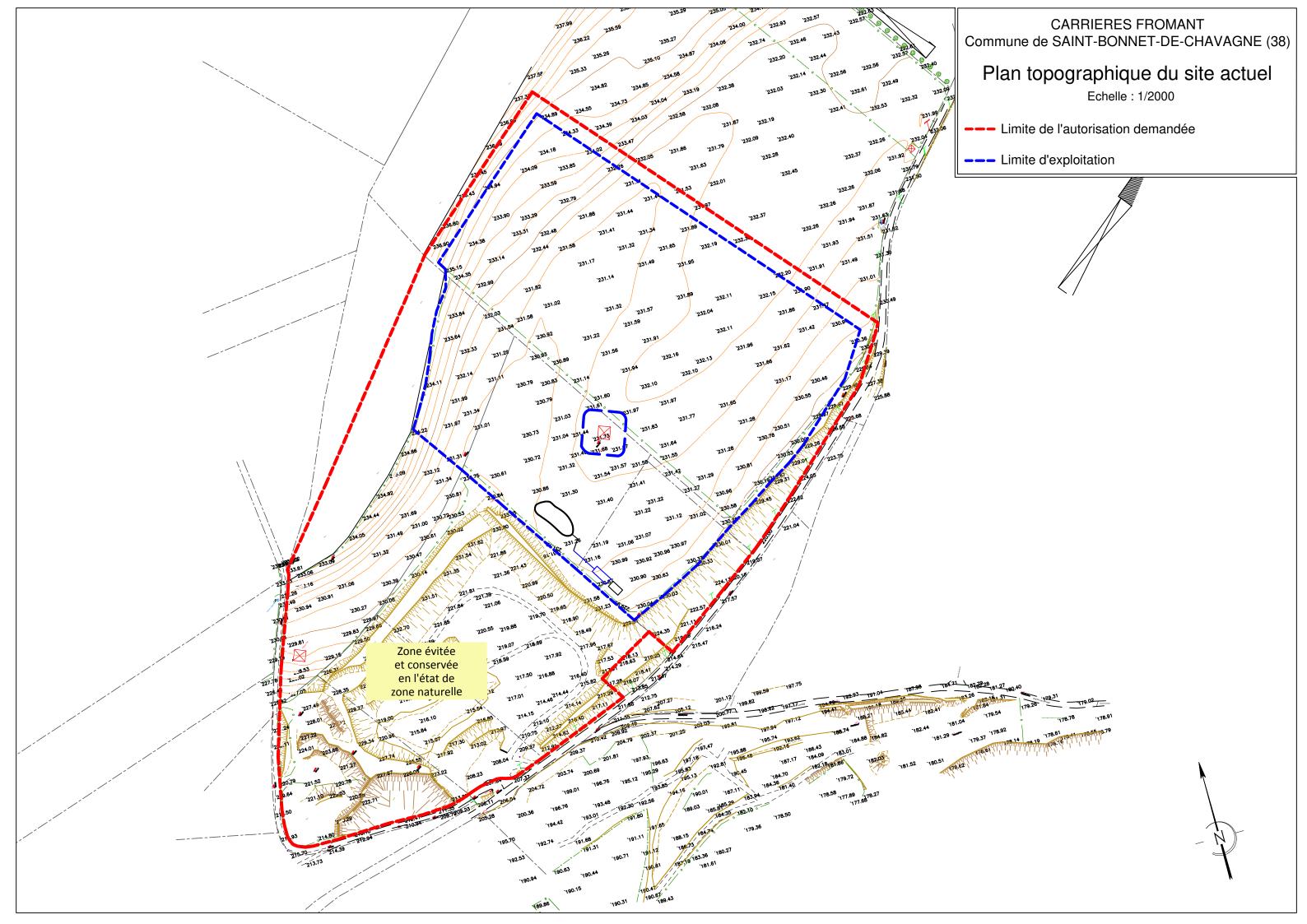
On trouvera ci-après :

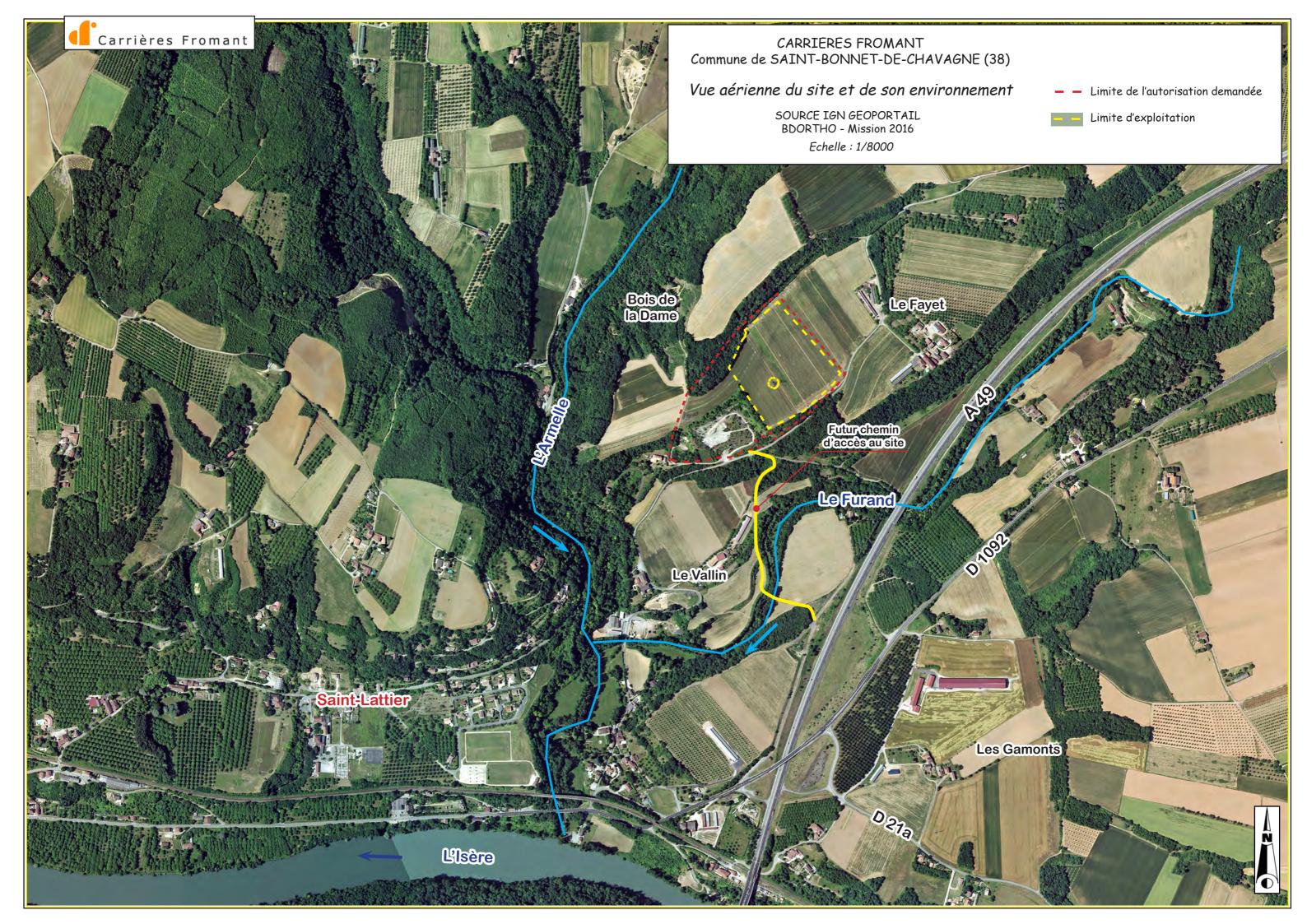
- un plan cadastral;
- un plan topographique à jour du site ;
- des vues aériennes du site.

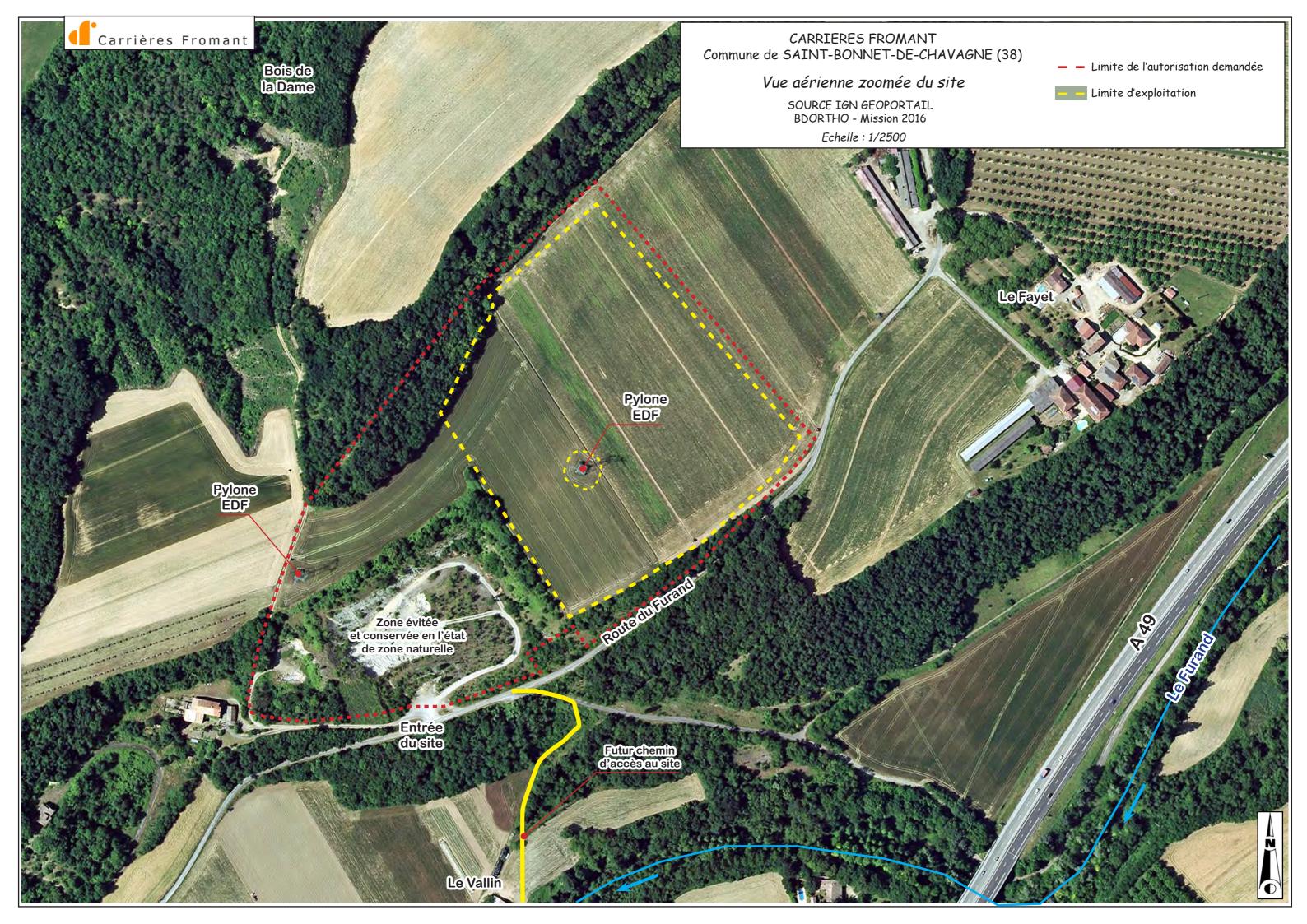
6.3. MAITRISE FONCIERE

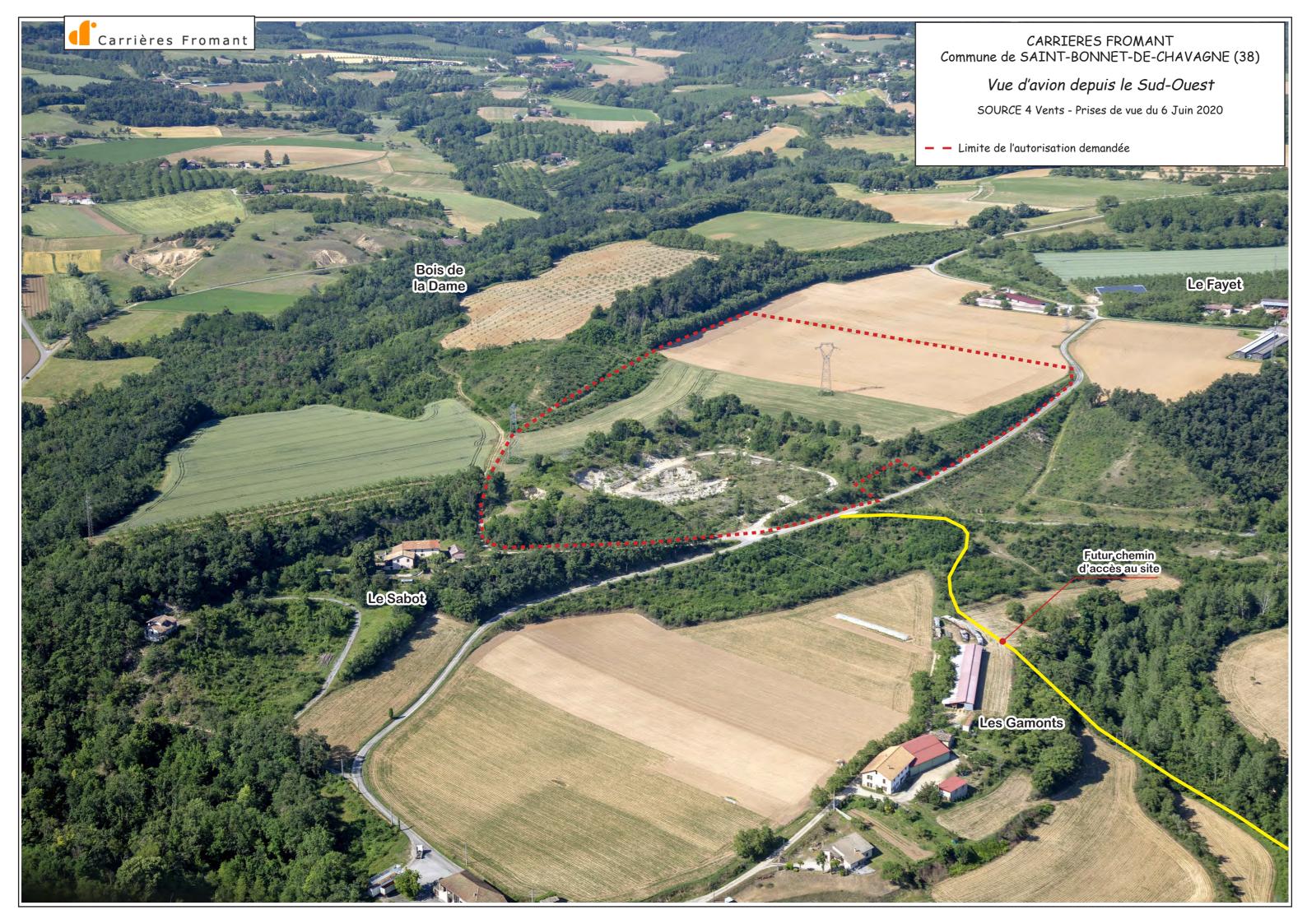
La société CARRIERES FROMANT bénéficie de la maîtrise foncière de l'intégralité de ces terrains comme en attestent les documents joints dans l'annexe 14.1 « Maîtrise Foncière » en fin de document.



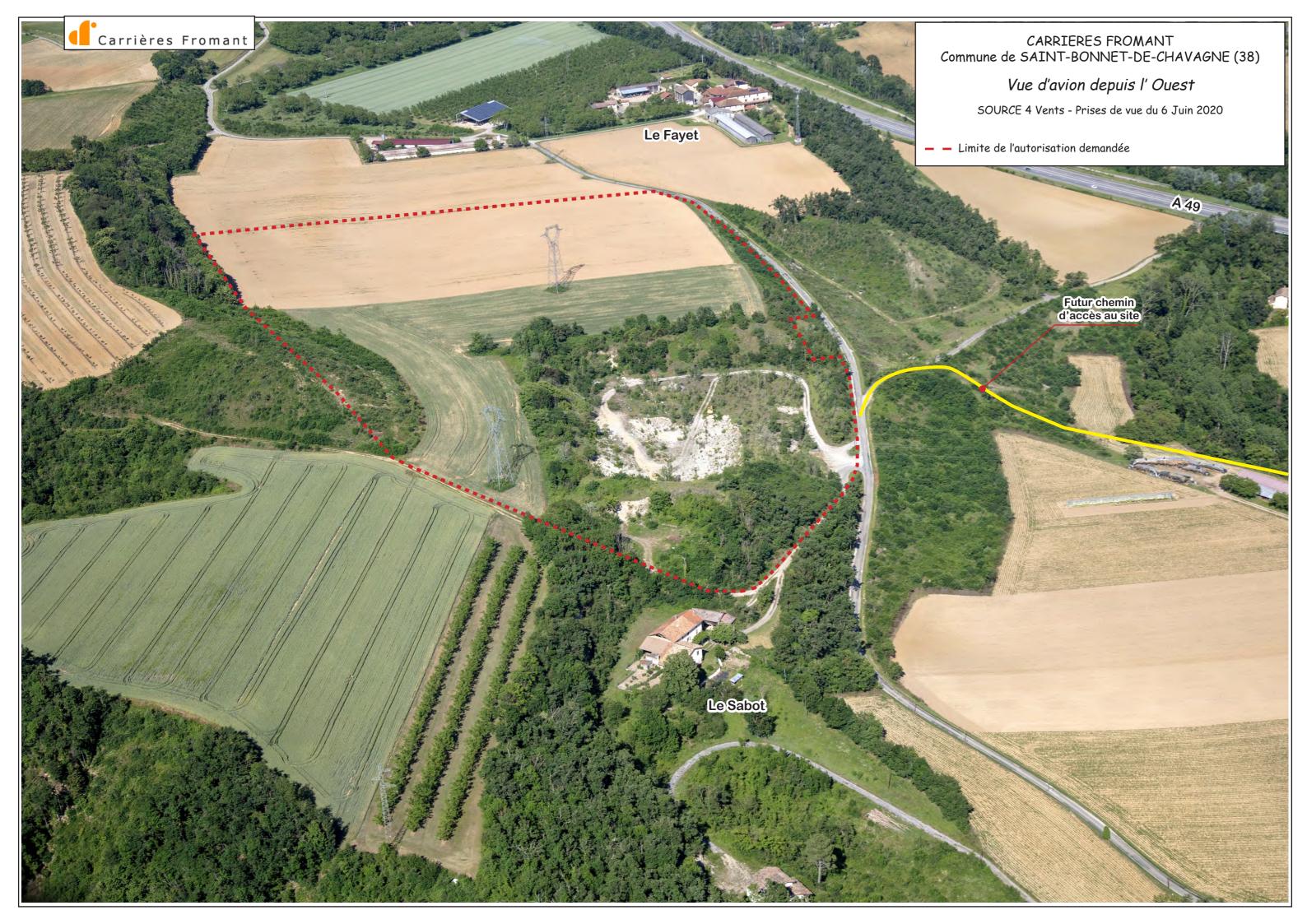


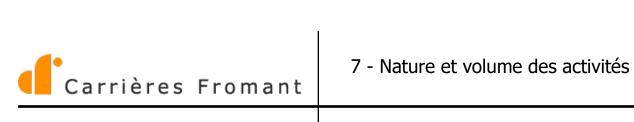












7.1. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale unique concerne :

 la demande d'autorisation de reprendre l'exploitation d'un site de carrière de sables et graviers, à ciel ouvert et hors eau.

Il n'y aura pas d'installation de traitement sur le site.

7.2. NATURE ET EXPLOITABILITE DU GISEMENT

7.2.1. Caractéristiques de l'exploitation

Nature des matériaux	:	Sables et graviers
Superficie exploitable	:	52 670 m ²
Épaisseur moyenne de la découverte	:	0,5 m
Epaisseur moyenne exploitable	:	18 m
Epaisseur maximale exploitable		24 m
Volume des réserves	:	1 500 000 tonnes
Production annuelle moyenne	:	40 000 t/an
Production annuelle maximale	:	50 000 t/an
Volume des terres de découverte	:	26 500 m ³
Volume estimé de stériles (lentilles argileuses)		70 000 m ³
Niveau NGF minimum de l'exploitation	:	206 m NGF

7.2.2. Durée de l'exploitation

L'exploitation est prévue pour une durée de 30 ans, comprenant l'extraction du tonnage autorisé et la remise en état coordonnée.

Cette durée globale est compatible avec les réserves de gisement, le rythme d'exploitation retenu et la remise en état proposée.

L'exploitation se répartira en 6 phases d'exploitation de 5 années chacune.

7.2.3. Conditions d'exploitation

L'exploitation comportera les phases suivantes :

- extraction du gisement à l'aide d'engins mécaniques ;
- transport vers les installations de traitement de l'entreprise, situées à Auberives-en-Royans (38) (pour 70%) ou sur la plateforme technique de Chatuzange-le-Goubet (26) (pour 30%);
- commercialisation ;
- remise en état du site.

7.3. VALORISATION DES MATERIAUX

Les matériaux issus du site seront traités dans des installations de concassagecriblage-lavage qui appartiennent à l'entreprise et qui sont situées à Auberives-en-Royans (38). Une petite partie des matériaux sera traitée sur la plateforme technique de la société à Chatuzange-le-Goubet (26). On trouvera dans le chapitre 10 ci-après, un tableau précisant, au regard de la nomenclature « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement », les installations faisant l'objet d'une autorisation ou d'une déclaration.

Nous avons fait figurer sur le plan au 1/1 000ème joint en fin de document (chapitre 13 – Annexes réglementaires) l'emplacement des différentes installations.



8- Description de l'exploitation

8.1.GENERALITES

La description des différentes étapes de l'exploitation et de ses activités annexes est présentée dans les chapitres suivants.

L'extraction se fera à l'aide d'engins mécaniques. Les travaux se dérouleront en fosse.

Il n'y aura pas d'installation de traitement des matériaux sur le site (ils seront emmenés par camion jusqu'aux installations de la société situées à Auberives-en-Royans ou à Chatuzange-le-Goubet).

Le réaménagement se fera de manière coordonnée à l'exploitation.

8.2. MESURES GENERALES LIEES A L'EXPLOITATION

8.2.1. Information du public

Avant le début de l'exploitation, la société CARRIERES FROMANT mettra en place, à l'entrée du site, le panneau indiquant en caractères apparents son identité, la référence de l'autorisation, l'objet des travaux et l'adresse de la mairie où le plan de remise en état du site peut être consulté.

8.2.2. Bornage

Avant la mise en exploitation du projet, la société CARRIERES FROMANT mettra en place :

- des bornes en tous les points nécessaires pour déterminer le périmètre de l'autorisation :
- le cas échéant, des bornes de nivellement.

Ces bornes demeureront en place jusqu'à l'achèvement des travaux d'exploitation et de remise en état du site.

8.2.3. Clôtures et barrières

Une clôture, solide et efficace, sera mise en place pendant toute la durée de l'autorisation sur le pourtour de la zone d'extraction. Elle sera déplacée au fur et à mesure de l'avancée de l'extraction.

L'entrée de la carrière sera matérialisée par un dispositif, interdisant l'accès en dehors des heures d'exploitation (portail fermé en dehors des heures d'ouverture du site).

8.2.4. Registres et plans

Il sera établi un plan d'échelle adapté à la superficie de l'exploitation. Ce plan sera mis à jour au moins une fois par an. Sur ce plan seront reportés :

- les limites du périmètre sur lequel porte le droit d'exploiter ainsi que ses abords dans un rayon de 35 mètres, avec repérage par rapport au cadastre ;
- l'emplacement des fronts de taille ;
- les courbes de niveau ou cotes d'altitude des points significatifs ;
- les zones remises en état ;
- des éléments de la surface dont l'intégrité de l'emprise conditionne le respect de la sécurité et de la salubrité publique.

8.2.5. Limites d'exploitation

8.2.5.1 Limites en plan

L'accès aux zones dangereuses des travaux d'exploitation sera interdit par une clôture efficace et le danger sera signalé par des pancartes.

Le bord de l'excavation sera maintenu à une distance horizontale telle que la stabilité des terrains avoisinants ne soit pas compromise avec un minimum de 10 mètres.

En tout état de cause le niveau bas de l'exploitation sera arrêté de telle façon que la stabilité des terrains avoisinants ne soit pas compromise. Cette distance prend en compte la hauteur des excavations, la nature et l'épaisseur des différentes couches présentes sur toute cette hauteur.

Il existe deux pylônes électriques sur le site. L'un en limite Ouest du site et l'autre au milieu. L'exploitation se tiendra à 10 m minimum de ces pylônes. Leur accès sera conservé pendant toute la durée de l'exploitation afin que l'entreprise gestionnaire puisse en assurer l'entretien.

8.2.5.2 Limites en profondeur

La cote minimale demandée est de 206 m NGF.

8.3. EXPLOITATION DE CARRIERE

8.3.1. Principes généraux

L'exploitation de la carrière sera menée à ciel ouvert et à sec. Elle sera réalisée de manière continue sur l'année.

La méthode d'exploitation sur la carrière comprend :

- le décapage de la terre végétale ;
- l'extraction des matériaux bruts par la pelle mécanique ;
- l'acheminement des matériaux bruts par camion jusqu'aux installations de traitement, présentes à Auberives-en-Royans (ou à Chatuzange-le-Goubet pour une petite partie des matériaux);
- la commercialisation des matériaux ;
- la remise en état du site.

8.3.2. Travaux de découverte

8.3.2.1 Terre de découverte

Les travaux de découverte seront réalisés au fur et à mesure de la progression de l'extraction du gisement. Ils concernent une épaisseur d'en moyenne 0,5 m de terre végétale.

La découverte sera enlevée à la pelle mécanique ou à la chargeuse.

La découverte sera stockée sur le site pour servir aux aménagements prévus dans l'Etude d'impact (réaménagement agricole).

La bonne terre de couverture sera stockée en merlons d'une hauteur inférieure à 2 mètres pour éviter qu'elle ne perde ses qualités agronomiques.

La bonne terre de découverte sera réservée au recouvrement des terrains réaménagés.

8.3.2.2 Stériles

L'extraction du gisement mettra en évidence la présence de lentilles marneuses, non valorisables en granulats.

Ces stériles d'exploitation seront stockés sur le site et serviront dans le réaménagement de la carrière. En effet, les stériles seront régalés sur le site, avant mise en place de la terre végétale.

8.3.3. Extraction

Après enlèvement à la pelle mécanique, ou au chargeur, des terres de découverte et des stériles, l'extraction des sables et graviers se fera à l'aide de la pelle.

Plusieurs fronts de 5 à 7 m de hauteur moyenne avanceront selon le phasage décrit ci-après.

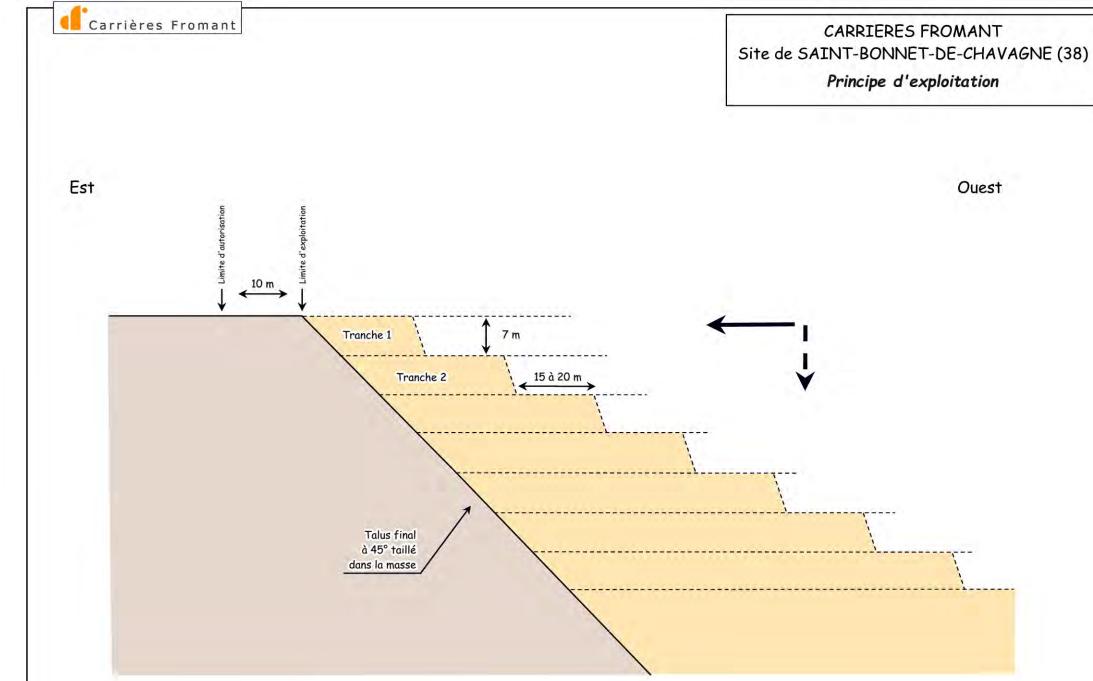
On trouvera page suivante un profil type de l'extraction.

Les matériaux extraits seront stockés sur le carreau de la carrière avant d'être repris et chargés sur camion pour être traités dans les installations qui se trouvent au siège social de l'entreprise à Auberives-en-Royans ou, en moindre mesure, dans les installations de la plateforme technique de la société à Chatuzange-le-Goubet (26).

8.3.4. Transport

Le transport externe (pour l'acheminement des matériaux extraits jusqu'aux installations de traitement) sera assuré par des camions de 30 tonnes de charge utile en moyenne. Il s'agira de camions appartenant à la société CARRIERES FROMANT ou à des sous-traitants.

Un chemin d'accès permettra de relier le chemin communal (route du Furand) qui longe le site à la RD 1 092, avec un ouvrage de franchissement sur le Furand. L'aménagement de cet ouvrage a fait l'objet d'un arrêté préfectoral IOTA n°38-2021-00418 en date du 13 mai 2022. Le chemin sera réalisé aux frais de la société CARRIERES FROMANT. L'aménagement fait l'objet d'une convention avec les propriétaires riverains et la Chambre d'Agriculture de l'Isère. Ceci permettra aux camions liés à l'activité de carrière, mais aussi aux engins des activités agricoles du secteur, de rejoindre les hameaux du « Sabot » et du « Fayet » en évitant la route départementale ainsi que les routes étroites du hameau de la « Rivière ».



8.3.5. Remise en état

La remise en état aura pour objectifs :

- d'assurer la sécurité du site ;
- de réintégrer harmonieusement la carrière dans le paysage environnant ;
- de réhabiliter en terrains agricoles les zones agricoles « consommées » par l'exploitation.

Le projet vise à réhabiliter les terrains exploités en carrière en zone agricole. Les terrains de l'ancienne carrière seront laissés à l'état naturel. Ce secteur fait l'objet d'une convention de gestion entre la société CARRIERES FROMANT et l'association ENI (voir l'annexe 10 du document des annexes).

Les travaux de remise en état se feront de manière coordonnée à l'exploitation.

On se reportera également au chapitre 10 de l'Etude d'impact pour plus de détails sur la remise en état du site.

Nous avons fait figurer page suivante le plan d'insertion paysagère du site.

8.4. Phasage d'exploitation

Le phasage général de l'exploitation est reporté sur le plan ci-après. Il comporte 6 phases de 5 années chacune.

L'exploitation évoluera de l'Ouest vers l'Est pour que les agriculteurs qui cultivent les terrains puissent continuer à les exploiter le plus longtemps possible et de manière rationnelle.

8.5. Traitement des materiaux issus du site

Les matériaux extraits du site seront traités dans les installations fixes présentes au siège social de l'entreprise, à Auberives-en-Royans et en moindre mesure dans des installations mobiles situées sur la plateforme technique de la société à Chatuzange-le-Goubet (26).

8.6.PRODUITS CONFECTIONNES A PARTIR DU GISEMENT ET DESTINATION DES MATERIAUX EXTRAITS DU SITE ET VALORISES

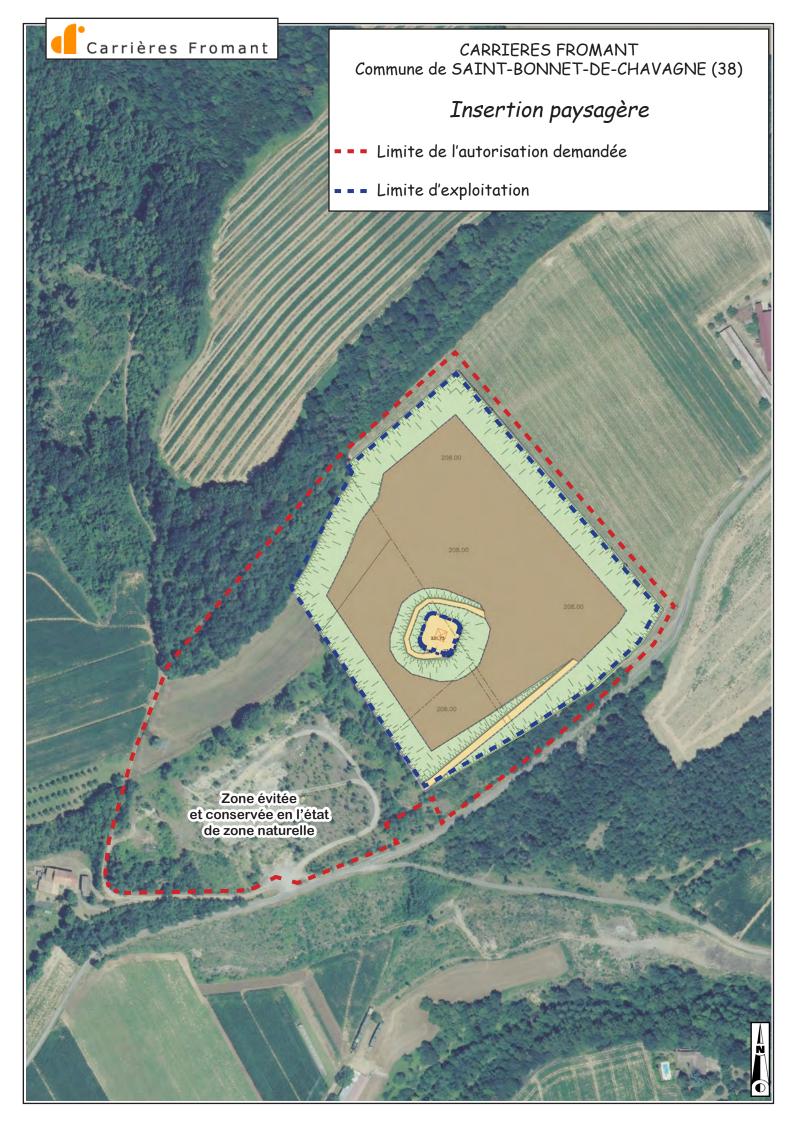
8.6.1. Produits confectionnés

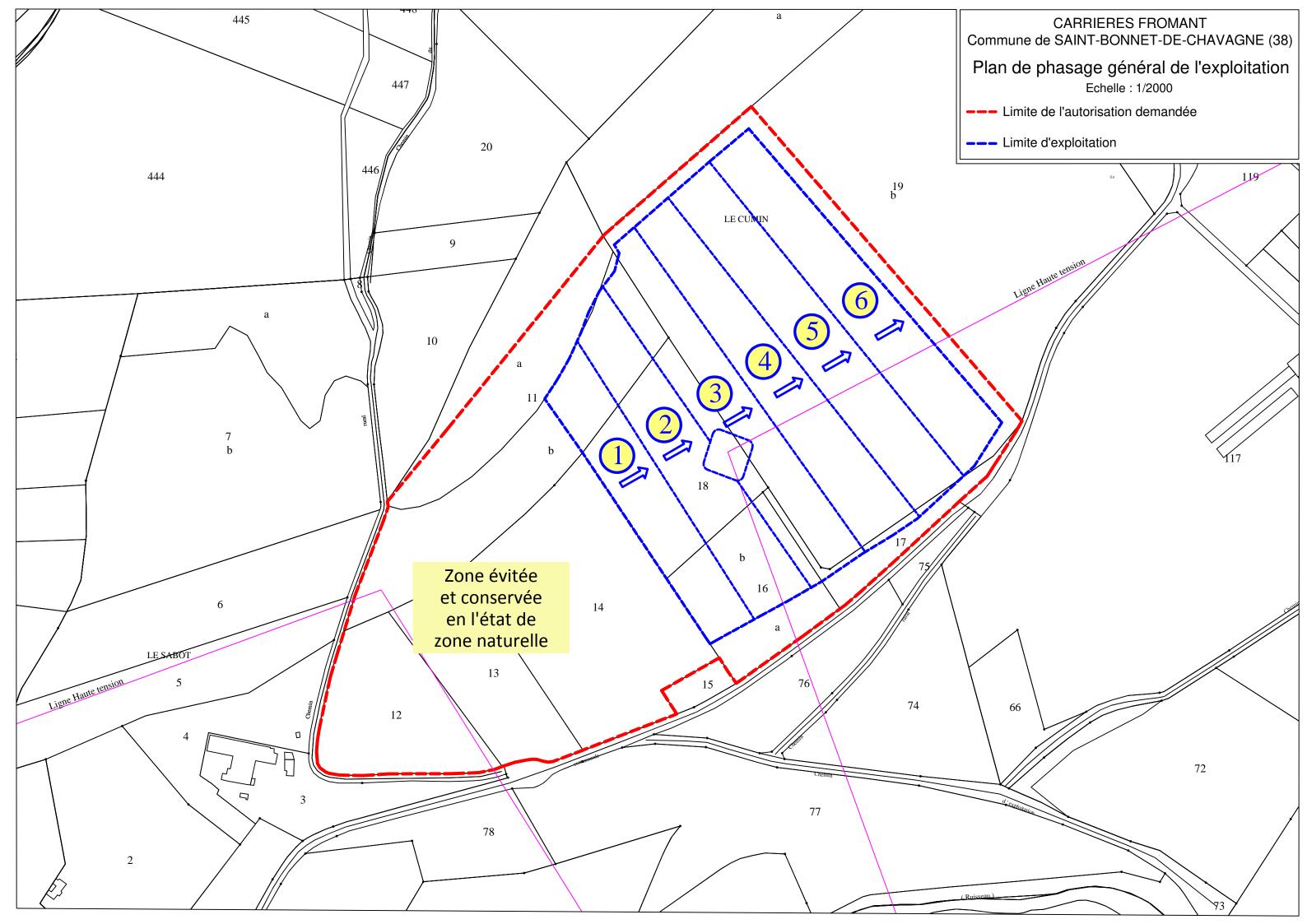
Les produits confectionnés seront de plusieurs natures :

- des sables roulés et concassés 0/4
- gravillons roulés 4/12,5 12,5/22,4 22,4/31,5
- gravillons concassés 4/6,3 6,3/10
- graves 0/31,5 0/60.

8.6.2. Destination des matériaux

La zone de chalandise se trouve dans un rayon d'environ 30 km autour du site. Les matériaux seront destinés à la confection de revêtements routiers, aux travaux de terrassement et à la confection de béton.





8.7. PLAN DE GESTION DES DECHETS ISSUS DE L'EXTRACTION DU SITE

8.7.1. Déchets inertes d'extraction produits sur le site

L'exploitation du site va générer des déchets :

- des terres non polluées (terres de découvertes);
- des stériles d'exploitation (tranche supérieure de sables et graviers non valorisable en granulats et lentilles marneuses).

Type de déchet	Origine	Confirmation de leur caractère inerte	Code déchet	Destination
Terres non polluées	Découverte	Inerte		Stockée et utilisée pour la remise en état
Stériles	Découverte et exploitation	Indiqués dans la liste des déchets inertes dispensés de caractérisation	01 01 02	Utilisés directement dans l'aménagement et la remise en état

8.7.2. Volumes stockés

Les volumes de déchets stockés sur le site seront au maximum :

- terres non polluées (terres de découvertes) : 26 500 m³ ;
- stériles d'exploitation (lentilles marneuses) : environ 70 000 m³.

8.7.3. Localisation des stockages de déchets issus de l'extraction pendant l'exploitation

8.7.3.1 Terres de découverte

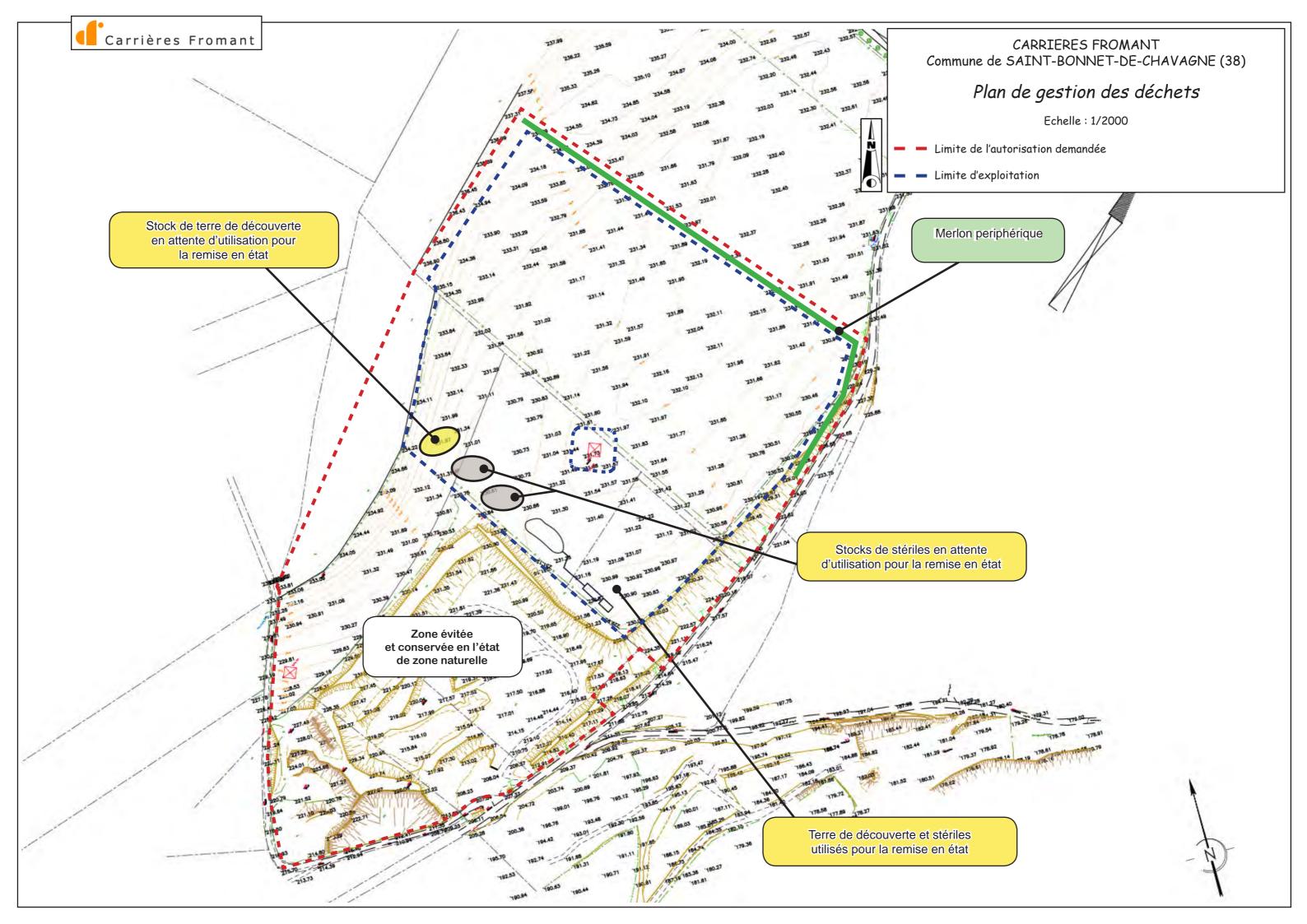
Aujourd'hui les terres de découvertes, décapées lors de l'ancienne exploitation de la carrière, sont stockées sous forme d'un merlon périphérique, le long de la route du Furand. Le merlon est végétalisé.

Les terres décapées pendant la poursuite de l'exploitation seront soit :

- directement utilisées pour créer un merlon en périphérie du site ;
- directement utilisées pour le réaménagement des zones exploitées ;
- soit momentanément stockées en attendant d'être réutilisées pour le réaménagement du site. Dans ce dernier cas, la bonne terre de couverture sera stockée en merlons d'une hauteur inférieure à 2 mètres pour éviter qu'elle ne perde ses qualités agronomiques.

On se reportera au plan de principe de la page suivante.

Ces déchets d'extraction sont inertes et ainsi stockés ne porteront pas atteinte à la qualité des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines.



8.7.3.2 Stériles d'exploitation

Les stériles non valorisables seront stockés sur le site et serviront au réaménagement coordonné du site. Ils seront régalés sur le carreau du site dans le cadre de la remise en état agricole.

Ces déchets sont naturels et ainsi stockés ils ne porteront pas non plus atteinte à la qualité des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines.

8.7.4. Utilisation des déchets

8.7.4.1 La terre végétale

Les terres végétales produites par les travaux du site serviront entièrement à la remise en état du site.

Elles seront reprises au fur et à mesure de l'avancée des travaux de la remise en état depuis les stocks pour être régalées.

8.7.4.2 Les stériles non valorisables

Les stériles serviront de sous-couche à la remise en état agricole du site.

8.7.5. Effets sur l'environnement

On se reportera au tableau suivant.

LA DEMANDE

8. DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS ACTUELLES ET PROJETEES

Effets sur l'environnement	Eau	Sol	Air	Santé					
Déchet		Terre végétale							
Impacts potentiels	MES	Aucun. Déchet de même nature que le site.	Envol de poussières négligeable car terre végétalisée stockée en merlon ou bien réutilisée rapidement pour la remise en état.	Risque négligeable d'émission de poussières.					
Moyens de prévention pour prévenir des impacts	Végétalisation progressive	Sans objet	Végétalisation.	Sans objet					
Procédure de contrôle et de surveillance	Sans objet.	Sans objet	Des campagnes de mesures de poussières pourront être réalisées périodiquement.	Surveillance environnementale globale du site.					
Déchet		Stériles	s d'exploitation						
Impacts potentiels	MES	Aucun. Déchet de même nature que le sol.	Envol de poussières.	Aucun					
Moyens de prévention pour prévenir les impacts	Infiltrations dans zone non saturée : rétention par absorption de MES.	Sans objet	Stocks non pulvérulents – arrosage si émissions de poussières constatées.	Sans objet					
Procédure de contrôle et de surveillance	Sans objet.	Sans objet	Des campagnes de mesures de poussières pourront être réalisées périodiquement.	Surveillance environnementale globale du site.					

8.8. MOYENS UTILISES

8.8.1. Effectif

Deux personnes seront affectées au site de la carrière : 1 conducteur d'engins et le chef de carrière.

8.8.2. Engins

Le parc se composera :

- · d'une pelle mécanique ;
- d'une chargeuse sur pneus.

8.8.3. Installations annexes

Il y aura un bungalow de chantier qui fera office de bureau.

Les WC seront chimiques et régulièrement vidés.

L'eau pour le personnel sera embouteillée.

Il n'y aura pas de stockage d'hydrocarbure sur le site de la carrière.

Les engins seront ravitaillés par un camion-citerne, par la technique du bord à bord, au-dessus d'une aire étanche, reliée à un séparateur à hydrocarbures.

Le petit entretien des engins se fera sur le site de la carrière, au-dessus de bacs étanches amovibles.

Le gros entretien des engins se fera à l'atelier de mécanique de la société, sur le site de son siège social, ou bien dans les locaux d'entreprises extérieures.

La pesée des matériaux se fera à l'aide du godet peseur du chargeur.

8.8.4. Horaires de fonctionnement

Les horaires de fonctionnement de la carrière seront compris dans la période de 7h30 à 17h00 du lundi au vendredi (sauf jours fériés).

Les horaires d'ouverture du site (accueil des camions) seront les mêmes.

8.9.MOYENS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE

8.9.1. Suivi environnemental

Plusieurs suivis environnementaux seront réalisés sur le site :

- bruit (mesures avec sonomètre en limite de site et au niveau des zones à émergence réglementée);
- milieux naturels (voir l'annexe 9 du document des annexes);
- remise en état agricole (dans le cadre de la convention avec la Chambre d'agriculture, voir l'annexe 6 du document des annexes).

8.9.2. Surveillance du site

Le site sera sous la surveillance du chef de carrière. Il sera clos et un portail en fermera l'entrée.

Les installations électriques seront vérifiées périodiquement.

Les extincteurs seront vérifiés tous les ans.



9.1. AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

La commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE dispose d'un PLU.

Les terrains du projet sont en zone N (zone naturelle à protéger), au sein de la trame « zone de richesse du sous-sol dans laquelle les carrières sont autorisées » d'après le règlement graphique du PLU (on se reportera à l'extrait du PLU en page suivante). Le règlement de la zone N est joint en annexe 2 du document des annexes (le secteur du projet est concerné par une trame et les particularités de ce type de secteur sont mentionnées à l'article N2 du règlement écrit, en page 70). Le PADD et le rapport de présentation du PLU mentionne l'éventuelle reprise de l'exploitation de la carrière sur le secteur du projet.

Une partie des terrains du projet au Sud-Ouest est en zone Bg (« Mouvement/Glissement de terrain » - Aléa faible). Les affouillements sont autorisés sous réserve de ne pas aggraver le risque d'instabilité. Il n'y aura pas d'extraction de matériaux dans cette zone donc aucun risque lié aux mouvement/glissement de terrain.

Une très petite partie des terrains se trouvent en zone RG (« Mouvement/Glissement de terrain » - Aléa fort et moyen) et RV (« Ruissellement sur versant » - Aléa fort et moyen) d'après le plan du PLU. Ces secteurs ne seront pas exploités en carrière. L'exploitation n'aura aucun impact sur ces zonages.

9.2. AU TITRE DU CODE RURAL ET FORESTIER

Il n'y a pas de boisements dans l'emprise de l'extraction souhaitée, donc pas de demande d'autorisation de défrichement.

9.3. AU TITRE DU CODE DE LA SANTE

Le projet se trouve en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP, et en dehors de toute aire d'alimentation de captage. Il n'existe pas d'enjeux sanitaires liés aux ressources en eaux souterraines ou superficielles présentes sur la zone d'étude.

9.4. AU TITRE DES SITES ET MONUMENTS INSCRITS OU CLASSES

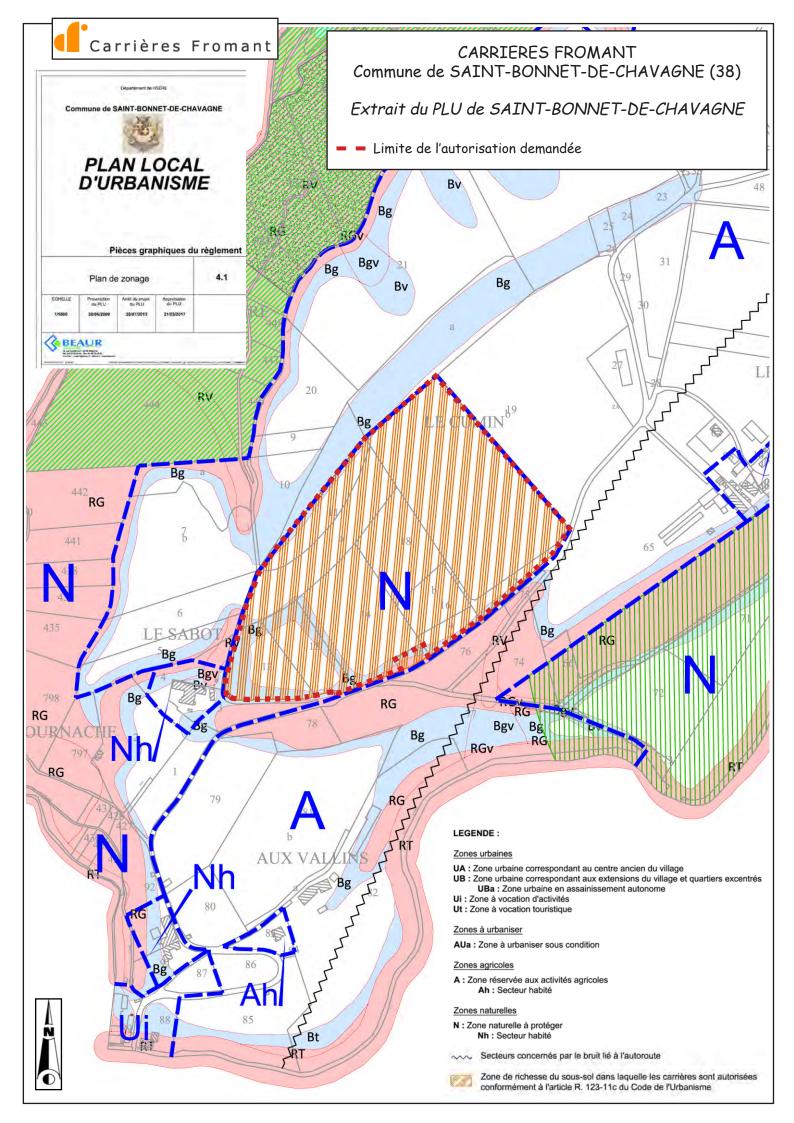
Aucun site ou monument historique ne se trouve à moins de 500 m du projet de carrière de la société CARRIERES FROMANT, comme le montre la carte ci-après.

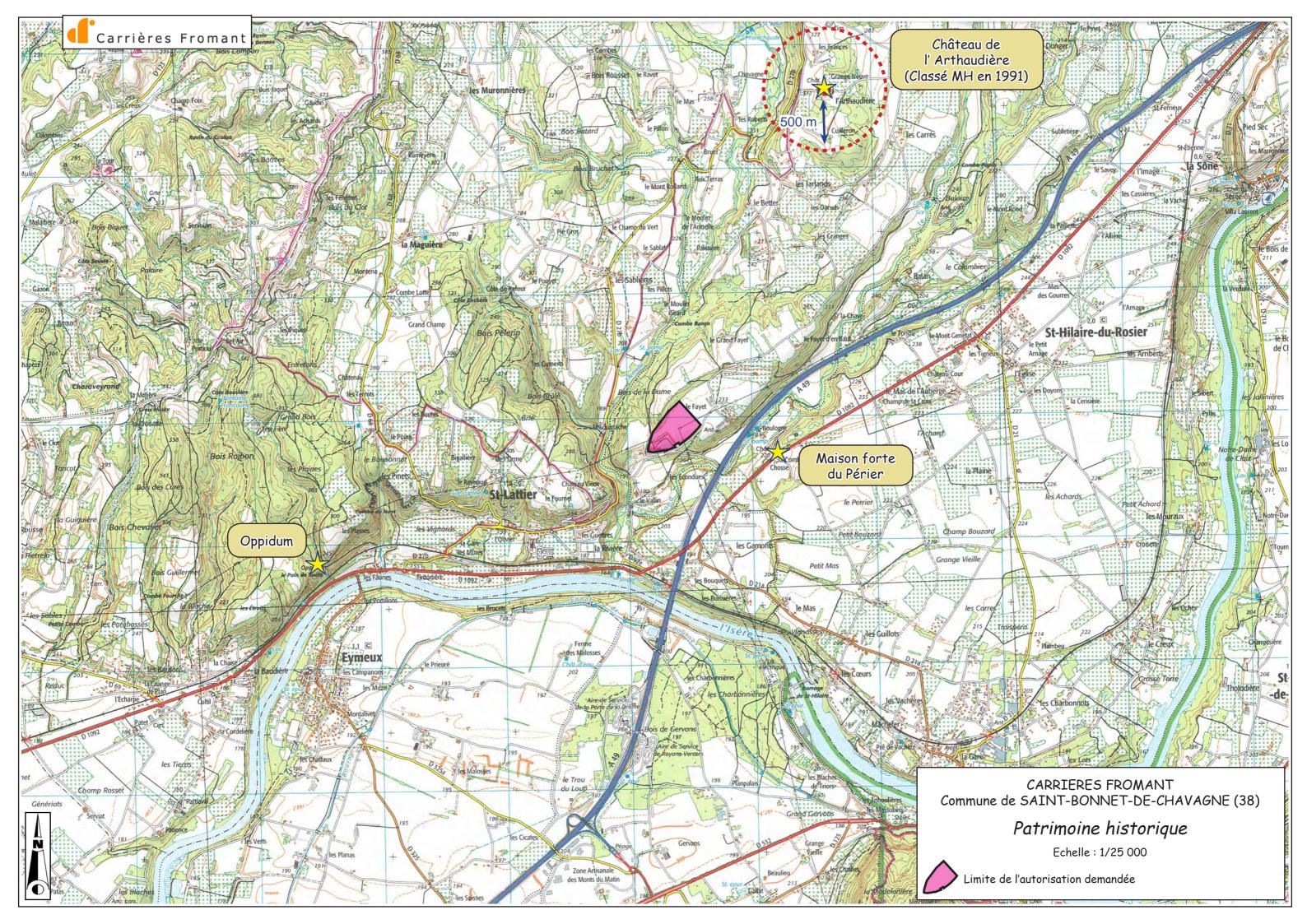
9.5. CONTRAINTES ARCHEOLOGIQUES

Sur la commune, on trouve 11 sites archéologiques datant de l'époque gallo-romaine à l'époque médiévale. On se reportera à la carte ci-après, datant de mai 2010 et extrait du rapport de présentation du PLU de la commune.

On trouve au Sud-Ouest du site, au lieu-dit « Le Vallain », une sépulture gallo-romaine.

Aucun site ou entité archéologique n'a été recensé sur les terrains du site projeté.





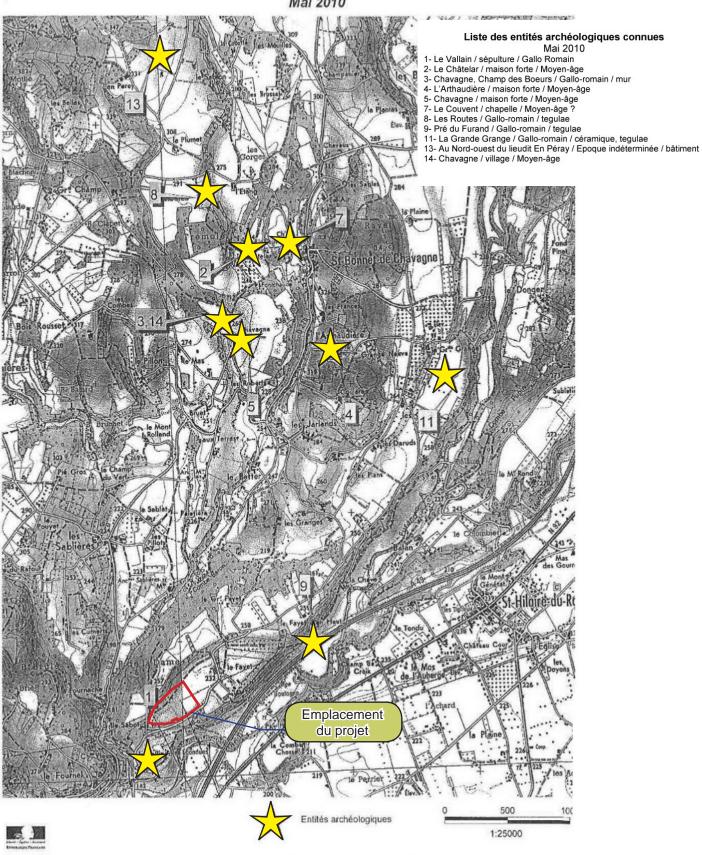


CARRIERES FROMANT Commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (38)

Entités archéologiques connues

Source : Plan local d'urbanisme SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE Rapport de présentation

SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (38) Carte des entités archéologiques connues Mai 2010





LA DEMANDE 9. SERVITUDES

Lors de l'instruction du présent dossier, des prescriptions d'archéologie préventive pourront être émises par le Conservateur régional de l'archéologie, comportant la réalisation de diagnostics d'évaluation.

9.6. APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE

La commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE est concernée par des aires d'Indication Géographique Protégée (I.G.P) et une Appellation d'Origine Contrôlée – Protégée (AOC-AOP), sans contrainte pour le projet.

La liste fournie sur le site Internet de l'INAO est reportée ci-dessous et on se reportera à la carte ci-après :

- Emmental français Est-Central (IGP);
- Isère Balmes dauphinoises blanc, rosé, rouge (IGP);
- Isère blanc, rosé, rouge (IGP);
- Isère Côteaux du Grésivaudan blanc, rosé, rouge (IGP);
- Noix de Grenoble (AOC-AOP) : en 2000, 94 ha de noyers sont recensés sur la commune ;
- Raviole du Dauphiné (IGP);
- Saint-Marcellin (IGP);
- Volailles de la Drôme (IGP).

9.6.1. Contraintes hydrauliques et risques naturels

9.6.1.1 Contraintes hydrauliques

Il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) sur la commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE.

9.6.1.2 Risques naturels

Il existe un risque d'aléa retrait-gonflement des argiles sur la commune. Les terrains du projet sont en zone d'aléa faible, comme le montre la carte ci-après.

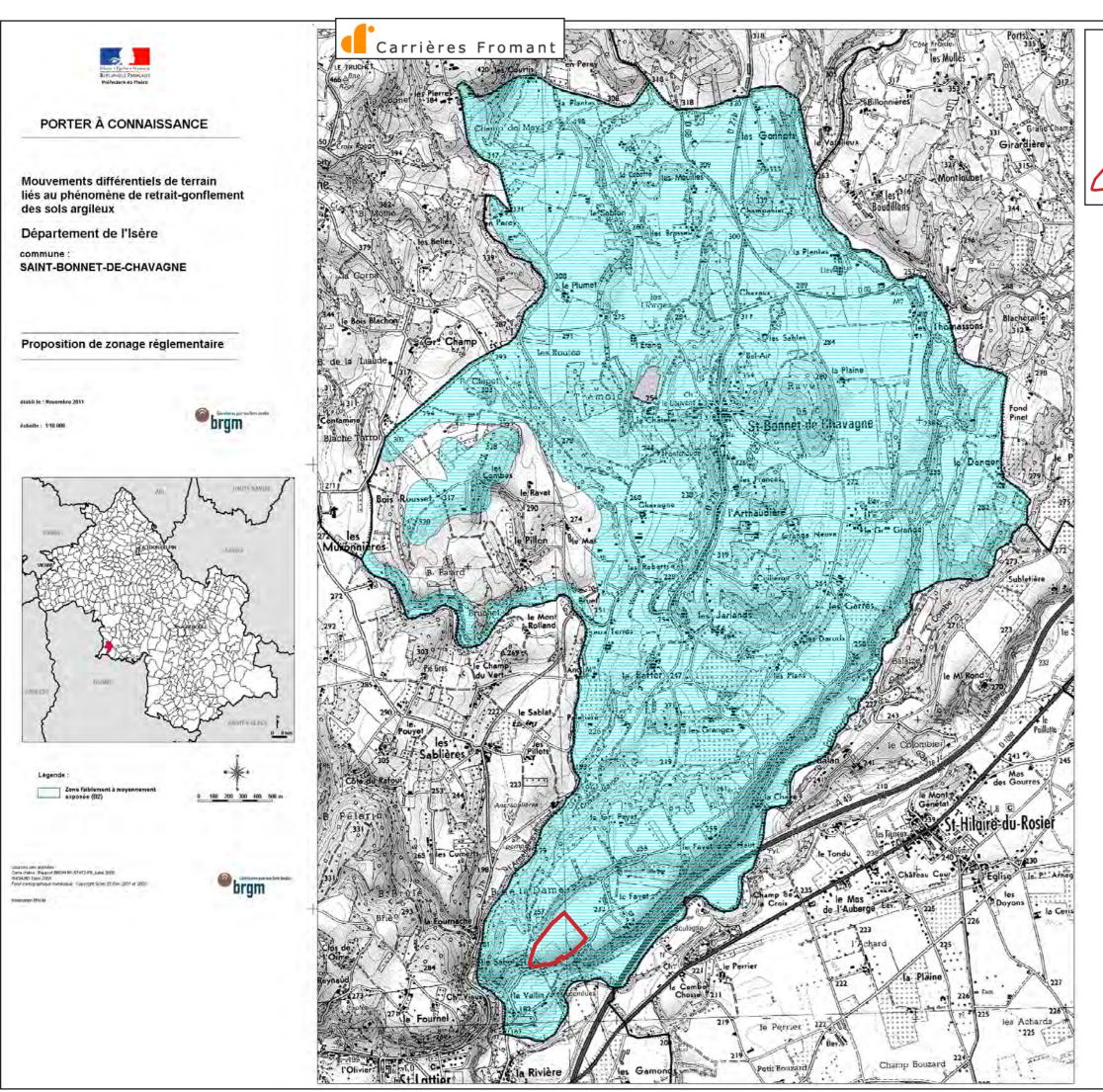
Le risque de séisme est considéré comme modéré (zone de sismicité 3).

9.7.LIGNES ELECTRIQUES

Deux lignes électriques haute tension passent au-dessus du site du projet. Un pylône se trouve en limite Ouest du site et un second se trouve au milieu des terrains du projet.

Le projet respectera cette servitude et notamment :

- la distance de sécurité de 6 m entre une construction et la ligne électrique définie par l'arrêté interministériel du 2 avril 1991 sera respecté;
- la distance de protection de 5 m vis-à-vis de la ligne électrique définie par le décret n°65-48 du 8 janvier 1965 dans laquelle ne doit pénétrer ni personnel, ni engin de manutention tel que grue, matériel de levage, etc. sera respectée pour toute la durée des travaux.



CARRIERES FROMANT
Commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (38)

Cartographie de l'aléa retrait-gonflement de l'argile



Limite de l'autorisation demandée





CARRIERES FROMANT Commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (38)

Appellations d'origine controllée

Source : Plan local d'urbanisme SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE Rapport de présentation

La commune est concernée par : 6 IGP (emmental, vigne, raviole et volaille) et l'AOC Noix de Grenoble. En 2000, 94 ha de noyers sont recensés.



IGP - Indication géographique protégée (CE)	Emmental français Est-Central
IGP - Indication géographique protégée (CE)	Isère blanc
IGP - Indication géographique protégée (CE)	Isère rosé
IGP - Indication géographique protégée (CE)	Isère rouge
IGP - Indication géographique protégée (CE)	Raviole du Dauphiné
IGP - Indication géographique protégée (CE)	Volailles de la Drôme
AOC - Appellation d'origine protégée (CE)	Noix de Grenoble

Il sera d'autre part maintenu une distance de 10 m entre les bords de l'excavation et les supports des lignes électriques (notamment pour le pylône central) et une pente de 45° pour les talus de l'excavation afin de garantir la stabilité des supports. De même sera maintenu de manière permanente l'accès aux supports (notamment à celui présent au centre du projet).

Les réseaux aériens qui traversent le site sont reportés sur le plan ci-après.

9.8. MILIEUX NATURELS

Le projet a fait l'objet d'une étude des milieux naturels et d'une notice d'incidences Natura 2000 par le bureau d'études ARTIFEX en partenariat avec l'association ENI (Espace Nature Isère). Le rapport comprenant les 2 volets est inséré en annexe 9 du document des annexes.

Le site d'étude prend place au sein de l'extrémité Sud des plateaux de Chambarans. Il intègre une ancienne carrière en dent creuse dans un plateau agricole, d'anciens espaces perturbés s'étant revégétalisés sur le pourtour de cette dernière, des espaces agricoles et des versants occupés par des boisements, des coupes et des repousses forestières et quelques pelouses sèches relictuelles.

Dans un rayon de 5 kilomètres autour du site, on compte 1 Parc naturel régional, 9 ZNIEFF de type I et 4 ZNIEFF de type II, 18 zones humides et 3 roselières ponctuelles, 4 périmètres de plans nationaux d'actions, et 1 périmètre LIFE (GYPCONNEXT). Le site d'étude n'est directement concerné que le Plan national d'actions concernant les chiroptères et se situe à l'écart de l'ensemble des autres zonages.

Par ailleurs, le site d'étude est éloigné de plus de 5 km des zonages suivants : Arrêtés de Protection de Biotope (APB), Espaces Naturels Sensibles (ENS), Zones compensatoires de projets ICPE, Terrains du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), Parcs Nationaux (PN), Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserves Naturelles Régionales (RNR), Sites Natura 2000.

Le site, en contexte rural et assez distant des enveloppes urbaines, est perméable à la circulation des espèces, il n'est toutefois pas pointé comme un réservoir de biodiversité ou un corridor de déplacement des espèces par le SRADDET ou le SCoT.

D'après notre connaissance des espèces dans ce secteur et après les analyses bibliographiques, certains des milieux présents sur le site d'étude peuvent constituer un « îlot naturel » qui serait favorable à la présence de plusieurs espèces animales et végétales protégées et/ou patrimoniales connues au sein de l'aire d'étude éloignée.

On se reportera aux cartes du 4.6.2.1 ci-avant.

L'étude a permis d'évaluer l'impact du site sur les milieux naturels. Différentes mesures permettront de réduire et/ou compenser ces impacts. On se reportera à cette étude et à l'Etude d'impact pour plus de détails.

La notice d'incidences Natura 2000 montre que le projet n'aura aucune incidence sur les sites Natura 2000 proches du projet. Nous avons inséré au § 4.6.2.1 ci-avant la carte des sites Natura 2000 à proximité du projet.



CARRIERES FROMANT Commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (38)

Localisation des lignes électriques

SOURCE IGN GEOPORTAIL BDORTHO - Mission 2016

Echelle : 1/8000

- - Limite de l'autorisation demandée
- - Limite d'exploitation





10 - Situation du projet dans la nomenclature

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIVITES CLASSEE EXERCEES

Nomenclature ICPE

NATURE DE L'ACTIVITE	VOLUME DE L'ACTIVITE	N° DE NOMENCLATURE	A OU D	RAYON
	Superficie totale sollicitée : 105 847 m²			
Exploitation de carrière de sables et graviers	Rythme maximum d'exploitation 50 000 tonnes/an	2510.1	A	3 km
	Durée sollicitée : 30 ans			

A : autorisation
D : déclaration
E : enregistrement
NC : non classé

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIVITES **CLASSEE EXERCEES**

Nomenclature Loi sur l'eau

NATURE DE L'ACTIVITE	VOLUME DE L'ACTIVITE	N° DE NOMENCLATURE	A OU D
	Surface totale du projet augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet.		
Rejet d'eaux pluviales dans le sol (bassin d'orage au point bas du site)	La surface prise en compte ici est la surface du bassin versant qui va réceptionner les eaux de ruissellement pluviales qui seront dirigées vers le bassin d'orage du site. Au maximum, la surface du bassin versant réceptionnée par le bassin d'orage sera de 52 670 m² (surface concernée par l'exploitation). Cette surface est supérieure à 1ha	2.1.5.2	D
	mais inférieure à 20 ha, donc soumise à déclaration.		

D : déclaration



11 - Modalités de mise en œuvre des garanties financières

La superficie concernée par la présente demande d'autorisation est de 105 847 m² pour une surface exploitable de 52 670 m². La durée d'exploitation sollicitée est de 30 ans.

Compte tenu du phasage de l'exploitation et du réaménagement au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation, nous proposons de mettre en œuvre les garanties financières en 6 phases de 5 années chacune.

11.1.NATURE DES GARANTIES FINANCIERES

Les garanties financières que s'engage à mettre en œuvre la société CARRIERES FROMANT dès le démarrage de l'exploitation sont constituées par un acte de cautionnement solidaire à hauteur du montant calculé fourni par un établissement de crédit.

11.2.MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES

Le calcul du montant des garanties financières a été effectué en application de l'Arrêté Ministériel du 24 décembre 2009.

Le coefficient α utilisé a une valeur de 1,36 il a été calculé selon la formule jointe dans l'arrêté ministériel sus-nommé, avec pour valeur d'Index et de TVA_R suivantes :

 Index: 127,70 (dernier indice TP01 connu en date d'octobre 2022) → indice raccordé: 834,46;

Index₀: 616,5
 TVA_R: 0,200
 TVA₀: 0,196

Où α est déterminé par la formule suivante :

 $\alpha = (Index TP01 / Index_0) \times (1 + TVA_R) / (1 + TVA_0)$

Nous nous trouvons dans le cas n°2 d'une carrière en fosse ou à flanc de relief. Les coûts unitaires utilisés sont les suivants :

Infrastructures et surfaces défrichées

C1 = 15 555 €/ha

Surfaces en chantier

C2 = 36 290 €/ha pour les 5 premiers hectares

Linéaire de fronts

C3 = 17 775 €/ha

On trouvera ci-après six plans sur lesquels nous avons reporté pour chaque phase quinquennale :

- **\$1** = Surface des infrastructures et défrichées
- **\$2** = Surface en chantier
- **S3** = Surface des fronts

On se reportera à la page suivante pour prendre connaissance de la fiche de calcul du montant des garanties financières pour chacune des phases. Le tableau cidessous récapitule le montant total en euro toutes taxes comprises des 6 phases :

	MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES
Phase quinquennale n°1 (0 à 5 ans)	45 060,22 € TTC
Phase quinquennale n°2 (5 à 10 ans)	85 745,17 € TTC
Phase quinquennale n°3 (10 à 15 ans)	64 004,13 € TTC
Phase quinquennale n°4 (15 à 20 ans)	102 190,45 € TTC
Phase quinquennale n°5 (20 à 25 ans)	102 462,20 € TTC
Phase quinquennale n°6 (25 à 30 ans)	99 385,16 € TTC

11.3.DELAIS DE CONSTITUTION

Les garanties financières seront constituées dès la notification de l'autorisation.

CARRIERES FROMANT Site de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (38)

Calcul du montant des garanties financières

Montant des garanties financières - phase quinquennale n°1 (0 à 5 ans)

NATURE DES OPERATIONS	COUT UNITAIRE (€/ha)		UNITAIRE REAMENAGER		COUT (TTC)
Infrastructures et surfaces défrichées	C1	15555	S1	0,07	1 088,85 €
Surfaces en chantier (5 premiers ha)	C2	36290	S2	0,61	22 136,90 €
Surfaces en chantier (5 ha suivants)	C2	29625	S2	0,00	- €
Surfaces en chantier (ha au-delà)	C2	22220	S2	0,00	- €
Surfaces de front	C3	17775	S3	0,56	9 954,00 €
SOUS TOTAL = $(C1 \times S1 + C2 \times S2 + C$	33 179,75 €				
alpha = $(Index / Index_0) \times (1 + TVA_R) / (1$	1,358				
TOTAL = alpha x (C1 x S1 + C2 x S2 + 0	C3 x S	3)			45 060,22 €

Montant des garanties financières - phase quinquennale n°2 (5 à 10 ans)

NATURE DES OPERATIONS	COUT UNITAIRE (€/ha)		UNITAIRE REAMENAGER		COUT (TTC)
Infrastructures et surfaces défrichées	C1	15555	S1	0,18	2 799,90 €
Surfaces en chantier (5 premiers ha)	C2	36290	S2	1,31	47 539,90 €
Surfaces en chantier (5 ha suivants)	C2	29625	S2	0,00	- €
Surfaces en chantier (ha au-delà)	C2	22220	S2	0,00	- €
Surfaces de front	C3	17775	S3	0,72	12 798,00 €
SOUS TOTAL = (C1 x S1 + C2 x S2 + C	63 137,80 €				
alpha = $(Index / Index_0) x (1 + TVA_R) / (1)$	1,358				
TOTAL = alpha x (C1 x S1 + C2 x S2 + C	C3 x S	3)			85 745,17 €

Montant des garanties financières - phase quinquennale n°3 (10 à 15 ans)

NATURE DES OPERATIONS	COUT UNITAIRE (€/ha)		UNITAIRE REAMENAGER		COUT (TTC)
Infrastructures et surfaces défrichées	C1	15555	S1	1,67	25 976,85 €
Surfaces en chantier (5 premiers ha)	C2	36290	S2	0,24	8 709,60 €
Surfaces en chantier (5 ha suivants)	C2	29625	S2	0,00	- €
Surfaces en chantier (ha au-delà)	C2	22220	S2	0,00	- €
Surfaces de front	C3	17775	S3	0,70	12 442,50 €
SOUS TOTAL = $(C1 \times S1 + C2 \times S2 + C)$	47 128,95 €				
alpha = $(Index / Index_0) \times (1 + TVA_R) / ($	1,358				
TOTAL = alpha x (C1 x S1 + C2 x S2 + 0	C3 x S	3)			64 004,13 €

NATURE DES OPERATIONS	COUT UNITAIRE (€/ha)		UNITAIRE REAMENAGER		COUT (TTC)
Infrastructures et surfaces défrichées	C1	15555	S1	0,36	5 599,80 €
Surfaces en chantier (5 premiers ha)	C2	36290	S2	1,64	59 515,60 €
Surfaces en chantier (5 ha suivants)	C2	29625	S2	0,00	- €
Surfaces en chantier (ha au-delà)	C2	22220	S2	0,00	- €
Surfaces de front	C3	17775	S3	0,57	10 131,75 €
SOUS TOTAL = $(C1 \times S1 + C2 \times S2 + C)$	75 247,15 €				
alpha = $(Index / Index_0) \times (1 + TVA_R) / (1)$	1,358				
TOTAL = alpha x (C1 x S1 + C2 x S2 + 0	C3 x S	3)			102 190,45 €

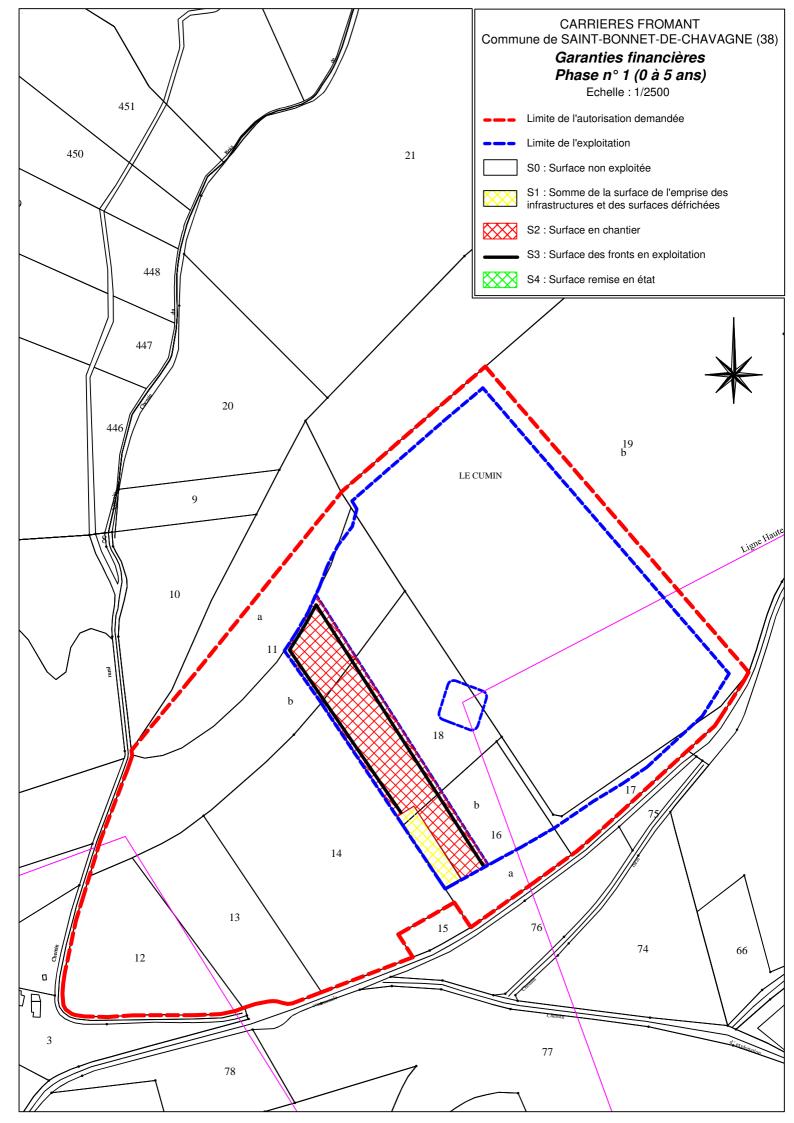
Montant des garanties financières - phase quinquennale n°5 (20 à 25 ans)

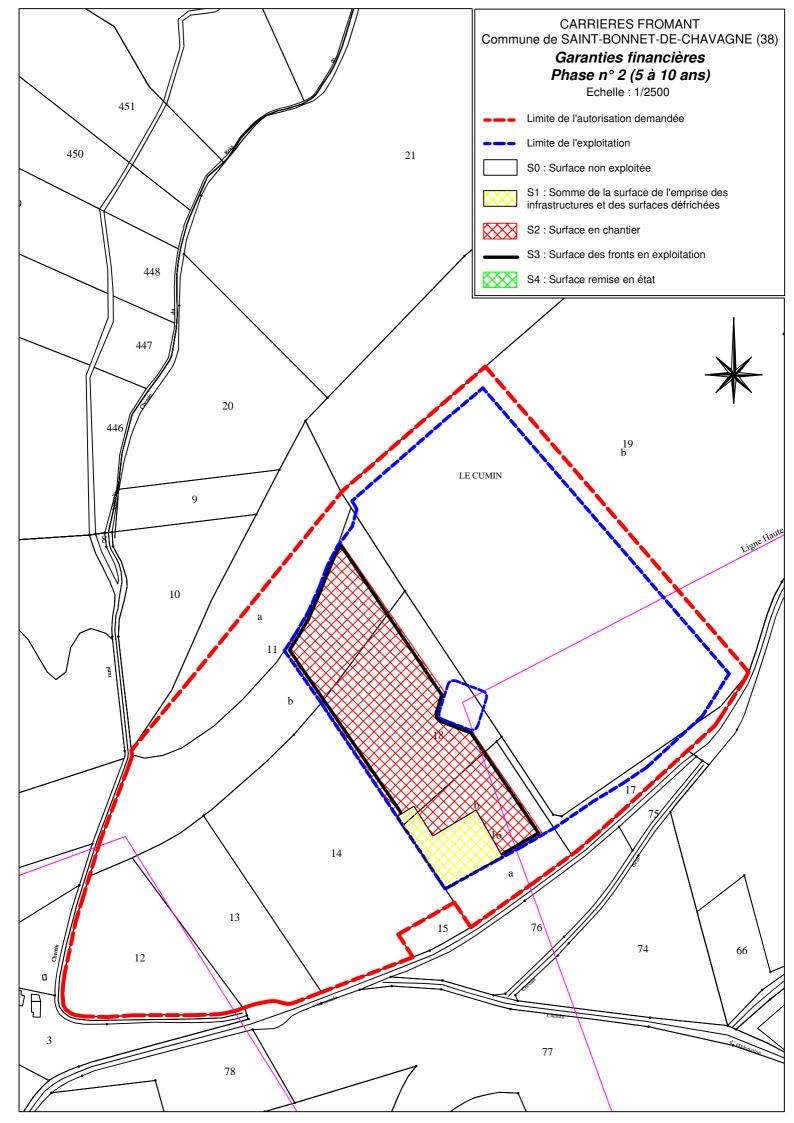
NATURE DES OPERATIONS	COUT UNITAIRE (€/ha)		UNITAIRE REAMENAGER (€/ha) (ha)		COUT (TTC)
Infrastructures et surfaces défrichées	C1	15555	S1	0,44	6 844,20 €
Surfaces en chantier (5 premiers ha)	C2	36290	S2	1,67	60 604,30 €
Surfaces en chantier (5 ha suivants)	C2	29625	S2	0,00	- €
Surfaces en chantier (ha au-delà)	C2	22220	S2	0,00	- €
Surfaces de front	C3	17775	S3	0,45	7 998,75 €
SOUS TOTAL = $(C1 \times S1 + C2 \times S2 + C)$	75 447,25 €				
alpha = $(Index / Index_0) \times (1 + TVA_R) / (1$	1,358				
TOTAL = alpha x (C1 x S1 + C2 x S2 + C	23 x S	3)			102 462,20 €

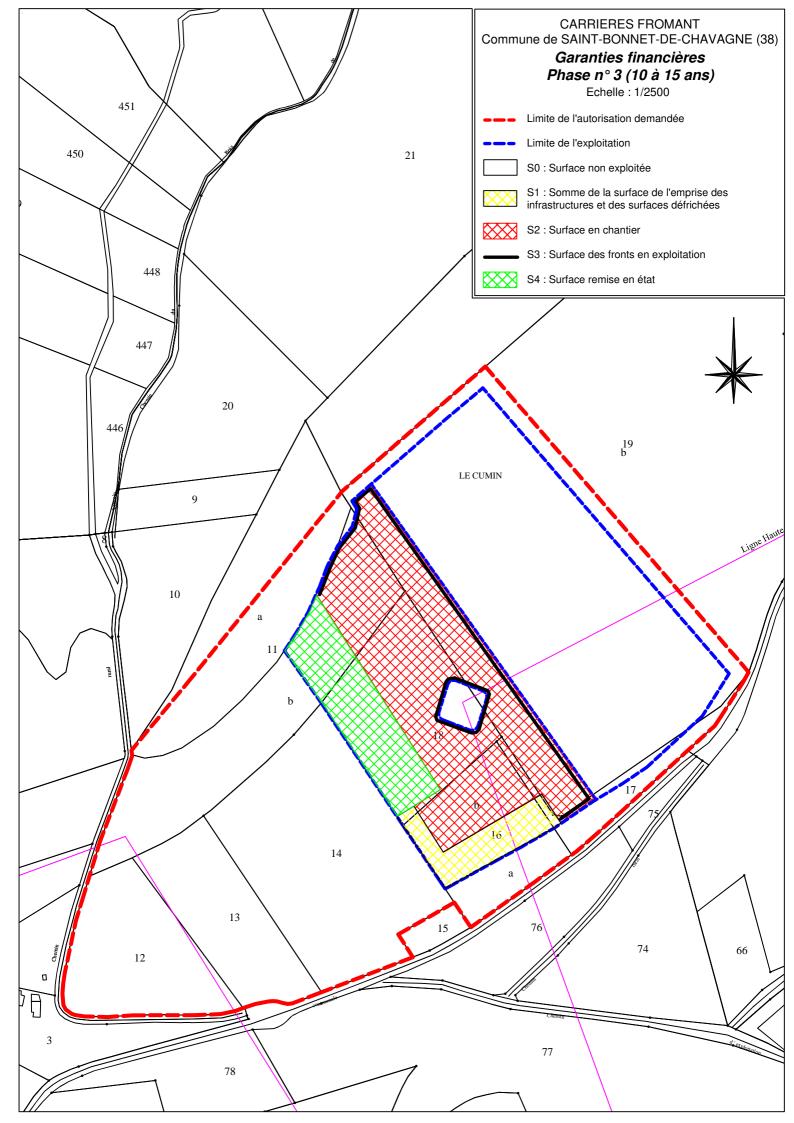
Montant des garanties financières - phase quinquennale n°6 (25 à 30 ans)

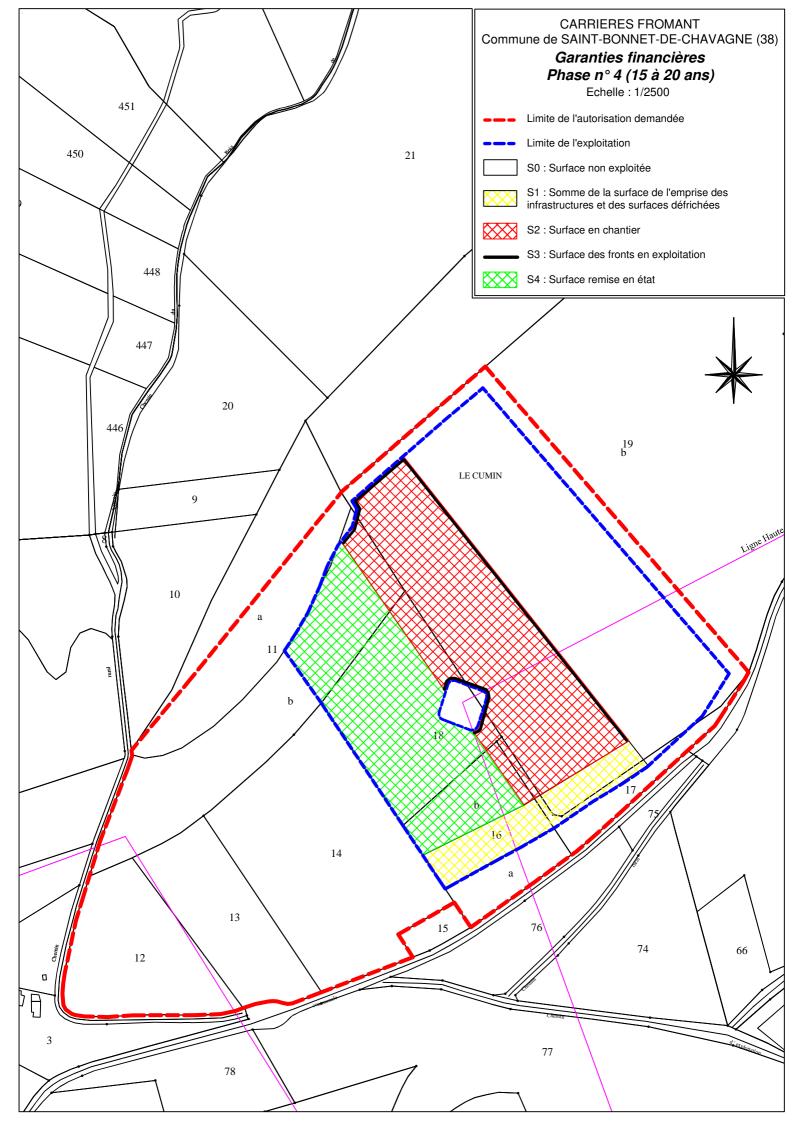
NATURE DES OPERATIONS	COUT UNITAIRE (€/ha)		UNITAIRE REAMENAGE (€/ha) (ha)		COUT (TTC)
Infrastructures et surfaces défrichées	C1	15555	S1	0,69	10 732,95 €
Surfaces en chantier (5 premiers ha)	C2	36290	S2	1,52	55 160,80 €
Surfaces en chantier (5 ha suivants)	C2	29625	S2	0,00	- €
Surfaces en chantier (ha au-delà)	C2	22220	S2	0,00	- €
Surfaces de front	C3	17775	S3	0,41	7 287,75 €
SOUS TOTAL = $(C1 \times S1 + C2 \times S2 + C)$	73 181,50 €				
alpha = $(Index / Index_0) \times (1 + TVA_R) / (1)$	1,358				
TOTAL = alpha x (C1 x S1 + C2 x S2 + 0	C3 x S	3)			99 385,16 €

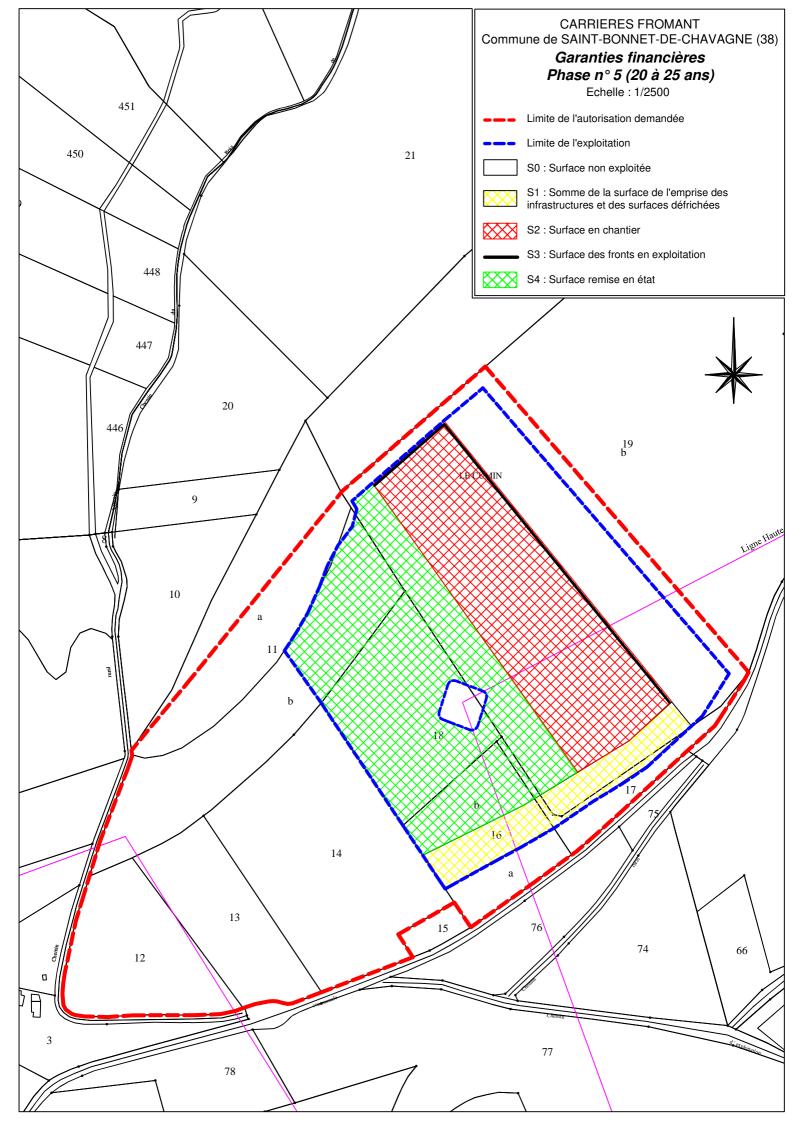
Valeurs des paramètres de calcul de alpha	ref tp 01 (octobre 2022)	127,70
	coef de raccordement	6,5345
	index tp 01raccordé	834,46
	Index _{0 (2009)}	616,50
	TVA_R	0,20
	TVA _{0 (2010)}	0,196
	. In L	4.00
Soit	alpha =	1,36

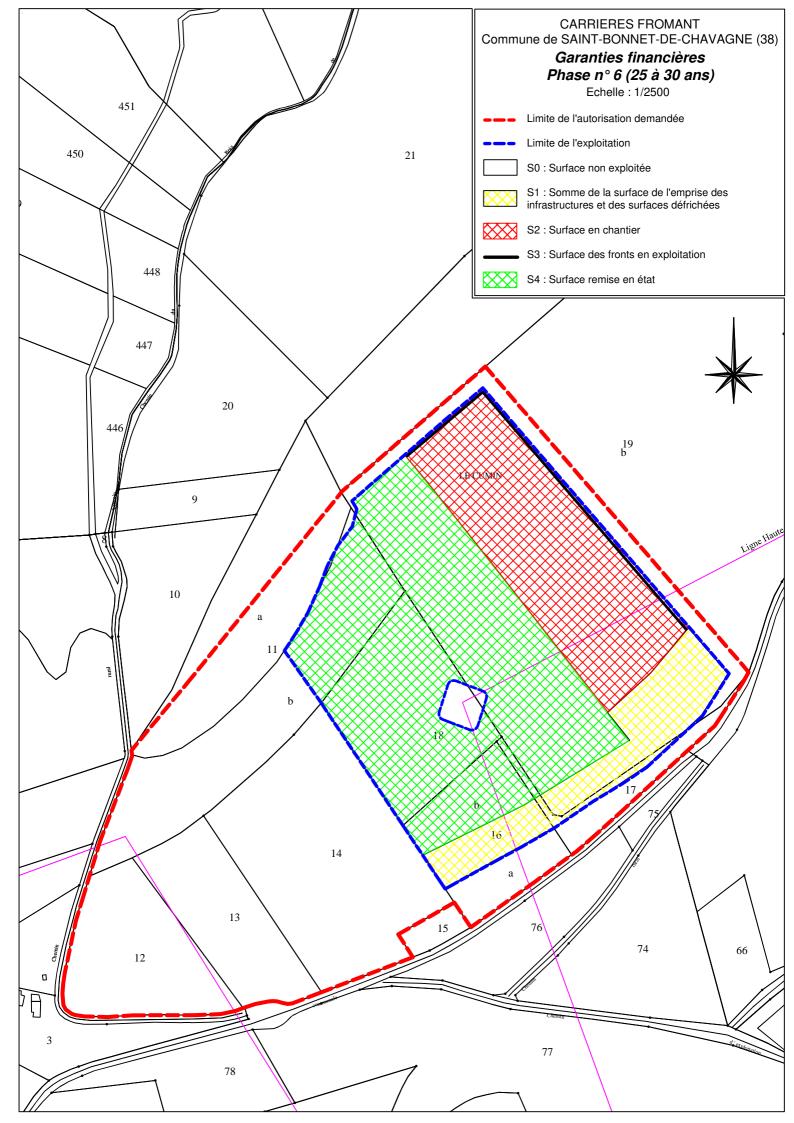


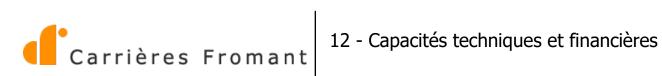












La mention des capacités techniques et financières sert à démontrer que l'exploitant possède les matériels, les compétences humaines et les moyens financiers pour faire fonctionner selon les règles de l'art, l'exploitation de la carrière de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE, objet du présent dossier ; c'est-à-dire extraire des sables et graviers et produire des granulats sans risque pour les salariés et le public et en supprimant, limitant ou compensant les inconvénients liés au déroulement de l'activité sur l'environnement.

12.1. CAPACITES TECHNIQUES

Les capacités techniques de la société des CARRIERES FROMANT sont principalement justifiées par son expérience acquise et son savoir-faire démontré dans le domaine de l'exploitation et de fabrication de matériaux (sables et graviers), depuis près de 70 ans d'activité dans la profession.

Les capacités techniques sont justifiées par la liste du matériel de l'entreprise ciaprès.

On se reportera à l'extrait K-Bis ci-après, ainsi qu'à l'organigramme et aux moyens matériels de l'entreprise.

12.2. CAPACITES FINANCIERES

Les capacités financières de la société CARRIERES FROMANT sont justifiées par ses résultats (voir la liasse fiscale 2021 ci-après) et ses investissements (voir notamment la liste du matériel lui appartenant ci-après).

Les derniers chiffres d'affaires de CARRIERES FROMANT sont les suivants :

2017	2018	2019	2020	2021
1844 838 €	1 908 146 €	1 886 886 €	1 983 111 €	2 135 999 €

Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble

PLACE FIRMIN GAUTIER 38019 GRENOBLE CEDEX 1

Nº de gestion 1967B00281

Code de vérification : B1uCQuCNbM https://www.infogreffe.fr/controle



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES à jour au 10 janvier 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro

067 502 815 R.C.S. Grenoble

Date d'immatriculation

08/12/1967

Dénomination ou raison sociale

CARRIERES FROMANT

Forme juridique

Société à responsabilité limitée

Capital social

40 000,00 Euros

Adresse du siège

295 Route des Carrières 38680 Auberives-en-Royans

Activités principales

Exploitation de toutes carrières de matériaux de construction, traitement et commercialisation desdits produits. Transports routiers de marchandises, service de transports publics de mar- chandises. Location de véhicules pour le transport routier de marchandises, entretien, réparation, vente, achat de tous véhicules automobiles,

location d'engins de travaux publics, tous travaux de terrassement.

Durée de la personne morale

Jusqu'au 08/12/2066

Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms

PERAZIO Alain Fernand Armand

Date et lieu de naissance

Le 31/07/1951 à Saint-Jean-en-Royans (26)

Domicile personnel

Les Brosses 38840 Saint-Bonnet-de-Chavagne

Gérant

Nom, prénoms

GLENAT Marlène Cathy

Date et lieu de naissance

Le 15/10/1982 à Chambéry (73)

Nationalité

Française

Domicile personnel

1 Chemin du Bourg 38680 Pont-en-Royans

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention nº F04/001456 du

05/02/2004

Fusion-absorption de la société ENTREPRISE PERAZIO SA (779 585 140 RCS

GRENOBLE) à compter du 16.12.2003

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement

295 Route des Carrières 38680 Auberives-en-Royans

Activité(s) exercée(s)

Exploitation de toutes carrières de matériaux de construction, traitement et commercialisation desdits produits. Transports routiers de marchandises, service de transports publics de mar- chandises. Location de véhicules pour le transport routier de marchandises, entretien, réparation, vente, achat de tous véhicules automobiles,

location d'engins de travaux publics, tous travaux de terrassement.

Date de commencement d'activité

08/12/1967

Origine du fonds ou de l'activité

Numéro unique d'identification

Achat

Précédent exploitant Nom, prénoms

Rene

Nom d'usage

FROMANT 000 000 000

Date de parution

01/04/1972

Mode d'exploitation

Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mentior

28/11/1967 - LES AFFICHES DE GRENOBLE DU 11/11/1967

- Mention n° F10/015872 du 07/12/2010

Fermeture d'un établissement secondaire sis 117 Cours de la Libération 38100

GRENOBLE à compter du 01/01/2010.

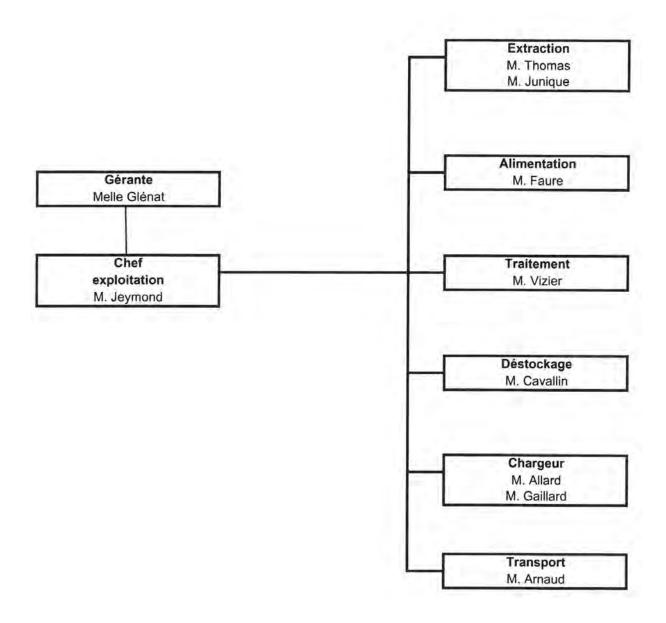
Le Greffier



R.C.S. Grenoble - 11/01/2019 - 08:05:05

Figure 63 – Organigramme de l'Entreprise





LISTE DU MATERIEL							
	Marques	Immatriculations	Années	Туре			
Materiel de Transport							
Fourgon Expert	Peugeot	185 AMZ 38	1996	222DB2			
Fourgon Partner	Peugeot	210 AXC 38	1998	5BA9AD			
Voiture	Citroën	CZ 345 GQ	2013	C3 II			
LAND CRUISER	Toyota		1986				
Camion 6 x 4	Mercedes	EN 126 NQ	2017	ARCOS 2643 KN CHNT			
Camion 8 x 4	Mercedes	FT 350 PG	2020	ARCOS 5 3246 KN CHNT			
Dumper	BELL		2019	B 30 E			
Dumper	BELL		2019	B 30 E			
Chargeur	Caterpillar		2017	962 M			
Chargeur	VOLVO		2008	L 120 F			
Chargeur	LIEBHERR		2007	L 538			
Chargeur	Caterpillar		2015	950 K			
Pelle s/pneus	Caterpillar		2001	М 318			
Pelle s/chenilles	Caterpillar		2007	325 D			
Pelle s/chenilles	Caterpillar		2019	336			
Mini pelle	Coltrax		2014	CX 180			
Tracteur + tonne	John Deere		1988	4050			

DOSSIER FISCAL

1 BILAN - ACTIF DGFiP N° 2050 2022 Page 26

_								
		ignation de l'entreprise : CARRIERES FRO esse de l'entreprise 295 Route des Carrière			AUB	Durée de ERIVES EN ROYANS	l'exercice exprimée en nomb Durée de l'exerci	4 0
Ţ	Nur	néro SIRET* 0 6 7 5 0 2 8 1	5	0 0 0 1 1				Néant = *
t							Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 1	N-1 3 1 1 2 2 0 2 0
				Brut 1	1	Amortissements, provisions	Net 3	Net 4
Γ		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
T	ES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	INCORPORELLES	Frais de développement *	CX		CQ			
	INCOR	Concessions, brevets et droits similaires	AF	810	AG	810		
	ATIONS	Fonds commercial (1)	AΗ	3 049	AI		3 049	3 049
	IOBILISATIO	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	IMM	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
<u>*</u>		Terrains	AN	647 709	AO		647 709	634 159
<u> </u>	RELLES	Constructions	AP	594 483	AQ	313 377	281 106	266 373
LE DECLAR	CORPO	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 642 357	AS	1 323 890	318 467	270 027
	VIIONS	Autres immobilisations corporelles	ΑT	879 142	AU	533 804	345 338	484 455
	OBILIS/	Immobilisations en cours	AV		AW			
74/	IMM	Avances et acomptes	AX		AY			
Ξ	2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		СТ			
RZ	IÈRES (Autres participations	CU	15	CV		15	15
SE	FINANC	Créances rattachées à des participations	ВВ	4 045	ВС		4 045	4 045
CONSERVER PAR	SNOIL	Autres titres immobilisés	BD	38	BE		38	38
\forall	OBILISA	Prêts	BF		BG			
IKE	IMM	Autres immobilisations financières*	вн	45	BI		45	45
77		TOTAL (II)	ВJ	3 771 694	BK	2 171 881	1 599 813	1 662 207
EXEMP		Matières premières, approvisionnements	BL	1 057 433	ВМ		1 057 433	1 087 624
$\mathcal{L}X$	*	En cours de production de biens	BN		во			
	STOCKS	En cours de production de services	BP		ВQ			
Ę	ST	Produits intermédiaires et finis	BR	84 000	BS		84 000	76 350
Ž		Marchandises	вт		BU			
Jan	ANCES SANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		вw			
TIE	CES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	325 854	BY		325 854	371 867
۲	CREAN	Autres créances (3)	ΒZ	8 455	CA		8 455	15 113
	CR	Capital souscrit et appelé, non versé	СВ		СС			
	ERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 725 794	CE		1 725 794	1 782 639
	DIVERS	Disponibilités	CF	993 994	cG		993 994	644 347
Γ		Charges constatées d'avance (3)*	СН	10 387	CI		10 387	46 297
١	, uo	TOTAL (III)	СJ	4 205 918	CK		4 205 918	4 024 237
Comptee de	égularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	cw					
L L	égula	Primes de remboursement des obligations (V)	СМ					
	-	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
z,		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	со	7 977 611	1A	2 171 881	5 805 731	5 686 444
Cegid Quadra	Renv	vois: (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
	Clau	se de réserve opriété :* Immobilisations :		Stock	cs:		Créances :	

2

BILAN - PASSIF avant répartition

		Désignation de l'entreprise : <u>CARRIERES FROMANT SARL</u>			Néant *
				Exercice N	Exercice N-1
		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :4.04.00.0)	DA	40 000	40 000
		Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	46 366	46 366
		Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK) DC		
ğ	2	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Ork A	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	4 220 085	4 071 133
	Ark	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1) DF		
	CAFILAUA PROFRES	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*) DG		
	CAR	Report à nouveau	DH		
,		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	316 548	248 952
		Subventions d'investissement	DJ		
V Ç		Provisions réglementées *	DK		
3		TOTAL (I)	DL	4 626 999	4 410 451
Provisions Autres fonds	sa	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Autres fonds	propres	Avances conditionnées	DN		
n _V		TOTAL (II)	DO		
SIIS	ses ies	Provisions pour risques	DP		
Provisions	pour risques et charges	Provisions pour charges	DQ	121 890	118 453
	ь	TOTAL (III)	DR	121 890	118 453
		Emprunts obligataires convertibles	DS		
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	794 225	852 137
	V	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI) DV		
	1 1 1	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	5	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	112 561	120 119
		Dettes fiscales et sociales	DY	149 878	185 107
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
		Autres dettes	EA	177	177
Coi rég	mpte gul.	Produits constatés d'avance (4)	ЕВ		
		TOTAL (IV)	EC	1 056 842	1 157 540
		Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 805 731	5 686 444
	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
SIS	(2)	Dont < Ecart de réévaluation libre	1D		
RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
≅	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	448 356	468 848
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	ЕН		
		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la no	tice nº 20	132	

Cegid Quadra

IMPLID Dossier N° 369547 en Euros.

DGFiP N° 2052 2022

г		Général des Im	l'entreprise :	CARRIE	ים בי	FROMANT SARL				-		F.,		age 28
ŀ	Design	ation de	rentreprise:	CARRIE	KEG	FROMANI SARL		Exercice N					éant	Ш "
						France		Exportations et		Total		Exercice (N-1)	
H						France	Ш	isons intracommunautaires		lotai				
		Ventes	de marchandises*		FA		FB		FC					
	Z	Produc	tion vendue	biens*	FD		FE		FF	1 724		1 5		
	ATIC		Ĺ	services*	FG	411 965	FH		FI	411		4 ·	40	249
	OIT	Chiffre	es d'affaires nets [*]	k	FJ	2 135 999	FK		FL	2 135	999	1 9	83	111
	EXPI	Produc	tion stockée*						FM	7	650	(:	11	050
	PRODUITS D'EXPLOITATION	Produc	tion immobilisée*	•					FN					
	DUI	Subver	ntions d'exploitatio	on					FO					
	PRO]	Reprise	es sur amortisseme	ents et provisi	ons, t	ransfert de charges* (9)			FP	117	486	1:	16	500
		Autres	produits (1) (11)						FQ					
\overline{AN}						Total des pro	duits	d'exploitation (2) (I)	FR	2 261	134	2 0:	88	561
<u> </u>		Achats	de marchandises ((y compris dr	oits d	e douane)*			FS					
<u>A CONSERVER PAR LE DECLARAN</u>		Variati	on de stock (marcl	handises)*					FT					
ED		Achats	de matières premi	ières et autres	appr	ovisionnements (y compris o	lroits o	de douane)*	FU	37	401	:	29	096
77	Z	Variati	on de stock (matiè	ères premières	et ap	provisionnements)*			FV	30	191		52	188
PAI	ATIC	Autres	achats et charges	externes (3) (6 bis)	*			FW	706	081	6	83	409
ER	ГОП	Impôts	, taxes et verseme	nts assimilés*	:				FX	85	443		93	755
RV	'EXP	Salaire	s et traitements*					FY	444	544	3	69	336	
NSE	ES D	Charge	es sociales (10)						FZ	179	587	1.	50	720
0	CHARGES D'EXPLOITATION	NOI	0 1 1 1 1		ſ	- dotations aux amortisseme	nts*		GA	245	814	31	0 4	041
	C	DOTATIONS EXPLOITATION	Sur immobilisati	ions	<u> </u>	- dotations aux provisions			GB					
AIRE		OTAT	Sur actif circular	nt : dotations	aux p	rovisions*			GC					
_ 1		D'E	Pour risques et c	harges : dota	ions a	aux provisions			GD	121	000	1:	17	000
EXEMP		Autres charges (12)												282
EX						Total des cha	rges o	d'exploitation (4) (II)	GF	1 850	062	1 7:	99	826
	1 - R	ÉSULTA	AT D'EXPLOITA	TION (I - II)					GG	411	072	2:	88	735
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*												
L	opéi en co	Perte si	upportée ou bénéfi	ice transféré*				(IV)	GI					
	SS	Produit	ts financiers de par	rticipations (5	5)				GJ					
	CE	Produit	ts des autres valeu	rs mobilières	et cré	ances de l'actif immobilisé (5)		GK					
	INAN	Autres	intérêts et produit	s assimilés (5)				GL	1	415		8	107
	ITS F	Reprise	es sur provisions e	t transferts de	char	ges			GM		563			563
	PRODUITS FINANCIERS	Différe	ences positives de	change					GN					
	PR	Produit	ts nets sur cessions	s de valeurs n	nobili	ères de placement			GO		700			275
L						Tota	l des p	oroduits financiers (V)	GP	2	677		8	946
	ERES	Dotatio	ons financières aux	amortissem	ents et	provisions*			GQ					
	CHARGES FINANCIERES	Intérêts	s et charges assimi	ilées (6)					GR	8	192	:	14	056
	S FIN.	Différe	nces négatives de	change					GS					
	ARGE	Charge	s nettes sur cessio	ns de valeurs	mobi	lières de placement			GT		66			45
ıdra	ζΉ					Total	des ch	arges financières (VI)	GU	8	258	:	14	101
egid Qua			AT FINANCIER (GV	(5	581)		(5	156)
٥	3 - R	ÉSULTA	AT COURANT A	VANT IMP	ŜTS	(I - II + III - IV + V - VI)			GW	405	492	2	83	580

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

	Dés	signa	ation de	l'entreprise: CARRIERES FROMANT SARL					Néant	*
						Exercice N		Exercice I	N-1	
ſ		ELS	Produi	ts exceptionnels sur opérations de gestion	HA					
	UITS	EXCEPTIONNELS	Produi	ts exceptionnels sur opérations en capital *	нв	7	913		333	204
	PRODUITS	CEPT	Reprise	es sur provisions et transferts de charges	нс					
		EX		Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7	913		333	204
Ī		LES	Charge	es exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	нЕ					39
	GES	NNE	Charge	es exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				287	862
	CHARGES	EXCEPTIONNELLES	Dotatio	ons exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG					
		EXCI		Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн				287	901
	4	- RI	ÉSULT	AT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	ні	7	913		45	304
7	Pa	artici	ipation o	des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	НJ					
74	In	npôt	s sur les	bénéfices * (X)	нк	96	857		79	931
EC				TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	2 271	725	2	430	711
				TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	НМ	1 955	177	2	181	759
\mathbb{Z}	5	- BE	ÉNÉFIC	E OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	316	548		248	952
PA		(1)	Dont p							
ER		(2)	Dont <	produits de locations immobilières	НҮ					
ERI		. ,		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G					
S		(3)	Dont «	- Crédit bail mobilier *	НР	15	381		17	469
$ \mathcal{C} $										
EA		(4)	Dont o	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						
$\frac{4}{8}$		(5)	Dont p	produits concernant les entreprises liées	1J					
<u> 1PLAIRE A CONSERVER PAR J</u>		(6)	Dont i	intérêts concernant les entreprises liées	1K					
EXEM	((6bis)	Dont o	dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX					
EX		(6ter)		amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC					
			Dont a							
	RENVOIS	(9)	Dont t	cransferts de charges (dont montant des cotisations sociales	A1					
	~	(10)	Dont co	otisations personnelles de l'exploitant (13) obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2					
	ŀ	` ′	+	redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
	-		Dont r	redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
		(13)	compl	émentaires personnelles : facultatives dout cotisations facultatives dout cotisations facultatives						
	-		aux no	des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et	lo.		Exer	cice N		
	-	(7)	joindre	en annexe)		Charges exceptionne		Produits		
	-	C	Cf ét	tat annexe						913
	}									
			T			Exer	rcice N			
		(8)	Détail	des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieu		Produits	antérieu	rs
Cegid Quadra										
Cegid										
	ļ									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :

CARRIERES FROMANT SARL

31/12/2021 Exercice N Détail des produits et charges exceptionnels Charges exceptionnelles Produits exceptionnels REMBOURSEMENT TICPE 5 303 ECHANGE TERRAIN ST BONNET 2 250 AVOIR REGULARISER ETS PHILBERT 236 DIVERSES REGULARISATIONS 124

IMPLID

	Desi	gnation de l'er	ntreprise:	ARRIE	ERES	FROMA	NT SA	RL							Néant	*
	CAE	DRE A	IMM	OBILISA	ATION	NS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Cons au co	Augmer écutives à une réévaluation pratiquée urs de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	1 /	s Acquisitions, créations, app et virements de poste à post	orts e
Ī	RP.	Frais d'établisse	ement et de développe	ement		7	TOTAL I	С	cz	1		D8	mse en quivalence	D9	3	
nes)*	INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II									859	KE		KF		
les centir		Terrains KG							ζG	634	159	кн		KI	13	800
(Ne pas reporter le montant des centimes)*	•	≥ Sur sol pro			<u>П</u> к	ζJ	331	435	KK		KL					
orter le		Sur sol d'a Sur sol d'a Installation	utrui Dont Composar	nts M1				<u>ј</u> к	ζМ			KN		ко		
Ve pas re		Installation	ns générales, agencement ements des constructions		Dont posants	M2] 	κP	243	408	KQ		KR	19	640
ε	LES	Installations tec	chniques, matériel	Г	Dont	М3]] K	κs	1 490	502	KT		KU	148	142
	OREL	et outillage industriels Composants INI.3 Installations générales, agencements							w			KW		KX		
	CORPORELLES	Installations générales, agencements aménagements divers * Matériel de transport * Matériel de bureau et mobilier informatique Emballages récupérables et divers *								869	482	KZ		LA		
	<u>د</u> ا	Matérie et mobil	l de bureau lier informatique					L	В	,	572	LC		LD	2	089
4 		Emballa	nges récupérables e	t				L	Æ			LF		LG		
ARAN		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ons corporelles en					L	н			LI		LJ		
DECL		Avances et a						L	_K			LL		LM		
			*			TO	OTAL III	L	LN	3 582	557	LO		LP	183	670
TE		Participation	s évaluées par mis	e en équ	ivalen	ce		80	G			8M		8T		
24 R	FINANCIÈRES	Autres partic	ipations					8	U		061	 8V		8W		
J.K	ANCI	Autres titres						11	P		38	1R		18		
RVI	FIN	Prêts et autres immobilisations financières				1	Т		45	1U		1V				
SE						TO	OTAL IV	L	.Q		144	LR		LS		
CONSERVER PAR		TO	TAL GÉNÉRAL	(I + I)	+ III +	+ IV)		-)G	3 590	560	ØН		ØJ	183	670
$\overline{\forall}$	CAE	DE D I		ıc		par virement		Dimin		ar cessions à des tiers ou mi			Valeur brute des immobilisations à	I	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
AIRE		ORE B IN	MMOBILISATION	NS		à poste	-		_	hors service ou résultan d'une mise en équivalenc 2			la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immo lisations en fin d'exercice	bi-
		et de dévelor	SSCIIICIII									150				
	ž	Autres nostes	ppement TO	FAL I	IN			C	CO			DØ		D7		
		Autres postes	s d'immobilisations	FAL I S AL II	IN				CØ LV			LW	3 859	D7 1X		
$\widetilde{z}XE$		Autres postes	s d'immobilisations	s				L	ł		250	┨	647 709			
EXEMPI		Autres postes	s d'immobilisations	s	ю			L L	JV		250	LW		1X		
EXE		Autres postes	s d'immobilisations TOT Sur sol propre Sur sol d'autrui	S AL II	IO IP IQ IR			L	LV LX		250	LW	647 709 331 435	1X LZ		
EXE		Autres poste: incorporelles Terrains Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts des constructions	EAL II	IO IP IQ			L L M	.V .X MA			LW LY MB	647 709 331 435 263 048	1X LZ MC		
EXE		Autres poste: incorporelles Terrains Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts des constructions techniques, matériustriels	et am.	IO IP IQ IR			L L M	.V .X MA MD		250	LW LY MB ME	647 709 331 435	1X LZ MC MF		
EXE		Autres postes incorporelles Terrains Constructions Installations	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts des constructions techniques, matéri	et am.	IO IP IQ IR IS			L L M	LV LX MA MD MG			LW LY MB ME MH	647 709 331 435 263 048 1 642 357	1X LZ MC MF		
EXE	CORPORELLES	Autres poste: incorporelles Terrains Constructions Installations outillage indu	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts des constructions techniques, matériustriels Inst. gales, agencts, magements divers Matériel de trans	et am. el et amé-	IO IP IQ IR IS IT			L L M M M M M M M	LX MA MD MG MJ			LW LY MB ME MH	263 048 1 642 357 869 482	1X LZ MC MF MI		
EXE		Autres poster incorporelles Terrains Constructions Installations outillage indu Autres	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts des constructions techniques, matériustriels Inst. gales, agencts, matériustriels Matériel de trans Matériel de bureau informatique, mobi	et am. el et amé- port et lier	IO IP IQ IR IS IT IU			L L L M M M M M M M M M M M M M M M M M	LX MA MD MG MJ MM			LW LY MB ME MH MK	647 709 331 435 263 048 1 642 357	LZ MC MF MI ML MO		
EXE		Autres postes incorporelles Terrains Constructions Installations outillage indu Autres immobilisations	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts des constructions techniques, matériustriels Inst. gales, agencts, magements divers Matériel de trans Matériel de bureau	et am. el et amé- port et lier	IO IP IQ IR IS IT IU IV			LL L M M M M M M M M M M M M M M M M M	LV LX MA MD MG MJ MM MP	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		LW LY MB ME MH MK MN MO	263 048 1 642 357 869 482	1X LZ MC MF MI ML MO		
EXE		Autres postes incorporelles Terrains Constructions Installations outillage indu Autres immobilisations corporelles	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts des constructions techniques, matériustriels Inst. gales, agencts, nagements divers Matériel de trans Matériel de bureau informatique, mobi Emballages récupér	et am. el et amé- port et dier rables	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW			LL L M M M M M M M M M M M M M M M M M	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS			LW LY MB ME MH MK MN	263 048 1 642 357 869 482	IX LZ MC MF MI ML MO MR		
EXE		Autres postes incorporelles Terrains Constructions Installations outillage indu Autres immobilisations corporelles	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts des constructions techniques, matériustriels Inst. gales, agencts, nagements divers Matériel de trans Matériel de bureau informatique, mobi Emballages récupér et divers * as corporelles en cour	et am. el et amé- port et dier rables	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX			LL LL M M M M M M M M M M M M M M M M M	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV			LW LY MB ME MH MK MN MQ MT	263 048 1 642 357 869 482	IX LZ MC MF MI ML MO MR MU		
EXE		Autres postes incorporelles Terrains Constructions Installations outillage indu Autres immobilisations corporelles Immobilisation Avances et a	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agenets des constructions techniques, matériustriels Inst. gales, agenets, nagements divers Matériel de trans Matériel de bureau informatique, mobi Emballages récupér et divers * as corporelles en cour comptes TOT.	et am. el et amé- port et dier rables	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY			LL L M M M M M M M M M M M M M M M M M	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ			LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW	263 048 1 642 357 869 482	IX LZ MC MF MI ML MO MR MU MX		
EXE	CORPORELLES	Autres postes incorporelles Terrains Constructions Installations outillage indu Autres immobilisations corporelles Immobilisation Avances et a	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts des constructions techniques, matériustriels Inst. gales, agencts, nagements divers Matériel de trans Matériel de bureau informatique, mobi Emballages récupér et divers * us corporelles en cour comptes TOT. s évaluées par	et am. el et amé- port et tilier rables	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY			LL LL M M M M M M M M M M M M M M M M M	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ ND		287	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA	647 709 331 435 263 048 1 642 357 869 482 9 660	IX LZ MC MF MI ML MO MR MU MX NB		
EXE	CORPORELLES	Autres postes incorporelles Terrains Constructions Installations outillage industrial actions outillage industrial actions corporelles Immobilisations Avances et a	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts des constructions techniques, matériustriels Inst. gales, agencts, nagements divers Matériel de trans Matériel de bureau informatique, mobi Emballages récupér et divers * us corporelles en cour comptes TOT. s évaluées par valence	et am. el et amé- port et tilier rables	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC			LL LL M M M M M M M M M M M M M M M M M	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ ND		287	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE	647 709 331 435 263 048 1 642 357 869 482 9 660	LZ MC MF MI ML MO MR MU MX NB NF		
EXE	CORPORELLES	Autres postes incorporelles Terrains Constructions Installations outillage indu Autres immobilisations corporelles Immobilisation Avances et a Participation mise en équi	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts des constructions techniques, matériustriels Inst. gales, agencts, nagements divers Matériel de trans Matériel de bureau informatique, mobi Emballages récupér et divers * as corporelles en cour comptes TOT. s évaluées par valence ipations	et am. el et amé- port et tilier rables	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX NC IY			LL L L M M M M M M M M M M M M M M M M	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ ND NG		287	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH	647 709 331 435 263 048 1 642 357 869 482 9 660 3 763 691 4 061 38	LZ MC MF MI ML MO MR MU MX NB NF NI		
EXE		Autres postes incorporelles Terrains Constructions Installations outillage industrial descriptions Autres immobilisations corporelles Immobilisation Avances et a Participation mise en équitable dutres participation Autres participation dutres du	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts des constructions techniques, matériustriels Inst. gales, agencts, nagements divers Matériel de trans Matériel de bureau informatique, mobi Emballages récupér et divers * as corporelles en cour comptes TOT. s évaluées par valence ipations	et am. el et amé- port et dier rables	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX NC IY IZ			L L M M M M M M M M	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ ND NG		287	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH	647 709 331 435 263 048 1 642 357 869 482 9 660 3 763 691 4 061	IX LZ MC MF MI ML MO MR MU MX NB NF NI ØW		
gid Quadra EXE	FINANCIÈRES CORPORELLES	Autres postes incorporelles Terrains Constructions Installations outillage industrial actions outillage industrial actions corporelles Immobilisations Avances et a Participation mise en équitable Autres particulation actions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts des constructions techniques, matériustriels Inst. gales, agencts, nagements divers Matériel de trans Matériel de bureau informatique, mobi Emballages récupér et divers * se corporelles en cour comptes TOT. sévaluées par valence ipations immobilisés immobilisations final	et am. el et amé- port et lier lier lier lier ables AL III	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY IC II IU II			L L L M M M M M M M	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ ND NG DU DX BB		287	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH M7 ØY	647 709 331 435 263 048 1 642 357 869 482 9 660 3 763 691 4 061 38	IX LZ MC MF MI ML MO MR MU MX NB NF NI ØW ØZ 2D		



	Désignation	de l'en	treprise : <u>CA</u>	RRIER	RES	FROM	ANT	'SAR	L											Néant	*
	CADRE A	SI	ITUATIONS ET MO	OUVEME	NTS	DE L'EXI	ERCI	CE DES	AMC	ORTIS	SEN	MENTS TECHNIC	QUES					N DE L	.'ACTIF)	k	
	IMMOBILIS	SATIO	ONS AMORTISSAE	BLES	М	ontant des au début			s	A	Lugm	entations : dotations de l'exercice	S		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortisseme à la fin de l'exercice			nents
	Frais d'établi	sseme	nt et de développen	nent	CY					EL				EM				EN			
	Fonds comm	ercial			RE					RF				RI				RJ			
	Autres immo	bilisat	tions incorporelles		PE				10	PF				PG				PH			810
	Terrains		TO	TAL I	RK PI			8	310	RM PJ				RN PK				RO PL			810
	Terrains	_			+			77 1	0.5			1 (. 40					+ -		7.0	0.2.5
			ol propre		PM			77 1	.95	PN		1 6	940	РО				PQ _			835
	Constructions		ol d'autrui générales, agencement	ts et	PR					PS				PT				PU			
ΛI	Installations	amén	agements des construc ques, matériel et		PV			231 2		PW			67	PX				PY		234	
RAI	outillage ind	ustriel	s	h-	PZ		1 2	226 4	75	QA		99 7	02	QB		2	287	QC	1	323	890
LA	Autres		générales, agencement agements divers	is,	QD					QE				QF				QG			
EC	immobilisations		riel de transport		QН		3	886 7	89	QI		139 9	65	QJ				QK		526	755
E D	corporelles		riel de bureau et matique, mobilier		QL			5 8	09	QM		1 2	240	QN				QO		7	049
KL		Emba et div	allages récupérables ers		QP					QR				QS				QT			
PAR			TO	TAL II	QU		1 9	27 5	43	QV		245 8	314	QW		2	287	Qx [2	171	071
ER		T	OTAL GÉNÉRAI	L (I+II)	φN		1 9	28 3	53	ĢΡ		245 8	314	φQ		2	287	φR	2	171	881
RVI	CADRE B	١	VENTILATION DES	S MOUV	EMEN	ITS AFF	CTA	ANT LA	PRO	√ISIO	ΝP	OUR AMORTISS	SEME	NTS	DÉROGATOIR	ES					
SE	Immobilisation amortissables	- 1		DOT	ATIO	NS								REI	PRISES					uvement 1	ant doe
CO_{\sim}			Colonne 1 Différentiel de durée et autres		olonne e dégr		Amo	Coloni ortissemei exceptio	nt fisca	ıl	Di	Colonne 4 fférentiel de durée et autres			olonne 5 dégressif	Amo	Colonn ortissemen exception	t fiscal	am	ortisseme fin de l'ex	ents
E A	Frais d'établissemer	nts M9)	N1			N2				N3		N4			N5			N6		
4IR	Fonds commercial Autres immob. inco	RP		RQ			RR				RS		RT			RU			RV		
PL_{ℓ}	porelles TOTAI	N7		N8 RX			P6 RY				P7 RZ		P8 SB			P9 SC			Q1 SD		
EM	Terrains	$ \begin{vmatrix} \mathbf{R} \mathbf{V} \\ \mathbf{Q} 2 \end{vmatrix}$		Q3			Q4				Q5		$ \begin{vmatrix} \text{SB} \\ \text{Q6} \end{vmatrix}$			Q7					
EX	Sur sol propre	┨.		R1			R2				R3		R4			R5			R6		
	Sur sol d'autre Sur sol d'autre Inst.gales,age	i R7		R8			R9				S1		S2			S3					
	Inst.gales,age et am.des con			86			 S7				S8		- S9			T1			T2		
	Inst. techniques	T3		T4			T5				Т6		- T7			Т8					
	mat. et outillage ☐ Inst.gales,age	_		U2			U3				U4		U5			U6			U7		
	am. divers Matériel de	U8		U9 U9			V1				V2		$ \begin{vmatrix} v_3 \\ v_3 \end{vmatrix}$			V4			$ \begin{vmatrix} 0 \\ v_5 \end{vmatrix}$		
	transport Mat. bureau e	t V		V7			V1 V8				V2 V9		$ \begin{vmatrix} v_3 \\ w_1 \end{vmatrix}$			W2			$ \begin{vmatrix} v_3 \\ w_3 \end{vmatrix}$		
	inform. mobil	ici		-									+			+					
	Emballages récup.et diver	\dashv		W5			W6				W7		W8			W9			X1		
	TOTAL Frais d'acquisition o	le		X3			X4				X5		X6			X7			X8		
	TOTAL	INI.									NM								NO		
	Total général (I+II+III) Fotal général non v	NP		NQ		1.	NR		-	\dashv	NS		NT	Ĺ_,		NU			NV		
	(NP + NQ + NR	NX	v			1	_	al non ventilé + NU)	NY	7					Total général non (NW - NY)	ventilé	NZ				
	CADRE C		TO DE 11-1-1-		ı					<u> </u>								I			
	AFFECTA	NT LE	TS DE L'EXERCI ES CHARGES RÉI URS EXERCICES	PARTIES	5	Mon		iet au déb xercice	out		Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			;		Montant fin de l'e		
)uadra	Frais d'é	missio	on d'emprunt à étale	r										Z9				zs			
Cegid Quadra	Primes o	le reml	boursement des obl	igations										SP				SR			



13. ANNEXES REGLEMENTAIRES

- ➤ Carte de localisation au 1/25 000ème;
- ➤ Plan au 1/2 500 ème des abords du site jusqu'à une distance de 300 m;
- ➤ Plan de détails des aménagements projetés au 1/2 500 ème.

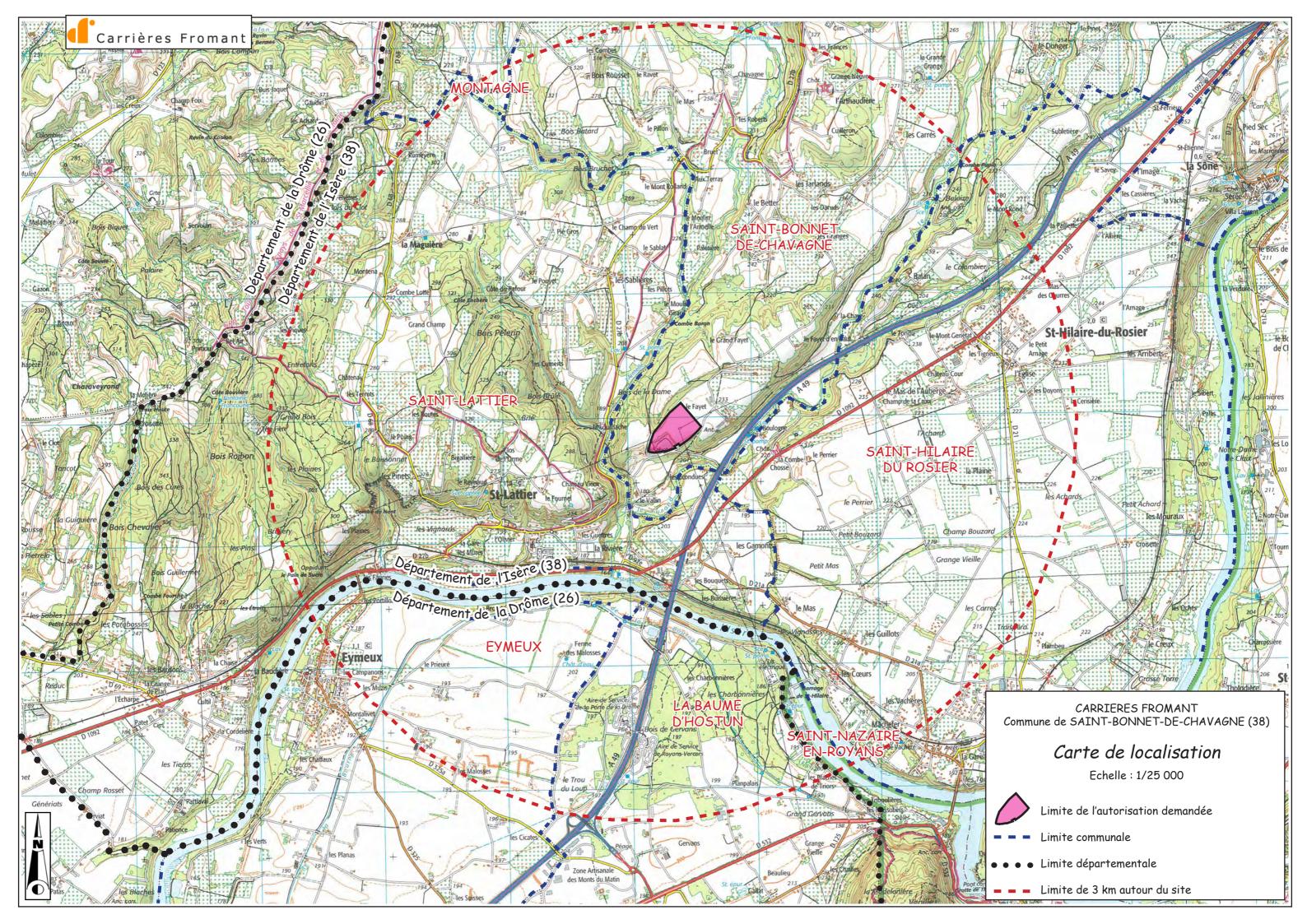


Figure 66 – Carte de localisation au 1/25 000ème

Figure 67 – Plan au 1/2 500ème des abords du site







Pierre-Emmanuel COUDERC

Cécile SEIGNOVERT

Elodie MEUNIER-DUPRE

ATTESTATION

Je soussigné, Maître Pierre-Emmanuel COUDERC, notaire à SAINT-PERAY, atteste que :

La Société dénommée CARRIERES FROMANT, Société à responsabilité limitée au capital de 40.000,00 €, dont le siège est à AUBERIVES-EN-ROYANS (38680), 295 Route des Carrières, identifiée au SIREN sous le numéro 067502815 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE.

Est bénéficiaire de promesses unilatérales de vente portant sur les biens et droits immobiliers dont la désignation est la suivante :

1°/ Sur la commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE,

Une parcelle de terre d'une superficie d'environ 42.168 m² à détacher d'une parcelle d'une plus grande contenance (103444m²) figurant au cadastre de ladite commune : section ZA numéro 19.

2°/ Sur la commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE,

Des parcelles de terre d'une superficie figurant au cadastre de ladite commune : section ZA numéro 12 pour 7.831 m² section ZA numéro 13 pour 6.783m²

3°/ Sur la commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE,

Une parcelle de terre d'une superficie figurant au cadastre de ladite commune : Section ZA numéro 18 pour une superficie de 9.308m²

4°/ Sur la commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE,

Des parcelles de terre d'une superficie figurant au cadastre de ladite commune :

section ZA numéro 14 pour 16.105 m²

section ZA numéro 11 soit une superficie de 12.153 m² à détacher de la parcelle d'une plus grande contenance

Vaître

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A saint-Péray Le 22 juillet 2022

Office Notarial détenteur des minutes de Me HERAIL-GIORDANO, Me THEVEL et Me PANGON



Pierre-Emmanuel COUDERC

Cécile SEIGNOVERT Elodie MEUNIER-DUPRE

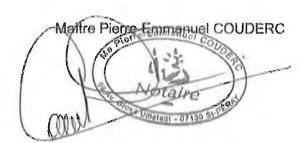
ATTESTATION

Je soussigné, Maître Pierre-Emmanuel GOUDERC, notaire à SAINT-PERAY, atteste que :

La Société dénommée CARRIERES FROMANT, Société à responsabilité limitée au capital de 40.000,00 €, dont le siège est à AUBERIVES-EN-ROYANS (38680), 295 Route des Carrières, identifiée au SIREN sous le numéro 067502815 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE.

Est propriétaire des biens et droits immobiliers dont la désignation est la suivante : Sur la commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE, Une parcelle de terre d'une superficie figurant au cadastre de ladite commune : Section ZA numéro 16 pour 7.052m² Section ZA numéro 17 pour 2.591m²

Fait pour servir et valoir ce que de droit A saint-Péray Le 22 juillet 2022





14.2 - Avis sur lequel sera remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation



CARRIERES FROMANT Commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE (38)

Reprise et extension d'une carrière de sables et graviers

AVIS SUR LA REMISE EN ETAT DU SITE



Monsieur

agissant en qualité de Maire de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE,

donne l'avis suivant à la remise en état proposée :

X	Avis favorable
	Avis défavorable
	Autre et commentaires

L14 3 22 Date et signature



14.3 - Engagement d'assumer les frais relatifs à l'enquête publique et la publication de la décision



sables - graviers

livraisons - location engins T.P.

AUBERIVES

Tél. 04 76 36 03 59 Fax 04 76 36 02 34

PlzAnçon

Tél. 04 75 72 04 53 E-mail: carrieres.fromant1@orange.fr

www.carrieresfromant.fr

ATTESTATION

Je soussigné, *Madame Marlène GLENAT*, agissant en qualité de **Gérante** de la société :

CARRIERES FROMANT 38 680 AUBERIVES-EN-ROYANS

m'engage à payer :

- le montant des frais relatifs à l'impression d'affiches annonçant l'enquête publique;
- le montant des frais relatifs à la publication dans la presse locale d'un avis annonçant l'enquête publique, selon les dispositions des articles R 123-11 et R 181-44 du Code de l'Environnement. Et, si la demande fait l'objet d'une décision favorable, d'un avis concernant l'arrêté d'autorisation:
- le montant des frais relatifs à l'indemnisation du Commissaire Enquêteur ainsi que ceux entraînés par les moyens nécessaires à l'organisation et au déroulement de l'enquête publique ;

pour le dossier de demande d'autorisation de reprise et d'extension de ma carrière, déposé sur le territoire de la commune SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE, au lieu-dit principal « Le Cumin ».

Fait à AUBERIVES-EN-ROYANS, Le 29 juin 2022

> Marlène GLENAT La Gérante,





carrières fromant

sables - graviers

livraisons - location engins T.P.

AUBERIVES

Tél. 04 76 36 03 59 Fax 04 76 36 02 34 Tél. 04 75 72 04 53

PlzAnçon

E-mail: carrieres.fromant1@orange.fr

www.carrieresfromant.fr

ETAT DE POLLUTION DES SOLS

Je soussigné, *Madame Marlène GLENAT*, agissant en qualité de **Gérante** de la société : CARRIERES FROMANT - 38 680 AUBERIVES-EN-ROYANS,

Et exploitant les installations ICPE situées, dans le département de l'Isère, sur la commune de SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE, au lieu-dit principal « Le Cumin »,

Atteste que les parcelles de terrains suivantes :

SECTION	LIEU-DIT	Numero de	SUPERFICIE	SUPERFICIE CONCERNEE
SECTION	LIEU-DI I	PARCELLE	CADASTRALE	PAR L'AUTORISATION
		11 pp	23 335 m ²	18 237 m²
		12	7 831 m ²	7 831 m²
		13	6 783 m²	6 783 m²
7A	La Cumin	14	16 105 m²	16 105 m²
ZA	Le Cumin	16	7 052 m²	7 052 m²
		17	2 591 m ²	2 591 m²
		18	9 308 m²	9 308 m²
		19 pp	103 444 m²	37 940 m²
Total				105 847 m²

pp: pour partie

Sur lesquelles sont sises les futures installations classées ne sont pas et n'ont jamais été polluées à sa connaissance.

> POUR SERVIR ET FAIRE VALOIR CE QUE DE DROIT Fait à AUBERIVES-EN-ROYANS, Le 29 juin 2022

> > Marlène GLENAT La Gérante.

